



REPUBLIQUE DU NIGER



PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
PRADEL, KIYO ARZIKI

NER 288/PRADEL/Enabel/2019



**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AVICULTURE
(PNDF AVICULTURE)**

VERSION FINALE



Assistance technique de :



David SOHINTO, Agro-Economiste
Christophe MONSIA, Vétérinaire
Antoine YOVO, Economiste

Avril 2020

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	5
RESUME EXECUTIF.....	6
EXECUTIF SOMMARY	9
INTRODUCTION.....	12
I. CONTEXTE MONDIAL.....	13
1.1. Pays à systèmes de production industrialisés de grande taille	13
1.2. Systèmes de production maghrébins	13
1.3. Pays d’Afrique subsaharienne	13
II. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE AVICOLE AU NIGER.....	15
2.1. Politiques et stratégies de mises en œuvre	15
2.1.1. Au plan national	15
2.1.2. Au plan régional et international	17
2.2. Typologie des exploitations avicoles	17
2.2.1. Aviculture traditionnelle.....	17
2.2.2. Aviculture moderne	18
2.3. Performance de la filière avicole	19
2.3.1. Au plan économique	19
2.3.2. Au plan technique.	25
2.3.3. Au plan social.	27
2.3.4. Au plan environnemental	28
2.4. Analyse des atouts et contraintes de la filière.....	28
2.4.1. Atouts de la filière	28
2.4.2. Contraintes de la filière.....	29
III. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VOLAILLE	31
3.1. Enjeux et défis	31
3.2. Orientations stratégiques.....	31
3.2.1. Ancrage du PNDF Aviculture dans les Orientations politiques du pays.....	31
3.2.2. Vision	32
3.2.3. Stratégie de développement de la filière avicole	32
3.2.4. Objectifs et axes stratégiques	35
3.2.5. Théorie du Changement	50
3.2.6. Cadre logique du PNDF aviculture	51
3.2.7. Plan d’action global du PNDF	53
3.3. Budgétisation du PNDF et la mobilisation des ressources	56
3.3.1. Estimation du coût du global du PNDF	56
3.3.2. Sources de financement du PNDF	58
3.4. Stratégie de mobilisation du financement au profit du PNDF	58
3.4.1. Dotations du budget de l’Etat.....	58
3.4.2. Contributions des partenaires techniques et financiers	59
3.4.3. Contributions des Collectivités territoriales (CT)	59
3.4.4. Contributions du secteur privé.....	59

3.4.5.	Contributions de la société civile	59
3.5.	Structuration du PNDF en projet programme	60
3.5.1.	Programmes phares du PNDF.....	60
3.5.2.	Arrimage des programmes aux objectifs du PNDF.....	65
3.6.	Impacts du PNDF aviculture sur l'emploi.....	66
IV.	MECANISME DE MISE EN OEUVRE DU PLAN.....	67
4.1	Principes	67
4.2	Dispositif organisationnel de mise en œuvre du PNDF Aviculture.....	67
4.2.1	Rôles des acteurs de mise en œuvre du PNDF Aviculture.....	69
4.2.2	Démarche d'élaboration de contrats programmes Etat-Profession.....	70
4.3	Dispositif de Suivi-évaluation et capitalisation du PNDF.....	71
4.3.1	Condition de réussite	71
4.3.2	Evaluation des risques	72
4.3.3	Dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation	72
4.3.4	Evaluation finale du plan.....	73
4.3.5	Audits des programmes du plan	73
	CONCLUSION.....	74
	ANNEXES.....	75
	Annexe 0 : Référence bibliographique	75
	Annexe 1 : Description détaillée des scénarii	77
	Annexe 2 : Synthèse des projections des productions et consommations des 4 scénarios	81
	Annexe 3 : Détail de la projection des productions du PNDF Aviculture.....	82
	Annexe 4 : Synthèse des consommations des œufs et de la viande du PNDF.....	82
	Annexe 5 : Synthèse des productions et des consommations du PNDF par type d'élevage.....	83
	Annexe 6 : Budget global du plan de développement de la filière avicole PNDF 2020-2035.....	84
	Annexe 7 : Quelques référentiels technico-économiques en aviculture traditionnelle améliorée	101
	Annexe 8 : Modèle type de contrat-programme	102
	Annexe 9 : Présentation du fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)	103
	Annexe 10 : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)	106
	Annexe 11 : Présentation de la Banque Agricole du Niger (BAGRI).....	107
	Annexe 12 : Schéma de flux physiques de la viande de volaille et des œufs de consommation volaille	108
	Annexe 13 : Appréciation du niveau de gouvernance des OP	109
	Annexe 14 : Analyse FFOM de la filière avicole	110

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APCA	:	Agence pour la Promotion du Conseil Agricole
ANPAV	:	Association Nationale des Provendes d'Aliments Volailles
ARC	:	Conseil pour la recherche agricole d'Afrique du Sud
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
AVE	:	Auxiliaires villageois d'élevage
AVSF	:	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
APCA	:	Agence pour la Promotion du Conseil Agricole
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CRS-EL	:	Centre Régional de Spécialisation en Elevage
PSC	:	Centres d'approvisionnement avicole
CRFV	:	Collège Régional de l'interprofession de la Filière Volaille
CV	:	Chaîne de Valeur
CORAF	:	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CSAO	:	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DPFAQ	:	Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité
DREL	:	Direction Régionale de l'Elevage
ENABEL	:	Agence belge de développement
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	:	Le Fonds d'équipement des Nations unies
FISAN	:	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FSA	:	Fonds de Solidarité Africaine
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GAP/CUN/E	:	Groupe des Aviculteurs privés de Niamey et Environnant
GTZ	:	COOPERATION ALLEMANDE AU DEVELOPPEMENT
INRAN	:	<i>Institut National de la Recherche Agronomique du Niger</i>
INS	:	Institut National de la Statistique
LABOCEL	:	Laboratoire Central de l'Elevage
MAGEL	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation Professionnelle
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIP5	:	Programme d'Investissement public
PNDF	:	Plan de Développement de la filière
PTA	:	Poulaillers traditionnels améliorés
PPAAO,	:	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PAPISE	:	Programme d'investissement pour le secteur de l'élevage au Burkina Faso ()
REGIS-AG	:	Projet résilience et croissance économique dans le Sahel- croissance accélérée
RECA	:	Réseau des Chambres d'Agriculture
RGAC	:	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
SVPP	:	Services Vétérinaires Privés de Proximité
SODEPRA	:	Société de Développement des Productions Animales
SAN/DAD	:	Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable
SNLAPP	:	Stratégie nationale d'achats locaux d'aliments auprès des petits producteurs
SNFI	:	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
SNPEJ	:	Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger
TDR	:	Termes de Références
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TEC	:	Tonnes Equivalent Carcasse
PA-AT	:	Plan Annuel
UA-BIRA	:	Bureau International des Ressources Animales de l'Union Africaine
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	:	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	:	Agence des États-Unis pour le développement international

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Quelques éléments de la performance de la filière avicole dans trois pays du Maghreb.....	13
Tableau 2 : Quelques éléments de la performance de la filière avicole dans quatre pays subsahariens	14
Tableau 3 : Valeur du capital aviaire en 2019.....	19
Tableau 4 : Estimation du nombre d'emplois créés.....	20
Tableau 5 : Evolution de la vente de la volaille de 2012 à 2017	23
Tableau 6 : Importation et exportation de la viande et abats de volaille de 2013 à 2017.....	23
Tableau 7: Synthèse de la rentabilité des CVA de la filière avicole.....	24
Tableau 8 : Marge bénéficiaire de quelques produits d'élevage	24
Tableau 9 : Evolution des prix de 2013 à 2017	25
Tableau 10 : Point des infrastructures avicoles	25
Tableau 11 : Répartition des marchés par région et par type.....	26
Tableau 12 : Principales organisations des acteurs par région.....	27
Tableau 13 : Analyse des scénarii du PNDF.....	33
Tableau 14 : Synthèse des projections des productions et des consommations d'œuf et de viande par système de production (scénario 3).....	33
Tableau 15 : Paramètres zootechniques utilisés pour le scénario 3 choisi.....	34
Tableau 16: Matrice des défis, axes et objectifs stratégiques	36
Tableau 17 : Matrice des résultats et actions	48
Tableau 18 : Cadre logique du PNDF aviculture	51
Tableau 19 : Plan d'action global du PNDF aviculture.....	53
Tableau 20 : Coût du PNDF	56
Tableau 21 : Source de financement du PNDF en millions de FCFA	58
Tableau 22 : Coût total du programme d'intensification de la production en millions de FCFA	61
Tableau 23 : Coût total du programme d'amélioration de la gouvernance de la filière en millions de FCFA.....	63
Tableau 24 : Coût total du programme de développement des infrastructures avicoles en millions de FCFA.....	65
Tableau 25 : Arrimage des programmes aux axes et objectifs stratégiques du PNDF	65
Tableau 26: Matrice des défis, axes et objectifs stratégiques	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Methodologie globale de l'étude	12
Figure 2: Repartition des volailles par espece	18
Figure 3: Repartition des volailles par espece	18
Figure 4 : Evolution du cheptel aviaire par region (2013-2017).....	19
Figure 5 : Evolution du chiffre d'affaires minimal de la filiere avicole (millions de fcfa)	20
Figure 6 : Evolution de la viande de volaille (tonne)	22
Figure 7: Evolution des productions et consommations d'œufs (scenario 3).....	34
Figure 8: Evolution des productions et consommations de viande (scenario 3).....	34
Figure 9 : Phases de la strategie.....	35
Figure 10 : Dispositif op d'encadrement filiere avicole.....	42
Figure 11 : Dispositif de collecte d'informations de la filiere avicole.....	46
Figure 12 : Dispositif de financement de la filiere avicole	47
Figure 10 : Source de financement.....	58
Figure 11 : Dispositif organisationnel et operationnel du pndf aviculture.....	68
Figure 15 : Demarche d'elaboration et de mise en oeuvre du contrat programme	71
Figure 10: Evolution des productions et consommations d'œufs (scenario 3)	79
Figure 11: Evolution des productions et consommations de viande (scenario 3).....	79

RESUME EXECUTIF

La promotion de l'aviculture au Niger date des années 60 avec la création des stations avicoles des régions de Maradi et de Mirriah, suivie par celle de Niamey-Tara (1981) et de Dosso (1982). L'engagement politique du gouvernement pour la filière avicole a été poursuivi et renforcé par sa politique de promotion et de développement du sous-secteur de l'élevage à travers la mise en œuvre de diverses stratégies notamment : (i) la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035) ayant pour objectif de « développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles » ; (ii) la Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD) (2013-2021), plus connue sous l'appellation de l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" ; (iii) Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) visant à faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés et (iv) le Plan National de Développement de la Filière Aviculture (2020-2035), objet de la présente étude.

Diagnostic de la filière avicole

🌍 Contexte mondial

Le secteur de la volaille mondiale continue à se développer et à s'industrialiser dans de nombreuses régions. La production mondiale a bondi entre 1961 et 2017, de 9 à 122 millions de tonnes pour la viande de volaille et de 15 à 87 millions de tonnes d'œufs pour faire face à la demande croissante (FAO, 2017). Au cours de ces trois dernières décennies, la production mondiale d'œufs a augmenté de plus de 150 %¹. L'essentiel de cette croissance est survenu en Asie, où la production a pratiquement quadruplé. Dans les pays en développement, environ 80 % des ménages ruraux élèvent des volailles.

🌍 La filière avicole au Niger

La production avicole au Niger, longtemps dominée par les systèmes traditionnels se transforme progressivement autour des centres urbains pour devenir une véritable activité économique. Dans l'ensemble du pays, l'aviculture traditionnelle représente 98% contre 2% pour l'aviculture moderne. Le système traditionnel est plus orienté vers la production de la viande de volaille locale et d'œufs de pintade. La production des œufs de poule dans ce type d'élevage rentre plus dans la reproduction et les utilisations culturelles et rituelles. L'aviculture moderne quant à elle est tournée à 85% vers la production des œufs de consommation. Il est en progression de 2013 à 2017 passant de 18 017 542 à 19 502 605 sujets, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2%. Du point de vue de la répartition géographique, la région de Tillabéry représente 24%. Elle est suivie par les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Dosso avec respectivement 18% (3 473 111), 17% (3 267 290), 15% (2 938 100) et 14% (2 677 649) de l'effectif total.

Performance économique : la valeur monétaire du capital que constitue ce cheptel est estimée en 2019 à environ 20 milliards de FCFA. De 2013-2017, le chiffre d'affaires minimal du sous-secteur avicole s'est accru en passant de 6,371 à 16,791 milliards de FCFA. En 2017, le revenu total de la filière au Niger est largement en dessous de ceux de certains pays. Le nombre d'emplois créé par la filière par an est estimé à environ 34 000 dont 11 000 emplois directs et 23 000 emplois indirects.

Approvisionnement en intrants spécifiques : Il n'y a pas une unité industrielle de production de poussin d'un jour au Niger, ce qui rend l'accès à ce cet intrant difficile. L'approvisionnement en aliment volaille n'est pas non plus aisé malgré l'existence de la CDARMA à Dosso, les opportunités d'accès en sources de protéines à Tahoua, l'usine de fabrication d'AviNiger et Belle vue de Niamey.

Productions avicoles : La production nationale d'œuf du Niger est passée de 61 117 800 en 2013 (FAOSTAT, 2017) puis à 596 717 980 en 2019 (CIO2, 2019). Ce niveau de production n'arrive pas à couvrir les besoins du pays en œufs de consommation. Le gap est assuré par aux importations d'œufs à partir des pays de la sous-région notamment le Nigéria, le Ghana et même le Maroc. La production des viandes de volailles est passée de 2463 tonnes équivalant carcasse (TEC) à 3592 TEC de 2013-2017, production loin de couvrir les besoins du pays en viande de volailles.

Transport des produits de l'aviculture : Les volailles sont transportées par tous les moyens possibles de transport (bicyclette, motocyclette, minibus et « taxi-brousse », dans des cages en matériaux locaux non lavables. Elles sont acheminées, soit seuls ou avec les hommes sans aucune mesure de biosécurité. Les cages, de dimensions variables sont soumises aux conditions de stress thermiques pendant de longues heures et sur de longs trajets. Le transport des œufs de consommation ne se fait par les mêmes moyens.

Infrastructures de base pour la filière avicole : Le Niger ne dispose pas d'unité industrielle de production de poussin d'un jour et de provendes. Les unités de production d'œuf de consommation sont généralement de taille moyenne. Les équipements ne tournent pas aujourd'hui en pleine capacité. Ils méritent donc d'être réhabilités pour le développement de la filière avicole.

¹ FAO, 2017

² Cellule Interministérielle d'Orientation

Santé animale : La campagne massive de vaccination subventionnée par l'Etat contre la maladie de Newcastle, principale maladie aviaire a été pratiquement suspendue dans les années 90. L'insuffisance de l'effectif du personnel et du financement des services vétérinaires ont affaibli la couverture sanitaire des élevages. Il s'en est suivi de fortes mortalités dans les élevages dues aux flambées des épizooties, aux maladies courantes et au non-respect des mesures de biosécurité.

Encadrement des acteurs : Il n'existe pas un dispositif d'appui conseils spécifiques à la filière. Pour le secteur public, ce sont les mêmes agents d'élevage qui assurent l'appui conseils pour toutes filières animales tant pour la santé animale que les productions. Dans ces conditions, les acteurs n'arrivent pas à maîtriser les itinéraires techniques et les bonnes pratiques. Ce qui a pour conséquence la faible productivité des activités avicoles.

Organisations professionnelles : Les acteurs de la filière avicole sont regroupés en organisations professionnelles. Le niveau d'organisation et de fonctionnement des OP est faible. L'interprofession de la filière avicole est récemment mise en place (2018). En dehors de sa direction centrale, elle est structurée en collèges régionaux de l'interprofession de la filière volaille (CRFV).

Principaux atouts de la filière : ce sont : (i) rusticité des races locales, (ii) très bonnes qualités nutritives et organoleptiques des produits du terroir, (iii) forte demande de produits avicoles (viande et œufs de pintade), (iv) existence d'un circuit de commercialisation dense et actif/dynamique, (v) initiatives des modèles d'amélioration de l'aviculture traditionnelle, (vi) Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) , (vii) regain d'intérêt pour l'aviculture moderne.

Contraintes majeures de la filière : (i) faible couverture sanitaire des élevages ; (ii) conditions d'élevage précaires ; (iii) faible organisation des acteurs le long de la filière ; (iv) insuffisance des services d'appui conseil technique ; (v) faible productivité des élevages ; (vi) absence d'infrastructures et d'équipements de commercialisation adaptés ; (vii) moyens de transport des produits avicoles non adaptés ; (viii) difficulté d'approvisionnement régulier en intrants ; (ix) difficultés d'accès au crédit non adapté, (x) Insuffisance de l'accompagnement des acteurs par l'Etat et (xi) inorganisation du marché des produits avicoles.

Orientations du plan national de développement de la filière volaille

Les enjeux majeurs qui découlent des principales contraintes identifiées pour le développement de la filière sont : (i) Couverture insuffisante des besoins de la population en produits avicole par la production nationale ; (ii) Faible niveau de professionnalisation des acteurs et (iii) Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement.

Les principaux défis à relever sont : (i) approvisionnement du secteur industriel en intrants ; (ii) amélioration de la santé animale, (ii) accroissement de la productivité ; (iv) renforcement de la structuration de la filière ; (v) modernisation du système de commercialisation des produits avicoles et (vi) promotion de l'activité avicole.

La vision du PNDF Aviculture est formulée comme suit : « *Une filière avicole productive et compétitive, portée par des organisations professionnelles dynamiques, capable de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et à l'amélioration des revenus des acteurs d'ici à l'horizon 2035* » (PNDF 2020-2035).

Scénarii et hypothèses du PNDF : La stratégie de développement de la filière avicole s'articule autour de quatre (4) scénarii à savoir: (i) **Scénario 1 :** La tendance actuelle de développement de la filière reste inchangée ; (ii) **Scénario 2 :** Les investissements de base et les renforcements de capacités moyennes réalisés permettent de couvrir les besoins en œufs de consommation et en viande à 60% en 2035 ; (iii) **Scénario 3 :** D'importants investissements et renforcements de capacités permettent de couvrir les besoins en œufs de consommation et en viande à 85% en 2035 et (iv) **Scénario 4 :** Les investissements et les renforcements de capacités optimaux permettent de couvrir les besoins en œufs de consommation et en viande à 100% en 2035.

Le scénario N°3 est retenu parce qu'il répond à l'attente de développement souhaité pour la filière avicole.

L'objectif global est : Améliorer de façon durable le niveau de couverture des besoins nationaux en produits avicoles ainsi que les revenus tirés par les acteurs des chaînes de valeur avicoles. De façon spécifique, il s'agira essentiellement de :

- ☞ Augmenter la production totale d'œufs de 46689 T à 262 681 T ;
- ☞ Accroître la production de viande de 43593 TEC (Tonne équivalent carcasse) à 247413 TEC ;
- ☞ Faire passer la consommation d'œuf de 0,8 kg à 2,7 kg/habitant/an ;
- ☞ Faire passer la consommation de viande de 1,7 kg à 5,5 kg/habitant/an ;

Les axes et objectifs stratégiques : Six (06) axes stratégiques ont été définis

Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants

- ☞ **OS 1 :** Assurer durablement l'accès aux intrants

- ✓ R1.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles
- ✓ R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles
- ✓ R1.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles

Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des exploitations avicoles

☞ **OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles**

- ✓ R2.1 Les services de santé animale sont renforcés
- ✓ R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée
- ✓ R2.3 Le dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique est renforcé.

Axe 3 : Amélioration de la production

☞ **OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production**

- ✓ R3.1 Les systèmes de production traditionnels sont améliorés
- ✓ R3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée
- ✓ R3.3 Les acteurs directs de la filière et ceux de l'encadrement technique et d'appui-conseil sont outillés et compétents

Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière

☞ **OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles**

- ✓ R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques

Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles et Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement

☞ **OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures**

- ✓ R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles
- ✓ R5.2 Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé
- ✓ R5.3 Le financement de la filière est amélioré

Le PNDF est décliné en trois (03) programmes à savoir

- ✓ Programme 1 : Programme d'Intensification de la production ;
- ✓ Programme 2 : Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière ;
- ✓ Programme 3 : Programme de développement des infrastructures liées à l'aviculture.

Le coût global du PNDF Aviculture est de **78,845 milliards Francs CFA** pour la période 2020-2035. Il est réparti comme suit :

- ✓ Programme 1 : 49, 931 milliards FCFA ;
- ✓ Programme 2 : 12, 069 milliards FCFA et
- ✓ Programme 3 : 16, 845 milliards FCFA.

Les sources de financement de ce plan sont réparties comme suit :

- ✓ Etat : 48,825 milliards FCFA (62%)
- ✓ PTF : 12, 656 milliards FCFA (16 %)
- ✓ Secteur privé : 17, 364 milliards FCFA (22%)

Cadre de mise en œuvre du PNDF

Pour une bonne opérationnalisation du plan, il est prévu un dispositif institutionnel inclusif. Il comprend au niveau stratégique, un Comité de pilotage du Plan et de supervision (CPP) et au niveau opérationnel, une Unité de gestion par programme du Plan (UGP). La gestion de chaque programme peut faire l'objet d'un contrat programme entre l'Etat et une institution compétente.

Les principes directeurs de mise en œuvre du plan sont (i) l'inclusion et la participation des parties prenantes ; (ii) la répartition claire des rôles et responsabilités des principaux acteurs, (iii) la flexibilité ; (iv) la Gestion Axée sur les Résultats ; (v) la coordination et rationalisation des dépenses pour les investissements structurants de l'Etat ; (vi) le Partenariat Public Privé et (vii) la reddition des comptes.

Au niveau du suivi-évaluation, la mesure des effets et des impacts des interventions constituera une priorité au niveau national. Ainsi, le dispositif de suivi et d'évaluation des performances du plan, qui permettra de collecter, de traiter et d'analyser toutes les informations générées pendant le cycle d'exécution du PNDF, s'assurera préalablement que les actions ont été conçues dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le Système de Suivi et Evaluation se fera donc sur deux échelons : au niveau national et au niveau local.

EXECUTIF SOMMARY

Promotion of poultry farming in Niger dates back to the 1960s with the creation of poultry stations in Maradi and Mirriah regions, followed by the one of Niamey-Tara (1981) and Dosso (1982). The government's political commitment to the poultry sector has been continued and reinforced by its policy of promotion and development of the livestock sub-sector through the implementation of various strategies including: (i) Strategy of Sustainable Development of Livestock (SDDEL 2013 - 2035) with the objective " to develop sustainably livestock farming to contribute to the improvement of food security, populations' incomes and their resilience to crises and natural disasters ; (ii) the Strategy of Food / Nutritional Security and Sustainable Agricultural Development (SAN / DAD) (2013-2021), well known under the name of the 3N initiative " Nigeriens Nourish Nigeriens " ; (iii) National Strategy for Inclusive Finance (SNFI) aimed at facilitating sustainable access to diversified financial products and services and (iv) the National Plan for the Development of the Poultry Sector (2020-2035), the subject of this study.

Diagnosis of the poultry sector

- **Global context**

The global poultry sector continues to be developed and industrialized in many regions. World production jumped between 1961 and 2017, from 9 to 122 million tons for poultry meat and from 15 to 87 million tons for meet eggs growing demand (FAO, 2017). Over the past three decades, global meet egg production has increased by more than 150%³. Most of this growth occurred in Asia, where production has almost quadrupled. In developing countries, about 80% of rural households raise poultry.

- **The poultry sector in Niger**

Poultry production in Niger, dominated by traditional systems for long, is gradually transforming around urban centres to become a real economic activity. Across the country, traditional poultry farming represents 98% compared to 2% for modern poultry farming. The traditional system is more oriented towards the production of local poultry meat and guinea fowl eggs. The production of chicken eggs in this type of farming is more relevant to reproduction and cult and ritual uses. Modern poultry farming is 85% geared towards the production of eggs for consumption. It is increasing from 2013 to 2017, going from 18,017,542 to 19,502,605 heads, i.e. an average annual growth rate of 2%. From the point of view of geographic distribution, the Tillabéry region represents 24%. It is followed by the regions of Tahoua, Zinder, Maradi and Dosso with respectively 18% (3,473,111), 17% (3,267,290), 15% (2,938,100) and 14% (2,677,649) of the total workforce.

Economic performance: the monetary value of the capital that constitutes this livestock is estimated in 2019 at around FCfa 20 billion. From 2013-2017, the minimum turnover of the poultry subsector has increased from 6.371 to 16.791 billion FCFA. In 2017, the total income of the sector in Niger is far below that of some countries. The number of jobs created by the sector per year is estimated at around 34,000, including 11,000 direct jobs and 23,000 indirect jobs.

Supply of specific inputs: There is not an industrial day-old chick production unit in Niger, which makes access to this input difficult. The supply of poultry feed is also not easy despite the existence of CDARMA in Dosso, the opportunities for access to protein sources in Tahoua, the AviNiger and Belle vue manufacturing plant in Niamey.

Poultry production : Niger's national egg production has increased from 61,117,800 in 2013 (FAOSTAT, 2017) then to 596,717,980 in 2019⁴. This level of production cannot satisfy the country's needs for consumption eggs. The gap is ensured by imports of eggs from the sub-region countries, notably Nigeria, Ghana and even Morocco. The production of poultry meat increased from 2,463 TEC unit to 3592 TEC unit from 2013-2017, production far bellow the country's needs in poultry meat.

Transport of poultry products: Poultry are transported by all possible means of transport (bicycle, motorcycle, minibus and "taxi-brousse", in cages made of non-washable local materials. They are transported either alone or with passengers without any biosecurity measures. The cages, of variable size are subjected to thermal stress conditions for long hours and on long journeys. The transport of eggs for consumption is not done by the same means.

Basic infrastructure for the poultry sector : Niger does not have an industrial unit for the production of day-old chicks and feed. The production units of consumer's egg are generally of medium size. The equipment is not currently running at full capacity. They therefore deserve to be rehabilitated for the development of the poultry sector.

Animal health : The massive state-subsidized vaccination campaign against Newcastle's disease , the main avian disease, was practically suspended in the 1990s. Insufficient staff and funding for veterinary services weakened coverage. sanitary facilities. This has resulted in heavy mortalities in farms due to outbreaks of animal diseases, common diseases and non-compliance with biosecurity measures.

Supervision of actors : There is no specific advisory support system for the sector. For the public sector, these are the same livestock agents who provide advisory support for all animal sectors, both for animal health and production. Under these conditions, the actors do not overcome the master of technical routes and good practices. This results in the low productivity of poultry activities.

Professional organizations : The actors in the poultry sector are grouped into professional organizations. The level of organization and functioning of professional organizations is weak. The interprofessional for poultry has recently

³ FAO, 2017

⁴ CIO (Cellule Interministérielle d'Orientation), 2019

been set up (2018). Apart from its central management, it is structured into regional colleges of the poultry interprofessional sector (CRFV).

Main advantages of the sector : they are : (i) hardiness of local breeds, (ii) very good nutritional and organoleptic qualities of local products, (iii) high demand for poultry products (guinea fowl meat and eggs), (iv) existence of a dense and active / dynamic marketing flow, (v) initiatives to improve traditional poultry farming models, (vi) Local Private Veterinary Services (SVPP), (vii) renewed interest in modern poultry farming.

Major constraints of the sector: (i) poor coverage livestock sanitation service; (ii) precarious breeding conditions ; (iii) weak organization of actors along the sector ; (iv) insufficient technical advisory support services ; (v) low productivity of farms ; (vi) lack of suitable marketing infrastructure and equipment ; (vii) unsuitable means of transport for poultry products ; (viii) difficulty in regular supply of inputs ; (ix) difficulties in accessing unsuitable credit, (x) Insufficient government support for stakeholders and (xi) non-organization of the poultry product market.

Orientations of the national poultry sector development plan

The major issues arising from the main constraints identified for the development of the sector are : (i) Insufficient coverage of the population's needs in poultry products by national production ; (ii) Low level of workmanlike stakeholders and (iii) Creation of an conducive environment to the practice of the poultry activity and to investment.

The main challenges are : (i) supply of inputs to the industrial sector ; (ii) improving animal health, (ii) increasing productivity; (iv) strengthening of the structuring of the sector; (v) modernization of the marketing system for poultry products and (vi) promotion of the poultry activity.

The vision of PNDF Poultry (Poultry sector National Development Plan) is formulated as follows : “A productive and competitive poultry industry, driven by dynamic professional organizations, able to contribute sustainably to national food and nutrition security and improving incomes of the actors by the 'horizon 2035“ (PNDF 2020-2035).

Scenarios and hypotheses of the Poultry sector National Development Plan (PNDF aviculture) : The strategy for developing the poultry sector is structured around four (4) scenarios as follow: (i) **Scenario 1 :** The current development trend for the sector remains unchanged; (ii) **Scenario 2 :** The basic investments and the average capacity building fulfilled enable to cover the needs for consumption eggs and meat at 60% by 2035 ; (iii) **Scenario 3 :** Significant investments and capacity building enable 85% of consumption eggs and meat to be covered by 2035 and (iv) **Scenario 4 :** Investments and optimal capacity building cover the consumption egg and 100% meat requirements by 2035.

The scenario No. 3 is selected because it meets the expectations of desired development of the poultry sector.

The overall objective is : To improve in a sustainable way the level of coverage of national needs in poultry products as well as the income drawn by the actors of the poultry value chains. Specifically, it will mainly be to increase :

- ☞ total egg production from 46,689 T to 262,681 T ;
- ☞ meat production from 43,593 TEC (Ton carcass equivalent) to 247,413 TEC ;
- ☞ the consumption of eggs from 0.8 kg to 2.7 kg / inhabitant / year ;
- ☞ the consumption of meat from 1.7 kg to 5.5 kg / inhabitant / year ;

Strategic axes and objectives : Six (06) strategic axes have been defined as follows :

Axis 1: Support for securing the supply of inputs

- ☞ **SO 1 :** To ensure sustainable access to inputs
 - ✓ R1.1 Day-old chicks are made accessible
 - ✓ R1.2 Food and feed materials are available and accessible
 - ✓ R1.3 Veterinary products and other zootechnical materials are available

Axis 2: Improving the health coverage of poultry farms

- ☞ **SO 2 : Strengthen the health coverage of farms and the hygiene of poultry products**
 - ✓ R2.1 Animal health services are strengthened
 - ✓ R2.2 The health coverage of the avian herd is ensured
 - ✓ R2.3 The epidemiological control and surveillance system is reinforced.

Axis 3: Improving production

- ☞ **SO 3 : Improve the technical conditions of production**
 - ✓ R3.1 Traditional production systems are improved
 - ✓ R3.2 The intensification of modern farming is reinforced
 - ✓ R3.3 The direct actors in the sector and those of technical supervision and support-advice are equipped and competent

Axis 4: Support for structuring and functionality of POs and the sector interprofession

- ☞ **SO 4 : Strengthen the organizational capacities of professional organizations and the poultry interprofession**
 - ✓ R4.1 Professional organizations are structured and dynamic

Axis 5: Improvement of the marketing flow for poultry products and Axis 6: Creation of an environment conducive to the practice of the poultry activity and to investment

- ☞ **SO 5 : To create enable environment to market access, sector financing and infrastructure**

- ✓ R5.1 The marketing infrastructure for poultry products is functional
- ✓ R5.2 The institutional and legislative framework of the sector is strengthened
- ✓ R5.3 Financing of the sector is improved

The PNDF is divided into three (03) programs, which are :

- ✓ Program 1 : Program for Production Intensification;
- ✓ Program 2 : Program for the improvement governance of the sector;
- ✓ Program 3 : Program Infrastructure development related to poultry farming.

The overall cost of the the poultry sector national development plan/PNDF Aviculture is **78.845 billion CFA francs** for the period 2020-2035. It is distributed as follows :

- ✓ Program 1 : 49,931 billion FCFA ;
- ✓ Program 2 : 12,069 billion FCFA and
- ✓ Program 3: 16,845 billion FCFA.

The sources of funding for this plan are distributed as follows:

- ✓ Government: 48.825 billion FCFA (62%)
- ✓ PTF: 12, 656 billion FCFA (16%)
- ✓ Private sector: 17,364 billion FCFA (22%)

PNDF implementation framework

For a better operationalization of the plan, an inclusive institutional arrangement is designed. It includes at the strategic level, a Steering and Supervision Committee of the Plan (CPP) and at the operational level, a Management Unit by Program (UGP). The management of each program may be the subject of a program contract between the Government and a competent institution.

The guiding principles for implementing the plan are (i) inclusion and participation of stakeholders ; (ii) the clear distribution of roles and responsibilities of the main actors, (iii) flexibility ; (iv) Results-Based Management; (v) coordination and rationalization of expenditure for structuring state investments ; (vi) Public Private Partnership and (vii) accountability.

At the monitoring and evaluation level, measuring the effects and impacts of the interventions will be a priority at the national level. Thus, the monitoring and evaluation system of the plan's performance, which will allow to collect, process and analyze all the information generated during the PNDF's execution cycle, will first ensure that the actions have been designed in Results-Based Management (RBM) framework. The Monitoring and Evaluation System will therefore be carried out on two levels: at the national level and at the local level.

INTRODUCTION

Dans sa politique de promotion et de développement du sous-secteur de l'élevage, le Gouvernement du Niger met en œuvre la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035). A cet effet, trois axes ont été définis, à savoir : (i) Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ; (ii) Accroissement, diversification et valorisation des productions animales et (iii) Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage. Les actions d'amélioration de la production et de la valorisation des produits dans le cadre de la SDDEL ont visé, entre autres, le développement des filières animales notamment la filière avicole.

La filière avicole, représentée par l'aviculture traditionnelle (environ 98% des effectifs de volailles) et l'aviculture moderne, occupe une place très importante dans l'économie des ménages, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté. L'effectif du cheptel aviaire est passé de 16.978.445 sujets en 2010 à 19.502.605 en 2017 (DS/MAGEL, 2018), soit un taux de croit annuel d'environ 2%.

A l'instar des principales filières d'élevage, l'aviculture au Niger est une filière à risque élevé du fait de sérieuses contraintes qui continuent de plomber ses performances malgré les efforts consentis par tous les acteurs notamment le gouvernement.

Pour apporter des réponses pertinentes aux contraintes majeures à ressortir, le gouvernement du Niger a jugé nécessaire de se doter d'un plan stratégique national pour le développement de la filière avicole. Ce Plan constituera un document de référence en matière de promotion de la filière avicole au Niger. Ce document en cohérence et en conformité avec les objectifs visés dans la SDDEL et la stratégie d'appuis à la filière avicole sera conçu grâce au soutien de la coopération belge représentée par ENABEL.

La démarche méthodologie suivie à cet effet, peut être succinctement résumée comme suit (i) phase de préparation ; (ii) phase de collecte de données ; (iii) phase d'analyse et de traitement des données et (iv) celle de rapportage et de restitution des résultats. Cette démarche a été globalement illustrée par la figure ci-contre :

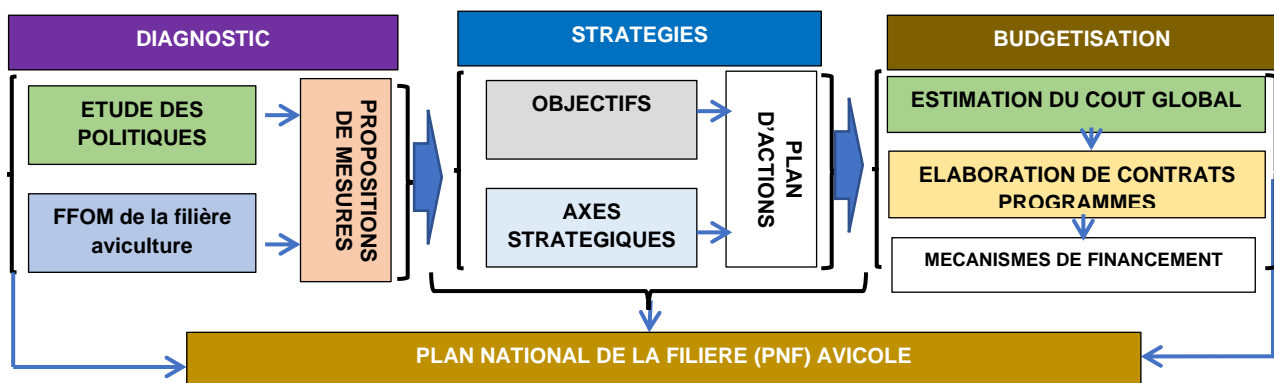


Figure 1 : Méthodologie globale de l'étude

Source : Cosinus Conseils, 2020

La réalisation de cette étude présente les limites suivantes : (i) la documentation récente sur la filière aviculture est limitée, (ii) l'accès aux informations sur la filière avicole n'est pas toujours facile ; (iii) les statistiques fiables font défaut, ce qui limite les analyses quantitatives tant sur les différents maillons que surtout plusieurs autres aspects.

I. CONTEXTE MONDIAL

Le secteur de la volaille mondiale continue à se développer et à s'industrialiser dans de nombreuses régions. La production mondiale a bondi entre 1961 et 2017, de 9 à 122 millions de tonnes pour la viande de volaille et de 15 à 87 millions de tonnes d'œufs pour faire face à la demande croissante (FAO, 2017). En 2017, la viande de volaille représentait environ 37 % de la production mondiale de viande⁵. Au cours de ces trois dernières décennies, la production mondiale d'œufs a augmenté de plus de 150 %⁶. L'essentiel de cette croissance est survenu en Asie, où la production a pratiquement quadruplé. Dans les pays en développement, environ 80 % des ménages ruraux élèvent des volailles.

1.1. Pays à systèmes de production industrialisés de grande taille

Les pays concernés par ce système sont les Etats-Unis, la Chine, le Brésil, l'Union Européenne, l'Inde, la Russie, etc. Ce système vise la conquête d'une part importante du marché sur le commerce mondial de la viande de volailles et des œufs. La plupart de la viande de volaille disponible sur le marché mondial provient des grands producteurs commerciaux spécialisés. Les États-Unis d'Amérique sont le plus grand producteur de viande de volaille à l'échelle de la planète car ils produisent en effet 18 % de la production mondiale. Viennent ensuite la Chine, le Brésil et la Fédération de Russie.

La Chine est de loin le premier producteur mondial d'œufs (42 % de la production mondiale) et elle est suivie par les États-Unis (7 %) et l'Inde (6%). L'Asie est la plus grande région productrice d'œufs avec 60 % de la production mondiale (FAO, 2017). Le Brésil est le principal exportateur de viande de volailles, suivi par les États-Unis et les Pays-Bas. Les principaux pays importateurs sont la Chine, le Japon, le Mexique et le Royaume-Uni.

1.2. Systèmes de production maghrébins

L'aviculture des pays du Maghreb notamment le Maroc, la Tunisie et l'Algérie se caractérisent par des systèmes de production mixte (intensif et extensif) avec dominance du système intensif. La filière avicole généralement dynamique est constituée d'unités de production industrielles assez développées avec des systèmes d'intégration plus ou moins totale. La filière avicole de ces pays dispose d'importantes infrastructures de produits telles que (i) les couvoirs de grandes capacités, (ii) les unités de fabrications d'aliments composés, (iii) des abattoirs avicoles industriels. Entre autres atouts majeurs de cette filière dans ces pays, il y a le niveau élevé de la structure de leurs organisations professionnelles avec un leadership fort des interprofessions, l'organisation de la commercialisation des produits avicoles et le soutien manifeste de l'Etat ce qui a permis d'atteindre les niveaux de performances mentionnés ci-dessous (tableau 1)

Tableau 1 : Quelques éléments de la performance de la filière avicole dans trois pays du Maghreb

MAROC	TUNISIE	ALGERIE
- Production de viande en 2018 : 670 000 T	- Production de poulet de chair : 137 458 T (GIPAC, 2019)	- Production de viande : Environ 240 millions de poulets par an)
- Production d'œuf : 5,8 milliards	- Production d'œuf de consommation : 1 827 940 œufs	- Production d'œufs : plus de 3 milliards par an.
- Chiffre d'affaires : 1904,02 milliards FCFA	- Nombre d'emploi : 150 000 pers.	- Nombre d'éleveurs : 20.000 ; - Nombre d'emploi : 500.000 - Importation d'aliments : 80% des besoins

Source : Cosinus Conseils, 2020

1.3. Pays d'Afrique subsaharienne

A l'échelle de l'Afrique subsaharienne, le système de production avicole est également mixte mais avec une dominance plus ou moins forte de l'aviculture traditionnelle. La production dans ces systèmes élevage représente 35 % de la production de viande de volaille et 10 % de la production d'œufs (CSAO, 2008). En dehors du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, les infrastructures de production avicole dans cette région sont généralement peu développées. Certains pays ne disposent pas d'une unité de production locale de poussin d'un jour, et d'unité industrielle de fabrication d'aliments. Le système de production avicole de

⁵ FAO, 2017

⁶ FAO, 2017

ces pays est très partiellement intégré. La structuration des organisations professionnelles est très variable ; seul les OP du Nigéria et de la Cote d'Ivoire sont les plus structurées. Les éléments de performance de la filière peuvent se résumés comme suit (tableau 2)

Tableau 2 : Quelques éléments de la performance de la filière avicole dans quatre pays subsahariens

NIGERIA	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	SENEGAL
<ul style="list-style-type: none"> - Effectif de cheptel : 180 millions de volailles (ASL, 2018) - Production de viande : 454 milliards de T/ par an (ASL, 2018) - Production d'œuf : 3,8 millions d'œuf/ par an (ASL, 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif de cheptel : 35 359 174 volailles/an en 2011. - Production d'œufs : 42 700 T (FAO, 2006). - Production de viande : 30 900 T (FAO, 2006) 	<ul style="list-style-type: none"> - Production de viande : 2013 : 36 139 T ; 2015 : 44 451 T - Production d'œuf : 2013 : 980 millions unités ; 2015 : 1484 millions unités (IPRAVI, 2015) - Effectif du cheptel : Environ 60 millions de têtes en 2017 - Chiffre d'affaire : estimé à 250 milliards FCFA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Production de viandes : 95 054 T (2017) - Production d'œufs : 719 millions d'unités en 2017 ; - Nombre d'Emplois : 50 000 emplois - Chiffre d'affaires global : 130 milliards de FCFA en 2011 ; - Investissement de plus de 20 milliards de F CFA

Source : Cosinus Conseils, 2020

II. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE AVICOLE AU NIGER

2.1. Politiques et stratégies de mises en œuvre

2.1.1. Au plan national

Le Niger a connu depuis son indépendance quatre (04) grandes périodes : (i) la période de 1960 à 1975 qui correspond à la première République et qui s'est caractérisée par une économie essentiellement rurale ; (ii) la période de 1975 à 1982 qui est celle du boom de l'uranium ; (iii) de 1982 à 1990, le Niger entre dans la période d'ajustement structurel ; enfin (iv) la période de 1990 à 2011 est celle de la démocratisation et des programmes de lutte contre la pauvreté.

L'évolution de la politique avicole des divers gouvernements qui se sont succédés au Niger est brièvement rapportée par Akound'ha Expertise (2011) : « La promotion de l'aviculture au Niger fut confiée aux stations avicoles des régions de Maradi (créée en 1962), Mirriah (créée en 1967), Niamey, Tara (créée en 1981) et Dosso (créée en 1982) supervisées au niveau central par le service de l'aviculture et du petit élevage qui conduisait les programmes "aviculture fermière" et "aviculture commerciale". En 1985, un programme d'envergure nationale doté de moyens conséquents a démarré : le « Projet filière avicole moderne » qui créa le centre avicole de Goudel avec un couvoir d'une capacité de 1,5 millions de poussins par an, monta deux usines d'aliments de bétail (à Niamey et Zinder) d'une capacité de 11.000 T/an et subventionna fortement la coopérative des aviculteurs de Niamey. L'objectif était de produire 80 T de viande blanche et 1.000.000 d'œufs la première année pour atteindre 1.400 T de viande et 13.000.000 d'œufs par an durant les années suivantes (Maizama et al. 2003).

L'engagement politique du gouvernement pour la filière avicole a été renforcé par sa politique de promotion et de développement du sous-secteur de l'élevage à travers la mise en œuvre de :

↳ Stratégies

- **Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL 2013-2035).** A cet effet, trois axes ont été définis, à savoir : (i) Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ; (ii) Accroissement, diversification et valorisation des productions animales et (iii) Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage.
- **Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD) (2013-2021)** », plus connue sous l'appellation de l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" a été élaborée et mise en œuvre depuis 2012.
- **Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger (2020-2029)** : le pays compte assurer la promotion de l'insertion économique des jeunes dans tous les secteurs y compris l'aviculture ;
- **Stratégie nationale d'achats locaux d'aliments auprès des petits producteurs (SNALAPP) (2017-2035)** qui vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs. A cet effet, il se propose de renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des petits producteurs et leurs organisations ; appuyer l'organisation de la commercialisation des produits agricoles et animaux et améliorer le cadre juridique et promouvoir les bonnes pratiques d'achats locaux d'aliments auprès des petits producteurs ;
- **Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI)** élaborée dans le but de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante, particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel.
- **Plan National de Développement de la Filière Aviculture (2020-2035)**, objet de la présente étude.

↳ Projets et programmes

Divers projets et programmes ont été mis en œuvre dans le cadre du développement de la filière avicole à l'exemple de PRECIS, 2019-2021, PIMELAN, (PPAAO/WAAPP et FAM (annexe3). Particulièrement le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP 5), est destiné à l'intensification des productions animales à cycle court. Il s'agira d'améliorer l'aviculture traditionnelle et de développer l'aviculture moderne. L'objectif

du PIP5 est de doubler les effectifs actuels de volaille estimés à 16 976 236 de têtes et de faire passer la consommation d'œufs de 19 œufs par personne et par an à 25 à l'horizon 2015.

➤ Mesures incitatives

Plusieurs mesures incitatives ont été menées durant les deux dernières décennies à savoir :

- L'amélioration de la production fermière à travers la distribution des Kits d'élevages de volaille et l'identification des races locale à améliorer ;
- Organisation des actions de visibilité sur la filière avicole (Salon⁷ de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'environnement et de l'élevage du Niger, du salon sur le financement de l'aviculture etc...) ;
- Les actions de vaccination-déparasitage des volailles sporadiques ;
- Les mesures d'exonération des droits d'importation sur les infrastructures avicole lors de l'installation ainsi que des exonérations d'impôts sur bénéficiaires pour les deux premières années pour les aviculteurs modernes ;
- Les renforcements de capacités des aviculteurs (formation ; équipement avicole léger ; vaccination-déparasitage des volailles ; amélioration de la race locale) grâce à l'appui de certains partenaires (FENU ; UNICEF, GTZ et USAID et ENABEL). Depuis 2015, certains aviculteurs de la région de Zinder ont bénéficié d'un appui du projet de l'USAID, REGIS-AG (Résilience et croissance économique au Sahel-croissance accélérée) en matière d'organisation des chaînes de valeur volailles et autres⁸. Pour preuve, ce projet de l'USAID a mené diverses actions au profit des producteurs des régions de Zinder, de Maradi et Tillabéry dont l'organisation en groupements paysans, des foires volailles et la mise en relation des producteurs-commerçants- consommateurs. Au cours de l'année 2020, ce projet est sa phase de clôture avec une possibilité probable reconduction ;
- Les essais d'utilisation des produits agricoles locaux dans l'alimentation de la volaille (substitution du maïs par le sorgho dans les rations pondeuses et poulets de chair).

➤ Structures d'appui pour la promotion de la filière

- **Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) :** un Etablissement Public de Financement créé par Décret N°2017-663/PRN du 02 Août 2017 qui a pour vision d'améliorer l'offre des services financiers aux producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur (fournisseurs, transformateurs, etc.). Les investissements avicoles éligibles au financement de la Facilité 2 du FISAN sont constitués de la construction des abattoirs et séchoirs. Ce fonds a déjà traversée la phase expérimentale 2017-2018, la phase intermédiaire 2018-2019 et est actuelle à sa phase de croisière à partir de 2019.
- **Plateforme filière avicole :** Une solution permettant de renforcer le lien recherche-développement réside dans l'avènement des « plateformes d'innovation », dont une douzaine ont été mises en place dans le cadre du projet PPAAO, selon le modèle du CORAF⁹. Les « plateformes d'innovation » sont des structures, formelles ou informelles, caractérisées par une diversité de parties prenantes, publiques et privées, regroupées pour la réalisation d'un objectif commun d'amélioration des processus de production, transformation et commercialisation.
- **Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA) :** Elle pour mission entre autres de (i) planifier et programmer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil Agricole ; (ii) coordonner et animer le Système National de Conseil Agricole en s'assurant de la complémentarité entre dispositifs de terrain, en mobilisant les compétences nationales pour assurer les fonctions transversales, et en mettant en relation les équipes.

L'ensemble des mesures du gouvernement citées précédemment vise à faciliter le développement de la filière avicole soit par région ou par type d'exploitation. Certaines actions concernent tant l'aviculture traditionnelle que moderne. En particulier, les actions relatives à la distribution des Kits d'élevages de volaille, à l'identification des races locales améliorées et les mesures d'exonération des droits d'importation ne sont pas encore suffisamment capitalisées et diffusées).

⁷ Dont la 6^{ième} édition est prévu pour les 28 Février au 4 Mars 2020.

⁸ Niébé et petits ruminants

⁹ Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement Agricoles

2.1.2. Au plan régional et international

Dans le cadre de la politique régionale et internationale plusieurs institutions interviennent sur la filière. On peut citer entre autres :

⇒ CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)

Cette institution intervient au niveau du Centre Régional de Spécialisation en Elevage (CRS-EL). C'est un cadre de renforcement des capacités tant sur le plan technique (formation et recherche développement sur les races de volailles) et matériel (équipement des laboratoires du secteur élevage (cas de LABOCEL). Ce centre est étroitement en relation avec les agences d'exécution du pays qu'ailleurs en matière d'élevage à l'exemple d'INRAN, l'Université de Niamey, des Centres de multiplications, le LABOCEL et SNRA, CoRAF, etc.).

⇒ UA-BIRA (Bureau International des Ressources Animales de l'Union Africaine)

L'Etat du Niger est partie prenante des accords internationaux et régionaux qui sont en lien direct ou indirect avec les activités agricoles. Il a lui-même pris des textes qui réglementent la gouvernance du sous-secteur de l'élevage et qui impactent partiellement la filière avicole. Il n'est pas évident que l'arsenal législatif et réglementaire existant couvre la plupart des domaines requis de la filière avicole.

⇒ FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Cette organisation des Nations Unies appuie le Niger dans l'élaboration des politiques et programmes de développement en général du secteur agricole en particulier dans le sous-secteur de l'élevage dont l'aviculture. Elle mène beaucoup d'études thématiques afin d'apporter des appuis techniques et financiers au Niger dans le domaine de la santé et des productions animales. Elle dispose d'une banque de données sur les filières animales au Niger.

⇒ OIE (organisation mondiale de la santé animale)

Cette institution est garante de la législation et des normes en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments. A ce titre, elle appuie les Etats membres dont le Niger dans le renforcement des capacités des services vétérinaires.

2.2. Typologie des exploitations avicoles

La production avicole au Niger, longtemps dominée par les systèmes traditionnels se transforme progressivement au tour des centres urbains pour devenir une véritable activité économique. Ainsi les systèmes de production rencontrée au Niger sont le :

- système traditionnel¹⁰ ;
- système traditionnel amélioré¹¹ ;
- système moderne par élevage au sol et ;
- système moderne par élevage en batterie.

Dans l'ensemble du pays, l'aviculture traditionnelle représente 98% contre 2% pour l'aviculture moderne 2%. Les avicultures traditionnelle et moderne pratiquées sont progressivement en mutation vers la forme industrielle automatisée. Le cheptel avicole du pays est composé des espèces variables en fonction du type d'aviculture.

2.2.1. Aviculture traditionnelle

Le système traditionnel est plus orienté vers la production de la viande de volaille locale et d'œufs de pintade. La production des œufs de poule dans ce type d'élevage rentre plus dans la reproduction et les utilisations culturelles et rituelles¹². En général, les espèces caractérisant ce cheptel avicole traditionnel sont au nombre de quatre à savoir (i) la poule (***Gallus domesticus***), (ii) la pintade (***Numida meleagris***), (iii) les dindons (***Meleagris gallopavo***), (iv) le canard (***Anas platyrhynchos***), (v) le pigeon (***Columba***

¹⁰ élevage des volailles s'effectue pour des besoins culturels et cultuels

¹¹ élevage des volailles locales pour les besoins de la clientèle dont orienté vers le marché

¹² Termes de référence de l'étude des chaînes de valeur avicoles. PRADEL-ENABEL, Niger 2018

livia) et (vi) la caille (*Coturnix coturnix*). Sur la base du recensement (RGAC Volume VIII-A, 2005/2007), la répartition des volailles par espèce est respectivement de (i) 55% pour les poules, 26% pour les pintades, 12% pour les pigeons, 4% pour les canards et 3% pour le reste (Figure 1).

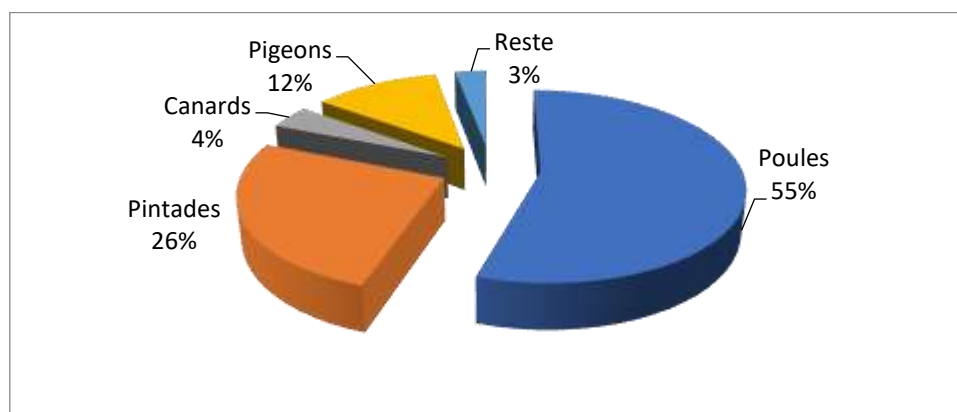


Figure 2: Répartition des volailles par espèce
Source : RGAC Volume VIII-A, 2005/2007

Dans le cadre de l'amélioration de la poule locale, plusieurs races exotiques ont été introduites à partir de 1964 ; il s'agit principalement des races suivantes : Rhodes Island Red, la Leghorn Blanche, la Wyandotte Blanche, la Light Sussex, la Plymouth. La pintade améliorée introduite au Niger est le Galor (Revue du secteur de l'élevage, 2010). L'effectif des aviculteurs traditionnels est prépondérant dans le pays et varie d'une région à une autre. Les animaux sont laissés en divagation permanente du matin au soir à la recherche de la nourriture (restes de cuisine, insectes, grains de céréales).

Les fermes avicoles traditionnelles sont précaires malgré les tentatives d'introduction des races améliorées via les kits et des essais multiples de renforcement de capacité des pratiquants. L'aviculture traditionnelle au Niger comme pour la plupart des pays africain reste une activité secondaire et non professionnalisée. En dépit de toutes les initiatives entreprises depuis plusieurs décennies, l'aviculture traditionnelle peine à se développer avec un niveau de productivité faible.

2.2.2. Aviculture moderne

L'aviculture moderne au Niger est constituée par des souches d'origine occidentale. Les principales souches utilisées pour la production d'œufs sont préférentiellement l'*Isa Brown*, le *Harcco*, la *Decalb*, la *Leghorn*, *H&N Brown*. Compte tenu des conditions climatiques du pays les choix des souches s'avère nécessaire. Par exemple, la Leghorn blanche et l'ISA Brown, tolèrent la chaleur mieux que la Harco noire pénalisée par sa tendance à l'engraissement.

Durant ces dernières décennies, le système moderne a commencé par devenir progressivement une véritable activité économique beaucoup plus en zones périurbaines notamment à Niamey. L'effectif des fermes avicoles relevées est d'environ 217 exploitations avec une forte concentration à Niamey (53%), Tillabéry (21%) Zinder (13%) et Tahoua et Dosso pour respectivement 5% (Figure 3).

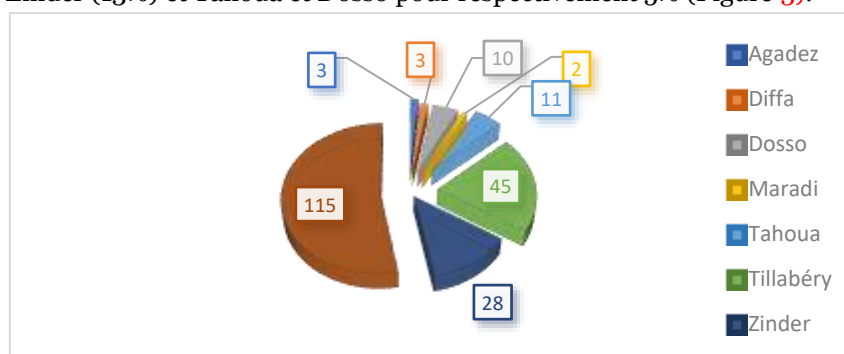


Figure 3: Répartition de l'effectif des aviculteurs volailles par espèce
Source : Données de terrain, Cosinus conseils 2020

Les fermes avicoles modernes industrielles du pays sont Bell vue, NUSEB, AIR NIGER, Bell œuf ; Ferme Champion International ; Ferme avicole Libore ; Fermes HADI (en chantier) et ETS NOUBOUERIMA. Au regard des importants équipements et infrastructures modernes de production mis en place, ces fermes réunies occupent une part prépondérante de la capacité de production nationale d'œuf de consommation du pays.

2.3. Performance de la filière avicole

2.3.1. Au plan économique

2.3.1.1. Evolution du cheptel avicole national

Le cheptel aviaire du Niger est en progression de 2013 à 2017 passant de 18 017 542 à 19 502 605 sujets (MAGEL, 2019) soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2% (Fig.). Cet accroissement a été surtout tiré par l'aviculture traditionnelle (soit 98% cheptel mais également par l'installation des grandes fermes industrielles. Du point de vue de la répartition géographique, la région de Tillabéry représente 24%. Elle est suivie par les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Dosso avec respectivement 18% (3 473 111), 17% (3 267 290), 15% (2 938 100) et 14% (2 677 649) de l'effectif total en volaille. De l'ensemble du cheptel avicole, les poulets représentent 55 %, les poulets de race 3%, les pintades 26%, les pigeons 12% et le reste est partagé par les autres espèces. Les poulets de race sont plus élevés en Tillabéry que dans les autres régions du pays. Mais ces dernières années avec l'installation des avicultures industrielles à Niamey, la tendance risque d'être renversée les prochaines années. (Figure 3).

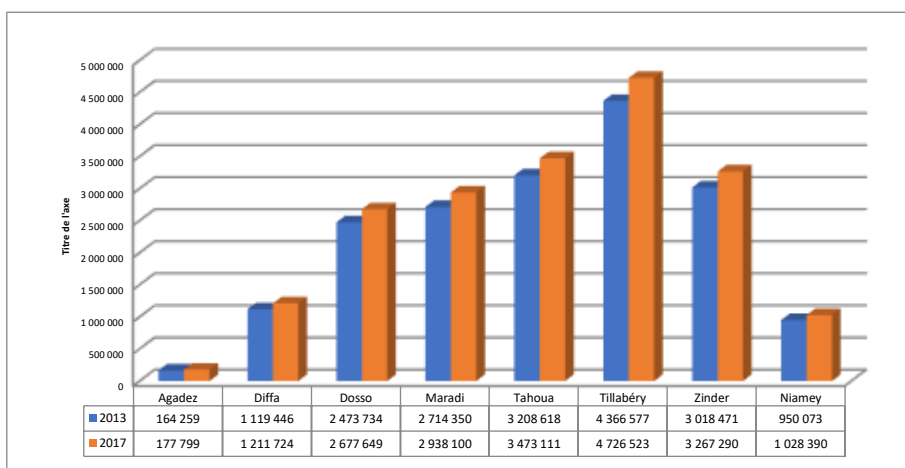


Figure 4 : Evolution du cheptel aviaire par région (2013-2017)

Source : Cosinus conseils 2020

2.3.1.2. Valeur monétaire du capital aviaire.

La valeur monétaire du capital aviaire (stock du cheptel aviaire national) est estimée en 2019 à environ 20 milliards de FCFA. Il s'agira d'accroître ce niveau de capital aviaire pour une meilleure contribution de la filière à la richesse nationale (tableau 3).

Tableau 3 : Valeur du capital aviaire en 2019

Région	Valeur du capital aviaire	%
Agadez	185 167 386	0,91%
Diffa	1 261 938 732	6,21%
Dosso	2 788 612 887	13,73%
Maradi	3 059 856 206	15,07%
Tahoua	3 617 037 951	17,81%
Tillabéry	4 924 492 589	24,25%
Zinder	3 402 688 324	16,75%
Niamey	1 071 116 436	5,27%
Total	20 310 910 511	100%

Source : Cosinus Conseils, 2020

2.3.1.3. Création des revenus par la filière

De 2013-2017, le chiffre d'affaires minimal du sous-secteur avicole s'est accru en passant de 6,371 à **16,791 milliards de FCFA**. Les œufs de table génèrent plus de revenus que les viandes de volailles (Figure 5). En 2017, le revenu total de la filière au Niger est largement en dessous de ceux de certains pays soit **1 904,02 milliards FCFA** au Maroc, **130 milliards** de FCFA au Sénégal en 2011 et **250 milliards FCFA** Côte d'Ivoire en 2017.

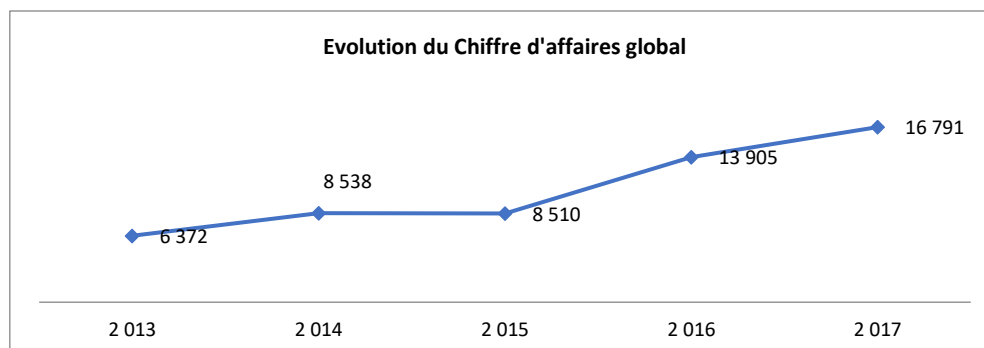


Figure 5 : Evolution du chiffre d'affaires minimal de la filière avicole (millions de FCFA)
Source : Cosinus Conseils, 2020

La filière avicole au Niger contrairement à celle de certains pays africains, génère un faible chiffre d'affaires global faute d'investissement et de mesures incitatives conséquentes.

2.3.1.4. Création de l'emploi

En absence de statistiques fiables, le nombre d'emplois créé par la filière par an est estimé à environ 34 000 dont 11 000 emplois directs et 23 000 emplois indirects (Tableau 4). Les résultats du diagnostic indiquent que cette main d'œuvre est peu qualifiée.

Tableau 4 : Estimation du nombre d'emplois créés

Maillon	Emploi direct	Emploi indirect	Total
Production (moderne)	812	1624	2436
Commerce	3175	6350	9 525
Transformation	6801	15520	22321
Total	10 788	23 494	34 282

Source : Cosinus Conseils, 2020

L'analyse de ce tableau montre que l'aviculture moderne nigérienne reste moins créatrice d'emplois directs et est loin de celle de l'Algérie avec 500.000 emplois, le Maroc avec un effectif d'emplois compris entre 360 000 à 500 000 emplois et le Sénégal avec 50 000 emplois. Cet état résulte de sa faible capacité d'employabilité de la main d'œuvre locale en raison de son niveau de développement limité.

2.3.1.5. Approvisionnement en intrants spécifiques

Les initiatives de commandes groupées, la mise en place des unités nationales de fabrication d'aliment de volaille, les diverses recherches d'identification des races améliorées de même que les tests de substitution des intrants de fabrication d'aliments, la possibilité de fabrication de certains vaccins sur place constituent les efforts consentis pour soulager les peines des aviculteurs installés dans les différentes régions du pays. Pourtant, la maîtrise du système approvisionnement en intrants spécifiques (poussins d'un jour, aliments de volaille, les produits vétérinaires et les matériels ou petits outils d'élevage de la volaille, reste encore une préoccupation majeure pour le développement de la filière).

L'approvisionnement en aliments volaille n'est pas encore totalement aisé malgré l'existence de la CDARMA à Dosso, les opportunités d'accès en sources de protéines à Tahoua, l'usine de fabrication d'AviNiger et Belle vue de Niamey. Le diagnostic indique que les fermes avicoles modernes s'approvisionnement directement au Nigéria en raison du prix proposé par sac d'aliment de volaille

complet. Cependant, cette source d'approvisionnement crée des désagréments aux aviculteurs à cause de la qualité et des ruptures de stocks aggravées par la fermeture imprévue des frontières depuis 2019. Les aliments localement fabriqués qui devraient permettre de surmonter les pénuries occasionnées par la fermeture des frontières n'arrivent pas à couvrir tout le territoire national. De plus, la qualité de leur produit est décriée par les aviculteurs pour des questions de défaillance technique. Les grandes unités de fabrications d'aliments sont concentrées à Niamey. Il n'y a pas encore une stratégie nationale d'approvisionnement des fermes modernes en aliment de volailles.

Il n'y a pas une unité industrielle de production de poussin d'un jour au Niger. Ce qui rend l'approvisionnement de cet intrant contraignant. Cet approvisionnement s'effectue via divers circuits à savoir (i) le circuit du Nigéria avec intermédiaires et des conditions de transport et de qualité des sujets qui laissent parfois à désirer, (ii) celui de l'Europe organisé par des groupements ou des opérateurs privés avec des problèmes de délai de regroupement de la commande et de suivi après mise en place des sujets, et (iii) des couveuses installées avec des problèmes de capacités et de suivi des sujets.

L'approvisionnement en produits vétérinaires est assuré par des grossiste-répartiteurs d'intrants vétérinaires et zootechniques. Il s'agit de : (i) CENTRAVET (Dr Sandagou) ; (ii) VETOMAX (Dr Siddo) ; (iii) SODIVET (Dr Bikou) ; (iv) LABIOZOVET (Dr Loukmanou) ; (v) CENPROMAVET (Dr Hambali) et (vi) CORAL (Dr Zangui). Toutes ces structures ont tissé autour d'elles un large réseau de distributeurs et prestataires vétérinaires (pharmacies et dépôts des produits vétérinaires, SVPP). Cependant, le manque de planification des besoins et des commandes crée des problèmes de rupture de stock et de non disponibilité des produits dont les aviculteurs ont réellement besoins. Par contre, les produits vétérinaires disponibles sont jugés trop chers et ne sont donc pas à la portée des aviculteurs moyens.

Le petit matériel d'élevage est pour la plupart importé par les acteurs d'approvisionnement des produits vétérinaires et dont les coûts ne sont pas toujours à la portée des moyens et petits aviculteurs. Cependant, il faut noter qu'il existe au Niger des artisans fabricant de divers petits matériels avicoles qui font le service minimum pour répondre aux besoins des petits aviculteurs. Cette catégorie d'acteurs de la filière a besoin d'être renforcé pour améliorer l'approvisionnement de petits matériels avicoles à moindre coût.

2.3.1.6. Production nationale des produits avicoles

✚ Production des œufs de consommation

La production nationale d'œuf du Niger est passée de 61 117 800 en 2013 (FAOSTAT, 2017) puis à 596 717 980 en 2019 (CIO¹³, 2019). Ce niveau de production n'arrive pas à couvrir les besoins du pays en œufs de consommation. Le gap est assuré grâce aux importations d'œufs à partir des pays de la sous-région notamment le Nigéria, le Ghana et même le Maroc.

✚ Production des viandes de volaille

Sur la base des données de ventes enregistrées, la production des viandes de volailles est passée de 2463 tonnes équivalent carcasse (TEC) en 2013 à 3592 TEC en 2017. Ces données ne prennent pas la totalité des productions de viandes de l'aviculture traditionnelle et de l'aviculture moderne faute d'un système d'informations fiable sur la filière. De façon générale, la production des viandes de volailles ne couvre pas les besoins du pays. En effet, malgré les accompagnements en guise de formation, d'appui en équipements, de kits d'élevage diverses contraintes subsistent à savoir : (i) faible niveau d'investissement partout ; (ii) mortalité du cheptel pour diverses raisons dont les maladies aviaires et la forte chaleur ; (iii) difficultés d'approvisionnement en intrants (poussins, en aliments volaille et en produits pharmaceutiques) ; (iv) mauvaise organisation des producteurs.

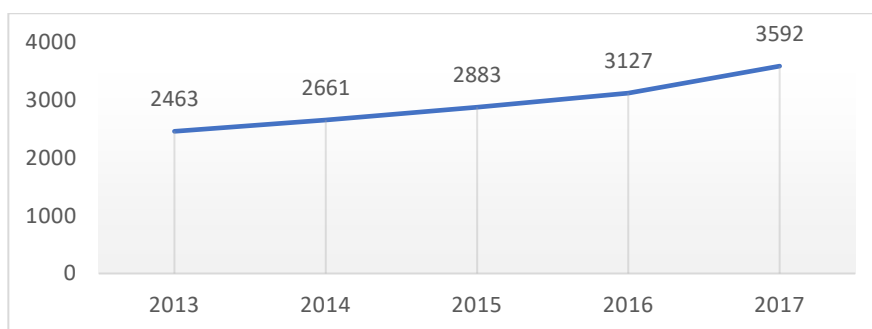


Figure 6 : Evolution de la viande de volaille (tonne)
Source : Cosinus Conseils, 2020

2.3.1.7. Transformation des produits de volaille

La transformation des produits avicoles reste encore peu développée. Elle est assurée par plusieurs catégories d'acteurs individuels, en associations et en entreprises. L'effectif des transformateurs est passé de 510 à 730 entre 2013 et 2017. En matière de transformation, quelle que soit la région ce sont les restaurants, les hôtels qui réalisent la grillade simple communément appelé « rôtis » et des cafeterias pour les omelettes d'œufs. Les transformateurs sont représentés par les restaurants et les kiosques. On y trouve des poulets congelés comme les poulets locaux. Par exemple à Niamey, certains producteurs afin d'écouler facilement leurs produits transforment ces derniers sur place avant la commercialisation. En définitive, il n'existe pas de véritable unité industrielle de transformation des produits de la volaille, ce qui constitue un frein au développement de la filière.

2.3.1.8. Commercialisation des produits

La commercialisation des produits de la volaille est influencée par la disponibilité et la qualité des produits mis sur le marché (poussin, aliments volaille et produits vétérinaires). Le scanning des chaînes de valeur de la filière dans tout le pays a permis d'identifier les chaînes de valeurs porteuses ci-après **en considérant que tous les produits visent le marché national** :

- la chaîne de valeur « Viande de volailles locales (poulet et pintade) »,
- la chaîne de valeur « Œufs de consommation »
- la chaîne de valeur « Poulet de chair »
- la chaîne de valeur « Coquelet fermier »

Spécialement la CVA viande de volailles locales comprend aussi les sujets reformés des différentes fermes. Les ventes des poussins tous âges confondus sont aussi observés à AGADEZ et dans d'autres régions. Actuellement, la concurrence constitue une entrave aux CV œufs de consommation et viande. Cependant, des CVA telles que les fientes de volailles ne sont pas encore très développées faute de marché porteur.

✚ Circuits de commercialisation des produits de volailles

Le commerce des produits de volailles est assuré par différents acteurs : les collecteurs/ramasseurs des œufs ; grossistes et semi-grossistes et détaillants des volailles vivantes et transporteurs. Il est organisé autour d'un réseau de marchés non spécifiques (Annexe 11). Sur tout le circuit, plusieurs intermédiaires interviennent, ce qui pose un problème d'organisation pour l'efficacité des activités commerciales.

Au niveau de la sous- région, divers circuits de commercialisation existent entre le Niger et les pays environnants notamment le Nigéria et l'Algérie. Ces circuits qui alimentent les différentes régions du Niger sont informels. Les marchés d'AGADEZ, de Maradi et de Niamey sont les plus alimentés par les produits du circuit informel.

A l'inverse, la volaille vivante (poulet et pintade vifs) est exportée de Tillabéry vers le Nigeria et l'Algérie.

✚ Vente des produits de l'aviculture

Les principales opérations de vente des produits de l'aviculture sont l'organisation de foire volaille, la mise en relation producteur et commerçant et transformateur et les initiatives privées de marketing. Ces

opérations visent à faciliter les ventes de volailles vivantes, les ventes des viandes de volailles et des œufs. De 2013 à 2017, en moyenne 3 506 232 volailles vivantes ont été vendues par an (Tableau 5)

Tableau 5 : Evolution de la vente de la volaille de 2012 à 2017

Volailles	2013	2014	2015	2016	2017
Présentation	3 131 417	3 380 220	3 803 369	4 007 248	5 015 383
Vente	2 932 174	3 167 409	3 432 029	3 722 788	4 276 762
Invendus	199 243	212 811	371 340	284 460	738 621
Taux de vente (%)	93,64	93,70	90,24	92,90	85,27

Source DS/MAGEL, 2018

En ce qui concerne les viandes de volailles, il s'agit des viandes généralement transformées (viandes fraîches congelées, volailles grillées, rôtis ou viandes culminées, etc.) issues de la production nationale que des importations. En dehors de la société NUSEB qui s'est inscrite provisoirement dans la transformation moderne des viandes de volailles (société actuellement en pleine réorientation), il n'existe pas véritablement des unités modernes ou industrielles de transformation pour faciliter la vente de ces produits.

Les œufs vendus proviennent essentiellement des poules pondeuses de l'aviculture moderne et des pintades de l'aviculture traditionnelle. La capacité de mise en marché d'œuf de table dépend des infrastructures des fermes avicoles installées dans chaque région. Par exemple, Niamey est le plus grand pourvoyeur du marché. Le diagnostic du maillon commercialisation révèle des cas de méventes et de bradage des œufs, situation due à l'inorganisation de la mise en marché des œufs par les acteurs.

Transport des produits de l'aviculture

Les volailles sont transportées par tous les moyens possibles de transport (bicyclette, motocyclette, minibus et « taxi-brousse », dans des cages en matériaux locaux non lavables. Elles sont acheminées, soit seuls ou avec les humains sans aucune mesure de biosécurité. Les cages, de dimensions variables sont soumises aux conditions de stress thermiques pendant de longues heures et sur de longs trajets. Le transport des œufs de consommation se fait par les mêmes moyens.

2.3.1.9. Importation et exportation de la viande de volaille et abats

Le Niger a importé annuellement en moyenne 6 224 tonnes pour une valeur de 2 191 167 480 FCFA entre 2013 et 2017. Le diagnostic du maillon commercialisation a relevé que 95% des œufs de consommation mis sur le marché d'Agadez sont importés de l'Algérie, du Nigéria. Aucune exportation n'a été enregistrée dans la période (Tableau 6).

Tableau 6 : Importation et exportation de la viande et abats de volaille de 2013 à 2017

Année	Quantité importé		Quantité exporté ¹⁴
	Tonnage	Valeur douane (CFA)	
2013	6 945	1 026 442 938	0
2014	9 642	1 058 163 130	0
2015	7 422	3 598 037 588	0
2016	4 332	3 236 474 008	0
2017	2 778	2 036 719 737	0

Source : Douane Niger-SYDONIA 2013-2017, PRIMENLAN, 2018

2.3.1.10. Consommation des produits avicoles.

Selon les données de la Cellule Interministérielle d'Orientation, la production des œufs entre 2018-2019 est d'environ de 567 millions d'unités. Ce qui correspond à une couverture de 48% des besoins en œuf de table en moyenne.

De 2013-2017, la consommation annuelle moyenne est de 2 945 tonnes. Ce niveau de consommation ne prend pas en compte l'offre totale de la viande. Ces quantités ne représentent pas la consommation réelle du fait des difficultés d'accès aux informations telles que confirmées par d'autres sources (SNALAPP, 2017).

¹⁴ Aucune donnée officiellement enregistrée.

En dehors des consommateurs individuels, les quantités non négligeables de produits animaux sont consommées par des institutions suivantes Hôpital national de Niamey, Hôpital national de Lamordé, Maison d'arrêt de Niamey, Centre des œuvres universitaires de Niamey, Ecole de la Garde nationale, GI Tondibiah et Intendance militaire.

2.3.1.11. Rentabilité de la filière avicole

L'aperçu sur les paramètres de rentabilité a permis de relever les éléments ci-après :

- Selon les données de terrain 2020, la marge brute d'un œuf varie de 10 à 15 FCFA, et celle d'un poulet est en moyenne 510 FCFA par tête de poulet.
- Dans les régions de Dosso et de Tahoua, tous les agents de chaque CVA créent de la valeur ajoutée et toutes les activités sont rentables car elles génèrent des revenus pour les agents économiques (Cosinus Conseils, 2018). (Tableau 7).

Tableau 7: Synthèse de la rentabilité des CVA de la filière avicole

Agent	Valeur ajoutée	Revenu net	Observation
Importateur de poussins d'un jour	70	52	
Importateur d'aliment	112	81,8	
CVA viande de poulet traditionnel (FCFA/tête)			
Eleveur	187	187	Le commerçant crée la plus grande valeur ajoutée et le transformateur dégage le plus de revenu
Commerçant	266	167	
Transformateur	250	240	
CVA viande de pintade (FCFA/tête)			
Eleveur	562	562	Tous les agents ont des niveaux de valeur ajoutée et dégage le plus grand revenu
Commerçant	516	440	
Transformateur	525	515	
CVA œuf de pintade (FCFA/kg d'œuf)			
Eleveur	530	530	Le transformateur crée plus de valeur ajoutée élevés et dégage plus de revenu
Commerçant	598	576	
Transformateur	783	781	
CVA œuf de poule (FCFA/kg d'œuf)			
Eleveur	394	348	
Commerçant	456	454	
Transformateur	547	546	
CVA viande de poulet de chair (FCFA/tête)			
Eleveur	620	560	L'éleveur crée le plus de valeur ajoutée et dégage le plus grand revenu
Commerçant	370	365	
Transformateur	462	450	

Source : Enquête Cosinus Conseils, 2018

- Les marges brutes de quelques élevages de poulet de chair varient de 400 à 804 FCFA/poulet (Tableau 8).

Tableau 8 : Marge bénéficiaire de quelques produits d'élevage (coquelet, poulet local) au Niger

Taille de cheptel	500 coquelets de sexage (durée = 4 mois)			1 000 sujets			2500 sujets		
	Q	P	Montant	Q	P	Montant	Q	P	Montant
Coût de production	1	1 696	1 696	1	3 100	3 100	1	1 470	1 470
Prix de vente	1	2 500	2 500	1	3 500	3 500	1	2 000	2 000
Marge brute			804	1	400	400	1	531	531

Source : Ministère des ressources animales direction des études et de la programmation, 2004

Ce tableau montre que les niveaux de rentabilité des différents modèles d'exploitation avicole restent encore faibles. Dans ces conditions, l'aviculteur use d'un certain nombre de stratégies notamment (i) distribution d'une ration moins onéreuse à ses sujets ;(ii) vente précoce des coquelets dès l'âge de trois mois ; (iii) la réduction de la densité à 7 ou 8 sujets au m² et (iv) la conduite jusqu'à 4 bandes par an.

En moyenne, de 2013-2017, le prix du poulet sur le marché est d'environ 2 010 FCFA, celui des pintades de 2310 FCFA et des œufs de consommation de 75 FCFA/l'unité (tableau 9).

Tableau 9 : Evolution des prix de 2013 à 2017

Espèces	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Produits du Niger						
Poulet	2 000	2 000	2 250	2 000	1 800	2 010
Pintade	2 750	2 500	1 500	2 500	2 300	2 310
Œuf de consommation	60	75	75	75	75	75
Produits importés						
Poulet	-	-	-	-	-	-
Pintade	-	-	-	-	-	-
Œuf de consommation	60	75	75	75	75	75

Source : Cosinus Conseils, 2020

2.3.1.12. *Système de financement.*

Les activités avicoles sont faiblement financées par les institutions financières classiques (banques et les structures de micro finance). En plus de ces institutions classiques, d'autres interviennent dans le financement de la filière. Il s'agit de : (i) Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) qui offre trois facilités de financement (Soutien au financement Agricole ; Financement des Investissements structurants Agricoles et Financement du conseil Agricole, de la recherche Agronomique appliquée et du renforcement de capacités) ; (ii) BAGRI. De façon générale, les problèmes de financement de l'agriculture concernent notamment, (i) les contraintes structurelles plus globales du secteur financier nigérien (Coût élevé du crédit, des ressources stables limitées, des conditions des banques et SFD peu transparentes), les contraintes spécifiques du financement du secteur Agricole (risques de production (probabilité élevée de sécheresses, de défaillances techniques dans la production Agricole, d'attaques phytosanitaires ou d'épidémies animales, etc.) ; (ii) risques de marché (volatilité des prix, instabilité des marchés d'exportation, etc.), qui peuvent affecter la rentabilité de la production et par la suite, la capacité de remboursement des bénéficiaires du crédit. Ces contraintes plombent le financement de la filière avicole. De façon particulière, les risques de mortalités massives qui pèsent sur les élevages avicoles font que les banques et les institutions de micros finances sont très réticentes pour accorder des crédits aux aviculteurs. Très peu d'institutions financières proposent des solutions d'assurance acceptables pour couvrir ces risques.

2.3.2. *Au plan technique.*

2.3.2.1. *Potentialités en infrastructures avicoles.*

Le pays dispose d'une gamme variée d'infrastructures industrielles de production de transformation des aliments de commercialisation des produits de la volaille (Tableau 10).

Tableau 10 : Point des infrastructures avicoles

Infrastructures de l'Etat		Infrastructures privées	
Unités d'exploitation	Equipements	Unités d'exploitation	Equipements
Centre avicole de Goudel (CAG)	Couvoir avec 4 incubateurs de 33.600 œufs 4 éclosoirs de 8.400 œufs) (non Poulailleurs 1 magasin de stockage de 300 m ² ;	Diverses unités de petite taille à Agadez	11 bâtiments construits 1kit solaire complet pour l'alimentation en énergie 1couveuse de 50 œufs traditionnels 1couvoir privé d'une capacité de 2000 œufs 4 couveuses solaires d'une capacité de 2000 œufs
Station avicole de Dosso	Bâtiments de production : Poulailleurs de ponte Complexe de fabrication d'aliment et magasin contigus ; Equipements :	Diverses unités de petite taille Maradi	2 couveuses ; 1 centre de formation avicole ; 1 abattoir 1 unité de fabrication et de commercialisation d'alvéoles

	1 groupe de broyage-mélange avec un mélangeur vertical d'une tonne/heure de capacité ; 1 couveuse mixte (en panne) ; 1 couveuse électrique (en panne) ; 12 éleveuses (dont 2 en panne) et 2 trieuses ;		
Station avicole de Maradi	Les bâtiments d'élevage : 25 poulaillers de 50 m ² . Les équipements 1 petite unité de fabrication d'aliment d'une à 2 tonnes/heures de capacité ; 1 incubateur dont la capacité est de 2.000 poussins en 3 semaines ; 2 incubateurs/éclosoirs,	MATASSA Zinder	1 usine de fabrication d'aliment du groupement des jeunes 3 tonnes 1 Usine aliment bétail de Zinder
Station avicole de Mirriah	Bâtiments : Matériel et équipements : Chambre froide + 2 congélateurs) ; 2Broyeurs- concasseurs (capacité 100kg/heure), 1 mélangeur ; 2 incubateurs ; 2 éclosoirs Sologne de 9.072 œufs ; 2 éclosoirs Felmon (dont un inutilisable)	Belle vue NUSEB AVINIGER Bell œuf à Niamey	2 poulaillers équipés en batterie 1 usine de fabrication d'aliment 2 Groupes électrogène 4 Poulaillers en cours de construction 1 abattoir ultra moderne 2 poulaillers équipés en batterie 4 Poulaillers équipés en batterie 1 unité de fabrication d'aliment 1 Grand Poulailler équipé en batterie

Source : Cosinus Conseils, 2020

Ce tableau montre que les infrastructures de base pour la filière avicole au Niger ne disposent pas d'unité industrielle de production de poussin d'un jour et de provendes. Les unités de production d'œuf de consommation sont généralement de taille moyenne. Les équipements ne tournent pas aujourd'hui en pleine capacité. Ils méritent donc d'être réhabilités pour le développement de la filière avicole.

2.3.2.2. *Infrastructures commerciales*

Le commerce des volailles s'effectue sur 635 marchés classés en quatre types ainsi qu'il suit : (i) marchés de collecte ; (ii) marchés de regroupement ; (iii) marchés d'exportation et (iv) marchés de consommation (tableau 11)

Tableau 11 : Répartition des marchés par région et par type

REGION	Collecte	Regroupement	Exportation	Consommation	Total
Agadez	16	0	0	0	16
Diffa	15	24	1	1	41
Dosso	29	30	0	9	68
Maradi	66	48	1	24	139
Tahoua	35	34	0	3	72
Tillabéry	65	57	2	2	126
Zinder	126	27	3	12	168
Niamey	0	1	0	4	5
Total	352	221	7	55	635

Source DSQ/MAGEL, 2018

Ces marchés ne sont pas spécifiquement destinés à la commercialisation des produits de l'aviculture. De plus, ils sont sous équipés et insalubres.

2.3.2.3. *Santé animale.*

La campagne massive de vaccination subventionnée par l'Etat contre la maladie de Newcastle, principale maladie aviaire a été pratiquement suspendue dans les années 90. L'insuffisance de l'effectif du personnel et du financement des services vétérinaires ont affaibli la couverture sanitaire des élevages. Il s'en est suivi de fortes mortalités dans les élevages dues aux flambées des épizooties, aux maladies courantes et au non-respect des mesures de biosécurité. Tout ceci a pour conséquence la faible productivité des élevages voir la fermeture des exploitations en cas de crise sanitaire sévère.

2.3.2.4. Encadrement des acteurs.

La situation actuelle du conseil rural est marquée par : (i) l'absence d'un système national unifié de conseil rural ; (ii) la pluralité et la diversité des dispositifs de conseil sur le terrain, dispositifs non coordonnés entre eux ; (iii) un faible taux de couverture des exploitations ; (iv) l'adéquation partielle offres / demandes-besoins de conseil rural ; (v) la très forte dépendance financière des différents dispositifs vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux et l'absence de mécanismes de financement innovants. Globalement, le taux de couverture est faible et variable d'une région à une autre.

Au niveau de la filière avicole, il n'existe pas un dispositif d'appui conseils spécifiques à la filière. Pour le secteur public, ce sont les mêmes agents d'élevage qui assurent l'appui conseils pour toutes filières animales tant pour la santé animale que les productions. Dans ces conditions, les acteurs n'arrivent pas à maîtriser les itinéraires techniques et les bonnes pratiques. Ce qui a pour conséquence la faible productivité des activités avicoles.

2.3.3. Au plan social.

2.3.3.1. L'organisation des acteurs

Les principaux acteurs opèrent dans l'un des environnements (macro, méso et micro économique) des chaînes de valeur de la filière. Ces acteurs sont répartis dans les différents maillons de la filière. On peut citer les fournisseurs d'intrants, les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les offreurs de service d'appui. Le détail de ces acteurs figure à l'annexe 12.

❖ Organisations professionnelles

Les acteurs de la filière avicole sont regroupés en organisations professionnelles. Le tableau XX donne la répartition de ces organisations par régions.

Tableau 12 : Principales organisations des acteurs par région.

Région	Organisations régionales	Organisation nationale
Agadez	•Groupement des aviculteurs privés de la région d'Agadez « GAP/RA », (CRFV)	• Interprofession de la filière avicole • Association Nationale des Provediers d'Aliments Volailles (ANPAV)
Diffa	•Collectif de la Société Civile Active, (CRFV)	
Dosso	•Groupement de GORGNEY MAZADA, Groupement de HALALO, Groupement de NAMOU, AVICOP, ATANADA, ATCHI LAHIYA, KOUREY, SABKASSINEY, FATAWKI, KOYDAJINEY et KAMBARAOU, •(CRFV)	
Maradi	•Union Régionale de producteurs et fournisseurs des services chaîne de valeur volaille ; •Association des revendeurs de Maradi. •CRFV	
Tahoua	•CRFV	
Tillabéry	•Union « FATAKOYE HALLASSA, (CRFV)	
Zinder	•Groupement de jeunes MATASSA, (CRFV)	
Niamey	•Groupement des aviculteurs privés (GAP). •Association des revendeurs de volailles des marchés quotidiens •(CRFV)	

Source : Cosinus Conseils, 2020

Le niveau d'organisation et de fonctionnement des OP au niveau régional est faible : 5/25 et 7/25 respectivement (annexe 12). En conséquence la gouvernance locale est faible 24%. Cette faible performance organisationnelle des OP pourrait s'expliquer par :

- Un faible appui des institutions de support tant au niveau méso que macro-économique. En effet, les acteurs ont exprimé des préoccupations insistantes dans les focus groups par rapport à l'insuffisance

d'accompagnement notamment dans la sensibilisation et à la formation des membres en matière associatif ;

- Le peu d'engagement des aviculteurs eux-mêmes envers leur groupement.

Néanmoins, il est constaté une prise de conscience générale qui se traduit par la création récente des Collèges Régionaux de l'interprofession de la Filière Volaille (CRFV). Les membres fondateurs de cette interprofession ne sont pas des représentants formels des groupements et associations professionnels, mais plutôt des personnes ressources de chaque maillon de la filière. L'interprofession n'a pas été portée au départ par les organisations professionnelles.

❖ **Interprofession de la filière avicole**

L'interprofession de la filière avicole est récemment mise en place (2018). En dehors de sa direction centrale, elle est structurée en collèges régionaux de l'interprofession de la filière volaille (CRFV). Ces collèges sont installés dans toutes les régions. Compte tenu de sa jeunesse, cette interprofession est en phase d'apprentissage pour évoluer vers la professionnalisation. Actuellement, elle offre à peine des services à ses membres. A cet effet, les organisations membres de l'interprofession méritent d'être soutenues à travers leur institution faitière pour pouvoir progresser vers le niveau de professionnalisation souhaité. Pour relever ce défi, elle devrait s'inspirer des expériences des structures de la sous-région à savoir le FISA (Maroc) et l'IPRA (côte d'Ivoire).

❖ **Plateforme d'Innovation des acteurs de la filière avicole de la Région de Niamey**

Cette plateforme constitue un cadre de concertation, d'échange, de partage et de diffusion des nouvelles technologies dans le but d'améliorer la productivité des volailles. Elle est composée de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur notamment les producteurs, les fournisseurs d'intrants, les chercheurs, les prestataires de services, les collecteurs, les transformateurs et les distributeurs. Cette Plateforme organise les activités avec d'autres acteurs le projet résilience et croissance économique dans le Sahel- croissance accélérée (REGIS-AG), le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO).

Les attentes des acteurs sont que ce cadre se positionne comme un creuset de réflexion sur les goulots d'étranglement de la filière et de partage d'expérience entre cadres similaires de la sous-région.

2.3.4. Au plan environnemental

Les sources de pollution environnementale par l'activité avicole identifiées sont : (i) l'insuffisance des études d'impact environnementales à la création des entreprises avicoles modernes ; (ii) la mauvaise gestion des fientes ; (iii) l'insalubrité dans les lieux de ventes de volailles dans les marchés ; (iv) la proximité des élevages avicoles des habitations : pollutions aériennes et (v) l'élevage par divagation. Mais cependant les fientes bien gérées peuvent avoir une influence positive sur l'environnement : fertilisation des sols et création d'une nouvelle CVA pour la filière (transformation des fientes en engrais organiques).

2.4. Analyse des atouts et contraintes de la filière

L'analyse des forces faiblesses opportunités et menaces de la filière (annexe 13) a permis de dégager les atouts et contraintes majeurs du secteur avicole.

2.4.1. Atouts de la filière

L'aviculture nigérienne dispose d'importantes potentialités de développement. Les marges de progrès sont grands non seulement du point de vue de l'effectif du cheptel aviaire, des potentialités en infrastructures de base en expériences acquises par les acteurs mais également du point de vue de la demande des produits avicoles qui est considérable, bien qu'elle soit concurrencée. Les atouts de la filière sont articulés autour des points suivants par type d'aviculture :

2.4.1.1. Aviculture traditionnelle

- ◆ **Rusticité des races locales** : Les espèces aviaires rustiques adaptés au milieu, identifiés au Niger sont (i) la poule (*Gallus domesticus*), (ii) la pintade (*Numida meleagris*), (iii) les dindons (*Meleagris gallopavo*), (iv) le canard (*Anas platyrhynchos*), (v) le pigeon (*Columba livia*) et (vi) la caille (*Coturnix coturnix*). Ces espèces constituent une base pour le développement durable de l'aviculture au Niger.

- ◆ **Fonds de démarrage favorable pour l'élevage traditionnel** : Ce fonds de départ permet à un plus grand nombre de populations de faire l'aviculture traditionnelle comme activité génératrice de revenu pour subvenir à ces dépenses quotidiennes.
- ◆ **Très bonnes qualités nutritives et organoleptiques des produits du terroir** : En effet, les poulets et les pintades locaux sont prisés par les consommateurs nigériens. Il en est de même pour les œufs de pintades.
- ◆ **Forte demande de produits avicoles (viande et œufs de pintade)** : Les qualités **nutritives et organoleptiques** de la viande des poulets locaux tirées à la hausse la consommation de ce produit. Ce crée un marché potentiel important.
- ◆ **Existence d'un circuit de commercialisation dense et actif/dynamique** : Cela se matérialise par la multitude d'acteurs (collecteurs/ramasseurs, marchands grossistes, marchands détaillants et importateurs des viandes et abats de volailles congelés etc..) qui animent les circuits de commercialisation. Leur savoir-faire constitue un atout important pour la mise en marché des produits avicoles.
- ◆ **Initiatives des modèles d'amélioration de l'aviculture traditionnelle** : Il s'agit des modèles en cours d'expérimentation par la distribution de Kit et d'encadrement approprié en de faire progresser l'aviculture traditionnelle vers l'intensification.

2.4.1.2. Aviculture moderne

- ◆ **Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP)** avec leur réseau d'auxiliaires d'élevage et de services techniques d'élevage : Le SVPP est un modèle inclusif approprié pour assurer l'encadrement de proximité des producteurs. Il vise à attirer les activités des opérateurs privés des régions peu couvertes notamment par la valorisation des para-professionnels, les agents communautaires de santé animal (ACSA) ou auxiliaires d'élevages (AE) et animatrices villageoises en aviculture.
- ◆ **Regain d'intérêt pour l'aviculture moderne** : Ce regain d'intérêt pour l'activité avicole se traduit par des initiatives de création de nouvelles unités avicoles commerciales et industrielles et par la volonté politique de développer la filière.
- ◆ **Demande de produits avicoles en croissance** : Cette demande porte principalement sur les œufs de consommation qui continue d'avoir une part de marché de plus en plus importante dans les centres urbains notamment à Niamey.
- ◆ **Existence d'une interprofession avicole en structuration** : L'aviculture moderne étant une activité relevant du secteur privé, l'organisation des acteurs est l'un des déterminants importants de la filière.

2.4.2. Contraintes de la filière

2.4.2.1. Aviculture traditionnelle

- ◆ **Faible couverture sanitaire des élevages** : Cette situation est due au faible encadrement vétérinaire au niveau des départements et de leurs structures déconcentrées. Les agents sont généralement affectés à l'élevage (sans distinction formelle entre santé animale et production animale. Le nombre réduit de ces agents (environ 205 en 2012 contre un besoin de 400) doit donc être partagé sur ces deux activités.
- ◆ **Conditions d'élevage précaires** : L'aviculture traditionnelle est caractérisée par des habitats sommaires, une alimentation insuffisante tant en quantité qu'en qualité et un faible suivi sanitaire. L'ensemble de ces conditions expliquent en partie les taux de mortalités élevés et la faible productivité des élevages.
- ◆ **Faible organisation des acteurs le long de la filière** : Les organisations professionnelles existantes sont celles des acteurs de la commercialisation et de production. Ces organisations ne fonctionnent pas convenablement du fait de leur faible capacité de gestion. Les liens commerciaux entre commerçants et éleveurs, s'ils existent, sont souvent informels.
- ◆ **Insuffisance des services d'appui conseil technique** : les acteurs de l'aviculture traditionnelle connaissent souvent des difficultés d'accès aux services d'appui conseil technique du fait de l'insuffisance du nombre du personnel affecté à cette mission. Par exemple pour l'ensemble du secteur élevage, la couverture de l'encadre était estimé à 40% en 2012, ce qui affecte davantage l'aviculture traditionnelle où les aviculteurs n'ont pas les moyens de recruter le personnel technique propre. Par

ailleurs, on note l'insuffisance de la formation des agents d'appui conseils en aviculture. Aussi, les moyens de mobilité leur manquent-ils ?

- ◆ **Faible productivité des élevages** : L'aviculture traditionnelle est réputée être de faible productivité en raison : (i) les mortalités élevées dues aux conditions d'élevage précaires ; (ii) le manque de suivi des élevages par les propriétaires ; (iii) le manque d'attention sur les souches de reproducteurs utilisés et parfois de déficit de reproducteurs.
- ◆ **Absence d'infrastructures et d'équipements de commercialisation adaptés** : il n'existe presque pas de marché spécifique de volailles. Les lieux de vente des volailles dans les marchés à bétail sont généralement insalubres.
- ◆ **Moyens et conditions de transport des produits avicoles non adaptés** : Les volailles sont généralement transportées dans des moyens d'infortune (taxi-brousse, moto et vélo) ce qui occasionne généralement d'importantes pertes.

2.4.2.2. Aviculture moderne

- ◆ **Difficulté d'approvisionnement régulier en intrants** : Il n'existe pas encore de fourniture locale de poussin d'un jour au Niger. Les poussins d'un jour sont importés avec tous les surcoûts d'approvisionnement ce qui se répercute sur les coûts de production des produits de l'aviculture moderne. Les petits aviculteurs quant à eux ont des difficultés à s'insérer dans les commandes groupées de leur organisation par manque de financement au moment opportun. A part quelques unités industrielles qui fabriquent les provendes, essentiel des provendes de l'aviculture commerciale est importés. L'irrégularité dans la disponibilité des matières premières (maïs, soja et concentrés) renchérit les prix et perturbent le processus de production dans les exploitations avicoles. Au niveau des produits vétérinaires, la non planification des besoins des aviculteurs en produits vétérinaires ne facilite pas l'approvisionnement des fournisseurs des produits vétérinaires tant en termes de qualité de produits nécessaires et de disponibilité.
- ◆ **Insuffisance des services de santé animale et d'appui conseil technique** : La situation est la même qu'en aviculture traditionnelle développées précédemment.
- ◆ **Faible productivité des élevages** : Elle résulte principalement des difficultés d'approvisionnement en intrants (provendes, poussin d'un jour, produits vétérinaires) mais également de la faible professionnalisation des aviculteurs.
- ◆ **Faible structuration des organisations professionnelles** : l'interprofession avicole fortement portée par les acteurs de l'aviculture moderne est relativement récente et n'a pas encore atteint le niveau de structuration et de gouvernance souhaité pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'interface entre ses membres et les structures d'appuis (Etat, PTF, ONG, etc.). Par ailleurs, la plateforme d'innovation des acteurs de la filière avicole de Niamey qui doit mettre à la disposition des acteurs des innovations technologiques pour l'amélioration des performances de la filière est également récente.
- ◆ **Difficultés d'accès au crédit non adapté** : Les problèmes de garantie des crédits sollicités, l'assurance des exploitations, le taux d'intérêt, les échéances de remboursement sont autant de freins au financement des acteurs le long de la filière.
- ◆ **Insuffisance de l'accompagnement des acteurs par l'Etat** (énergie, fiscalité) : les mesures incitatives mises en œuvre jusque-là ne couvrent que très partiellement les attentes des promoteurs désireux de s'investir davantage dans la filière.
- ◆ **Inorganisation du marché des produits avicoles** : Les aviculteurs eux-mêmes se livrent une concurrence interne sur le marché des produits avicoles en l'absence d'un mécanisme de régulation des prix. Il apparaît de grandes possibilités de positionnement sur les marchés, à condition que les producteurs bénéficient d'appuis appropriés pour améliorer la qualité de leurs produits.

III. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VOLAILLE

3.1. Enjeux et défis

Les enjeux majeurs qui découlent des principales contraintes identifiées pour le développement de la filière sont : (i) Couverture insuffisante des besoins de la population en produits avicole par la production nationale ; (ii) Faible niveau de professionnalisation des acteurs et (iii) Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement.

✚ **Couverture des besoins de la population en produits avicole par la production nationale :**

La couverture des besoins de la population en produits avicoles est l'une des plus faibles dans la sous-région ouest-africaine. Selon la FAO (2010), la consommation des œufs est de 1g/habitant/an et celle de la viande de 2g/habitant/an (représentant respectivement le 1/3 et le 1/4 de la moyenne sous régionale). La couverture des besoins devient un enjeu majeur pour le Niger. Pour combler les gaps de consommation actuels, les principaux défis à relever sont :

- Approvisionnement du secteur industriel en intrants spécifiques (matières premières alimentaires, poussins d'un jour, produits vétérinaires) ;
- Amélioration de la santé animale et accroissement de la productivité.

✚ **Professionnalisation des acteurs :** Il ne peut avoir de filière sans les acteurs qui en constituent les principales composantes et qui l'animent. La viabilité et la durabilité de la filière sont donc liées à leur professionnalisation. L'analyse des contraintes de la filière avicole du Niger a montré la faiblesse de la structuration et de la gouvernance des organisations professionnelles. Le développement de la filière aviculture nécessite donc que les acteurs porteurs de la filière soient professionnalisés.

A cet effet, le renforcement de la structuration et de la gouvernance des organisations professionnelles devient un défi majeur à relever pour assurer une meilleure coordination des actions et la durabilité de la filière.

✚ **Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement :** L'environnement institutionnel et législatif ainsi que les mesures incitatives prises par les pouvoirs publics ne sont pas favorables à l'activité avicole et à l'investissement dans la filière. La filière est insuffisamment règlementée, le capital aviaire est peu sécurisé, les produits avicoles ne remplissent pas les qualités de sécurité sanitaires suffisantes, les acteurs peinent à financer leurs activités et à assurer la mise en marché optimale des produits. L'enjeu est donc la création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement dans la filière. Pour atteindre cet effet, 2 défis majeurs sont à relever à savoir :

- Promotion de l'activité avicole et
- Modernisation du système de commercialisation des produits avicoles.

3.2. Orientations stratégiques

3.2.1. Ancrage du PNDF Aviculture dans les Orientations politiques du pays

Les orientations stratégiques du Plan National de Développement de la Filière Aviculture s'appuient sur les principaux documents de politique agricole du Niger à savoir :

- ☞ L'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) pour la période 2012-2015, notamment ses Programmes d'Investissement Prioritaire (PIP) ci-après :
 - PIP 3 : Sécurisation des systèmes de productions animales (sécurisation des productions animales) ;
 - PIP 5 : Promotion des filières avicoles et piscicoles (intensification des productions animales) ;
 - PIP 8 : Transformation et Commercialisation des Produits (mise à niveau des industries agroalimentaires existants, opérationnalisation des marchés et facilitation du transport des produits) ;
 - PIP 9 : Prévention et gestion des crises alimentaires (prévention des catastrophes naturelles comme la grippe aviaire) ;

- PIP 11 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'I3N (facilitation de l'accès au financement, mobilisation et responsabilisation des acteurs).
- ☞ La Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035) à travers ses trois axes :
 - Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ;
 - Accroissement, diversification et valorisation des productions animales et
 - Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage.

3.2.2. Vision

Se fondant sur les orientations stratégiques qui précèdent, la vision du PNDF Aviculture est formulée comme suit :

« Une filière avicole productive et compétitive, portée par des organisations professionnelles dynamiques, capable de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et à l'amélioration des revenus des acteurs d'ici à l'horizon 2035 » (PNDF 2020-2035)

3.2.3. Stratégie de développement de la filière avicole

La stratégie de développement de la filière avicole s'articule autour de quatre (4) scénarii à savoir :

3.2.3.1. Scénarii et hypothèses du PNDF

- ◆ **Scénario 1** : La tendance actuelle de développement de la filière reste inchangée ;
- ◆ **Scénario 2** : Les investissements de base et les renforcements de capacités moyennes réalisés permettent de couvrir les besoins en œufs de consommation et en viande à 60% en 2035 ;
- ◆ **Scénario 3** : D'importants investissements et renforcements de capacités permettent de couvrir les besoins en œufs de consommation et en viande à 85% en 2035 ;
- ◆ **Scénario 4** : Les investissements et les renforcements de capacités optimaux permettent de couvrir les besoins en œufs de consommation et en viande à 100% en 2035.

✚ Hypothèses de projection

Les projections ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes : (i) la priorité est donnée à l'aviculture traditionnelle qui représente 98% du cheptel aviaire nigérien ; (ii) deux (2) types d'aviculture traditionnelle sont considérés : l'aviculture traditionnelle de basse-cour ou de niveau 1 (95%) et l'aviculture traditionnelle améliorée (5%) ; (iii) Seule la production des œufs des poules de l'élevage traditionnelle améliorée est prise en compte dans l'estimation de la consommation des œufs ; (iv) la production de la viande en élevage traditionnelle est estimée sur la base du nombre de poulets produits par poule et par an ; (v) la viande est estimée en tonne équivalent carcasse (TEC) après avoir pris en compte le rendement des poulets à l'abattoir ; (vi) des paramètres zootechniques moyens tirés des référentiels ou des études disponibles ; (vii) le taux d'accroissement censitaire de la population qui est de 3,9 % au cours des 5 dernières années ; (viii) les moyennes de consommation en œufs et en viande de volailles pour les pays en développement pour l'année 2014 ont été utilisés comme cibles à atteindre.

Les différents scénarios ont été décrits en détail en annexe 1. La méthode de choix d'un scénario se présente comme suit :

✚ Choix d'une option

Les principaux critères de choix ont porté sur : (i) les capacités de progression technologique des acteurs du système de production de l'élevage traditionnel dominant ; (ii) le niveau de mutualisation des acteurs ; (iii) le niveau de couverture des besoins, (iv) la capacité de mobilisation des financements et (v) la durabilité des interventions du PNDF (tableau 13).

Tableau 13 : Analyse des scénarii du PNDF

Critères	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Capacité de progrès technologique des acteurs	1	2	2	1
Niveau de mutualisation des acteurs	1	2	3	3
Niveau de couverture des besoins	1	2	3	3
Capacité de mobilisation des financements	1	3	3	2
Durabilité	1	2	3	3
Score	5	11	14	12

1 : Faible ; 2 : Moyen ; 3 : Fort

Il se dégage du tableau que chaque scénario comporte des faiblesses et des points forts.

- Le scénario N°1 reste assez faible. Il s'agit d'un scénario de surplace. Il n'offre pas de possibilité d'amélioration du système de production pour assurer la couverture attendue des besoins. Cette option ne garantit aucun progrès technologique, n'encourage pas des efforts de mutualisation et renforcement des capacités des acteurs et peu incitatif au financement de la filière. Il n'est donc pas durable.
- Le scénario N°2 garantit une logique progrès pouvant impulser les dynamiques dans la filière. Avec 60% de taux de couverture en 16 ans, ce scénario est loin de répondre aux attendus des populations.
- Le scénario N° 3 : Avec ce scénario, les investissements à réaliser permettent le renforcement optimal des capacités des acteurs de façon à atteindre un bon niveau de progrès technologique et de mutualisation. Cette option qui cadre avec l'ambition de développement de la filière par les acteurs, crée les conditions de mobilisation des ressources et de durabilité de la filière. Elle constitue une chance pour amélioration la rentabilité de la filière et donc le niveau de revenu des acteurs.
- Le scénario N°4 : Avec les ressources limitées de l'Etat, cette option de couverture totale des besoins dans les conditions de forte croissance démographique du pays, reste peu réaliste.

En conséquence, on ne retient qu'aucun des scénarii N°1, 2 et 4 ne pourront livrer totalement ses prouesses potentielles.

En résumé, pour le développement de la filière avicole, le scénario N°3 semble mieux convenir à l'environnement actuel. Elle pourra être suivie d'une phase de bilan qui permettra de corriger les éventuelles failles qui seront notées. En conséquence ce scénario est retenu pour le PNDF aviculture 2020-2035.

Projection de production et de consommation du scénario 3 choisi

Les hypothèses du scénario 3 permettent d'obtenir un accroissement substantiel de la production de 2020 à 2035. En 2035, les poules de l'élevage traditionnel amélioré et les pintades ont fourni 241667 T d'œufs contre 21014 T pour les poules pondeuses. Pour la viande, la production totale est de 247413 TEC en 2035 dont 244938 TEC fournis par l'élevage traditionnel et 2474 TEC pour l'élevage moderne (Tableau 14). Les consommations obtenues correspondent à 2,7 kg/habitant/an d'œuf et 5,5 kg/habitant/an soit respectivement des taux de couverture des besoins de 84% et de 78% en 2035 (annexe.1).

Tableau 14 : Synthèse des projections des productions et des consommations d'œuf et de viande par système de production (scénario 3)

	2020	2022	2028	2035
Œufs				
Production totale (T)	46689	58776	117349	262681
Elevage traditionnel				
Production œufs (T)	42954	54074	107961	241667
Consommation œufs (T)	16519	20795	41561	93033
Couverture	22%	26%	41%	71%
Elevage moderne				
Production œufs (T)	3735	54074	11182	21014
Consommation œufs (T)	3146	20795	9333	17720
Couverture	4%	26%	9%	13%

Viande				
Production totale (TEC)	43593	54878	110528	247413
Elevage traditionnel				
Production viande (TEC)	43157	54330	109423	244938
Consommation viande (TEC)	39273	49440	99575	222894
Couverture	24%	28%	45%	77,3%
Elevage moderne				
Production viande (TEC)	436	549	1105	2474
Consommation viande (TEC)	397	499	1006	2251
Couverture	0,2%	0,3%	0,5%	0,8%

Source : Cosinus Conseils, 2020

Les figures ci-dessous montrent une tendance plus marquée d'accroissement des productions et des consommations.

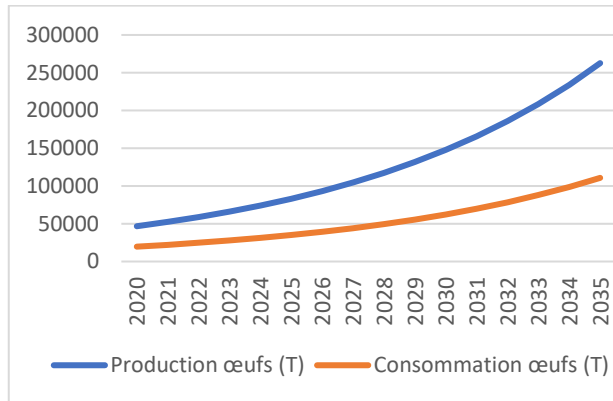


Figure 7: Evolution des productions et consommations d'œufs (Scénario 3)

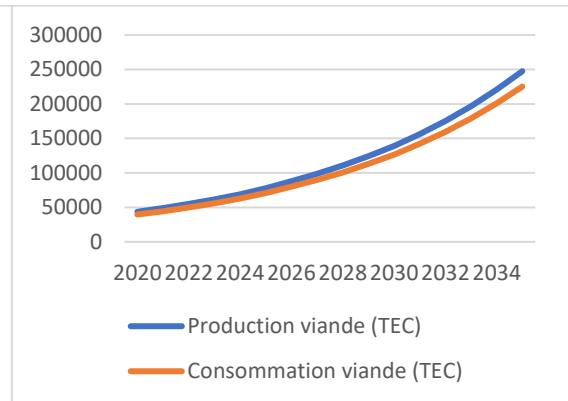


Figure 8: Evolution des productions et consommations de viande (Scénario 3)

Source : Cosinus Conseils, 2020

Pour le calcul des productions, les paramètres zootechniques utilisés sont tirés des expériences de production acquises au niveau régional et des résultats de recherches menées par la FAO (Tableau 14).

Tableau 15 : Paramètres zootechniques utilisés pour le scénario 3 choisi

Paramètres	Elevage traditionnel familial	Elevage traditionnel amélioré	Pintades	Poules pondeuses	Poulets de chair
Taux de mortalité globale	15%	10%	15%	10%	10%
Production d'œufs/poule/an	50	60	70	262-265	-
Nombre de poulets produits/poule/an	5	25	-	-	-
Poids moyen volaille adulte (kg)	1	1,2	1	2	2,5
Rendement abattoir	65%	70%	75%	75%	75%
Poids moyen d'un œuf (g)	60	60	60	60	

Source : Cosinus Conseils, 202

Les autres paramètres utilisés pour le calcul des productions et des consommations sont résumés ainsi qu'il suit :

- Taux d'accroissement annuel de la population nigérienne : 3,9%
- Taux de croit annuel du cheptel aviaire jusqu'en 2019 : 2%
- Part de l'élevage traditionnel familial dans l'effectif total des poulets : 95%
- Part de l'élevage traditionnel amélioré dans l'effectif total des poulets : 5%
- Part des poules pondeuses dans l'effectif total en aviculture moderne : 85%;
- Part des poulets de chair dans l'effectif total en aviculture moderne : 15%

3.2.3.2. Phasage du PNDF

La stratégie sera mise en œuvre pendant une période de 16 ans (2020-2035). Ainsi, elle arrivera à terme au même moment que la SDDDEL qu'elle opérationnalise dans la filière aviculture. Elle comportera trois phases :

- **La première phase de 3 ans (2020-2022)** : C'est au cours de cette phase que se mèneront les actions prioritaires à court terme pour lancer le développement de la filière. Il s'agit principalement de : (i) l'opérationnalisation du PNDF ; (ii) l'organisation des associations professionnelles et la formation des acteurs ; (iii) l'identification des bénéficiaires des actions d'amélioration de l'aviculture familiale ; (iv) la mise en place des infrastructures de mise en marché des produits avicoles ; (v) l'organisation des campagnes de vaccination de masse en faveur de l'aviculture familiale ; (vi) la dynamisation des structures d'encadrement ; (viii) la valorisation des acquis de recherche-développement notamment en matière d'alimentation et (ix) l'approvisionnement en intrants spécifiques ;
- **La deuxième phase de 6 ans (2023-2028)** : qui consacrera la poursuite des actions de la première phase pour les mener en leur vitesse de croisière. A cette phase, l'accent sera mis sur (i) la professionnalisation des acteurs ; (ii) l'intensification de la production dans les deux systèmes d'aviculture (familiale et moderne) ; (iii) la mise en réseau d'affaires des acteurs ; (iv) la maîtrise de la santé animale ; (v) la maîtrise des itinéraires techniques et (vi) l'organisation du marché ;
- **La troisième phase de 7 ans (2029-2035)** : Ce sera la phase de consolidation des acquis. Le PNDF sera pleinement à sa vitesse de croisière. Les acteurs verront leurs capacités techniques et de gestion renforcées et acquerront un pouvoir de négociation fort, pour assurer la durabilité du développement de la filière.

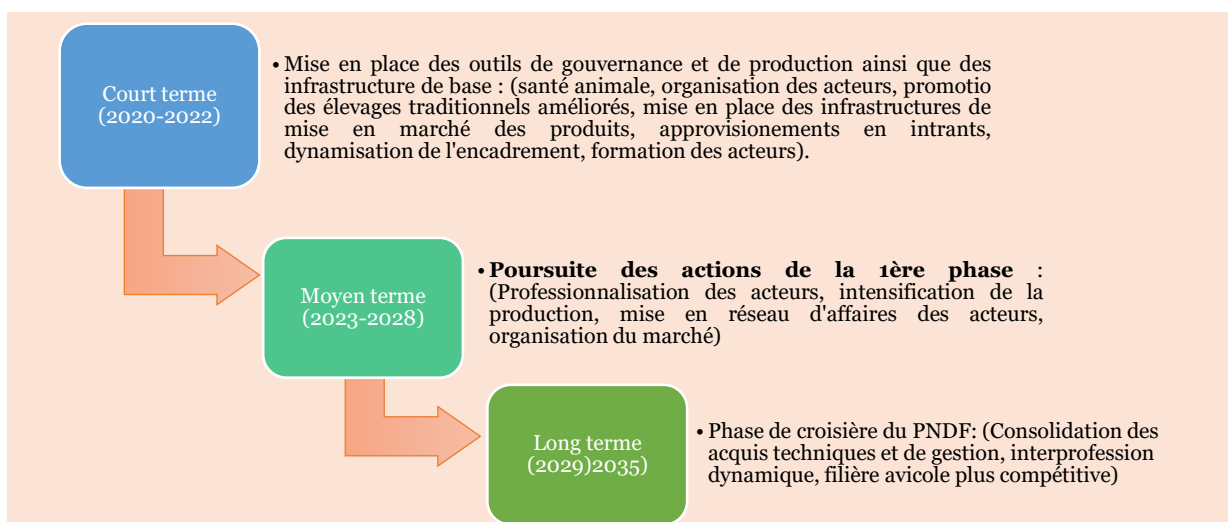


Figure 9 : Phases de la stratégie

Source : Cosinus Conseils, 2020

3.2.4. Objectifs et axes stratégiques

⇒ **Objectif global** :

Améliorer de façon durable le niveau de couverture des besoins nationaux en produits avicoles ainsi que les revenus tirés par les acteurs des chaînes de valeur avicoles.

De façon spécifique, il s'agira essentiellement de :

- ☞ Augmenter la production totale d'œufs de 46689 T à 262 681 T ;
- ☞ Accroître la production de viande de 43593 TEC (Tonne équivalent carcasse) à 247413 TEC ;
- ☞ Faire passer la consommation d'œuf de 0,8 kg à 2,7 kg/habitant/an ;
- ☞ Faire passer la consommation de viande de 1,7 kg à 5,5 kg/habitant/an ;
- ☞ Promouvoir 8000 élevages traditionnels améliorés ;

- ☞ Mettre à niveau les équipements 200 fermes avicoles commerciales ;
- ☞ Atteindre 60% de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle par la reprise des campagnes vaccinales de masse ;
- ☞ Réduire le taux de mortalité des volailles de 40% au moins ;
- ☞ Construire au moins 2 nouveaux couvoirs d'une capacité totale de production de 12 millions de poussins d'un jour par an ;
- ☞ Renforcer le niveau de structuration et améliorer l'indice de gouvernance des organisations professionnelles ;
- ☞ Produire localement 3 000 Tonnes de maïs et 1 500 Tonnes de soja par an pour la fabrication des provendes ;
- ☞ Mettre en place un dispositif d'encadrement porté par l'interprofession aviculture ;
- ☞ Rendre accessible le financement des activités avicoles ;
- ☞ Construire un centre de formation technique et professionnelle spécialisé dans les métiers liés à l'aviculture ;
- ☞ Construire 32 marchés de regroupement spécifiques aux volailles et 29 complexes marchés-abattoirs dans les régions ;
- ☞ Promouvoir les équipements de transport répondant aux normes.

⇒ **Définition des axes et objectifs stratégiques**

Sur la base des défis identifiés, six (6) axes et sept (7) objectifs stratégiques ont été définis (Tableau 16).

Tableau 16: Matrice des défis, axes et objectifs stratégiques

Défis	Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Défi 1 : Approvisionnement du secteur industriel en intrants	Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	OS 1 : Assurer durablement l'accès aux intrants
Défi 2 : Amélioration de la santé animale	Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des exploitations avicoles	OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire des élevages et d'hygiène des produits avicoles
Défi 3 : Accroissement de la productivité ;	Axe 3 : Amélioration de la production	OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production
Défi 4 : Renforcement de la structuration de la filière	Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles
Défi 5 : Modernisation du système de commercialisation des produits avicoles	Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures
Défi 6 : Promotion de l'activité avicole	Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement	

Source : Cosinus Conseils, 2020

⇒ **Description des objectifs stratégiques**

Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants

Il s'agit là d'un axe majeur pour la semi-intensification de l'aviculture traditionnelle et pour l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité de l'aviculture moderne. En aviculture intensive en particulier, les intrants spécifiques (poussins d'un jour, matières premières alimentaires ou provendes représentent près de 70 % des coûts de production, ce qui rend critique la question de leur accès.

OS 1 : Assurer durablement l'accès aux intrants

Les aviculteurs du secteur moderne sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement régulier en intrants alimentaires (maïs, soja et concentrés) et poussins d'un jour. Ces difficultés sont liées d'une part à l'irrégularité de la disponibilité des matières premières alimentaires et d'autre part à la cherté des intrants. Pour apporter une réponse à cette situation qui plombe les coûts de production et par conséquent, la compétitivité des produits avicoles, il est prévu des mesures suivantes.

R1.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles

Pour faciliter aux aviculteurs l'accès aux poussins d'un jour, les actions prioritaires suivantes sont prévues :

- ❑ **Appuyer la réalisation de deux nouveaux couvoirs pour la production locale des poussins d'un jour.**

Le gouvernement du Niger a déjà réalisé depuis plusieurs années deux couvoirs pour la production de poussins d'un jour à Goudel et Maradi. Ces couvoirs ont fait long feu. Ils sont aujourd'hui dans un état d'obsolescence tellement avancé au point où il n'est pas envisageable de les réhabiliter. Dans la logique de résoudre durablement le problème d'approvisionnement en poussin d'un jour, Il est prévu que le PNDF appuie les opérateurs économiques pour la réalisation de deux nouveaux couvoirs en subventionnant partiellement les investissements jusqu'à concurrence de 600 millions de Francs CFA. A cet effet, une étude préalable de faisabilité sera menée pour permettre d'assurer leur rentabilité et d'avoir l'effet attendu : sécuriser l'approvisionnement du pays en poussins d'un jour.

R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles

La disponibilité des intrants alimentaires sera améliorée par : (i) la promotion de la production locale des matières premières alimentaires ; (ii) la promotion des unités de production locale de provende ; (iii) l'allègement des charges fiscales aux importateurs de matières premières et de provende ; (iv) le contrôle périodique des unités de production et des produits importés.

- ❑ **Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires**

Cette action comporte deux volets : (i) valoriser les résultats de la recherche-développement en termes d'ingrédients locaux à fort potentiel nutritionnel pouvant entrer dans la fabrication des aliments volailles et le développement de l'utilisation des combinaisons naturelles d'aliments qui peuvent substituer les complexes vitaminiques et minéraux du marché ; (ii) Contractualiser la production de 3000 Tonnes de maïs et de 1 500 Tonnes de soja par an à partir de 2021 pour la fabrication des provendes entre IP volaille et IP Céréales. Cette contractualisation implique la mise en œuvre d'un cahier de charges clair et rigoureux qui permet à l'IP volaille d'assurer la distribution des intrants dans les régions afin de les rendre effectivement accessibles aux éleveurs.

- ❑ **Appuyer la mise à niveau des petites unités de fabrication locale d'aliments volailles et la mise en gérance des anciennes usines d'aliments de Niamey et de Zinder**

Cette action nécessite d'être opérationnalisée suivant les différentes séquences indispensables à savoir : (i) Faire l'état des lieux des petites unités et des usines de fabrication des aliments ; (ii) Appuyer la mise à niveau de ces petites unités et anciennes usines : des facilités de financement seront offertes aux petits fabricants d'aliments pour l'élevage traditionnel amélioré, des séances de sensibilisation sur l'alimentation des volailles et la formation des acteurs sur la fabrication des aliments seront organisées dans tous les départements ; (iii) des facilités financières seront également offertes pour la mise en gérance des anciennes usines d'aliments de Niamey et de Zinder.

R1.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles

- ❑ **Mettre en place une autorité de régulation inclusive des approvisionnements de produits vétérinaires (agrément, gamme des produits à importer, planification des besoins etc.)**

La gestion de l'approvisionnement des centrales d'achat de médicaments vétérinaires se pose avec acuité. La disponibilité et l'accès à ces produits sont difficiles pour plusieurs raisons : (i) les éleveurs ne font pas généralement une planification de leurs besoins annuels ; (ii) il n'existe pas une connaissance précise de la carte épidémiologique des maladies aviaires au Niger ; (iii) la faiblesse de l'encadrement et du suivi sanitaire des élevages ; (iv) la non disponibilité des médicaments qu'il faut ; (v) la cherté des médicaments disponibles etc. Pour améliorer cette situation, il est prévu la mise en place d'une Autorité de régularisation des approvisionnements. Cette institution devra comprendre les représentants de l'administration vétérinaire (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage), ceux des vétérinaires privés, des centrales d'achat et

des éleveurs à travers l'interprofession de la filière. Son rôle sera, à titre indicatif, de contrôler les agréments des importateurs, de statuer sur la gamme des produits à importer, de veiller à la planification des besoins des aviculteurs et de réguler les importations. Le contrôle de qualité des médicaments vétérinaires aviaires restera toujours dévolu aux services de l'administration vétérinaire.

❑ Promouvoir la fabrication locale de petits matériels avicoles

La première activité consistera à réaliser une étude préalable d'identification des matériels d'élevage adaptés et des unités de fabrication locales desdits matériels. Au moins quatre (4) types de petits matériels avicoles seront promus : abreuvoirs, mangeoires et pondoires, couveuses). Après l'identification et la sélection des petits matériels dont la technologie de fabrication est maîtrisée dans le pays, des artisans seront à leur tour sélectionnés, formés et accompagnés financièrement par des facilités de crédits adaptés.

OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles

Le cheptel aviaire nigérien est tributaire d'importantes pertes dues particulièrement aux flambées annuelles de la maladie de Newcastle et à divers parasitismes. L'amélioration de la santé animale est devenue ainsi un déterminant critique pour le développement de la filière en général et de la sous-filière aviculture traditionnelle en particulier. Les actions envisagées portent sur 4 résultats-clés :

R2.1 Les services de santé animale sont renforcés

❑ Doter les Services Vétérinaires en moyens matériels et équipements adéquats

La mise en œuvre de la mission d'élaboration et d'application des politiques de santé animale et de santé publique vétérinaire dévolue aux services vétérinaires couvre tous les domaines des filières animales dont la filière avicole. En effet le développement de la filière nécessite l'actualisation de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des animaux et des aliments, la supervision et le contrôle de l'ensemble des activités de santé animale. Pour mieux remplir cette mission régalienne au profit de la filière avicole, la Direction des services vétérinaires sera dotée de moyens matériels et équipements complémentaires : kits informatiques pour la gestion du réseau de surveillance épidémiologique au niveau central, matériel roulant complémentaire pour la supervision et le contrôle de l'ensemble des activités de santé animale du pays

❑ Mettre en œuvre un programme de formation continue du personnel de santé animale tant du secteur public que privé

Un programme de formation continue sera élaboré et mis en œuvre au profit du personnel de santé animale tant du secteur public que privé. Le programme devra prévoir de : (i) Former les agents de santé animale de secteur public sur la santé animale en aviculture (2 agents/commune, 1 par département et 1 par région) ; (ii) Former les agents du secteur privé (SVPP, AE, et animatrice villageoise avicole) sur la santé animale en aviculture (1 Equipe de SVPP/département). Cette formation consistera à organiser des stages, recyclages et formations pratiques dans des domaines d'épidémiologie, des programmes de prophylaxie vaccinale et médicale, de contrôle des produits avicoles (œuf et viande) etc.

R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée

Le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle est inférieur à 5% en 2017. Ce taux est faible et indique l'enjeu d'assurer une meilleure couverture sanitaire du cheptel aviaire. Diverses actions sont prévues à savoir :

❑ Renforcer les capacités du LABOCEL (fabrication de vaccins contre la MN, diagnostic des pathologies aviaires, contrôle de qualité de la vaccination)

Le Laboratoire central du sous-secteur de l'Élevage sera doté complémentairement de kits de diagnostic des pathologies aviaires et de contrôle de qualité des vaccinations ainsi que de divers matériels de laboratoire. Du personnel technique sera ensuite formé pour valoriser les matériels et équipements acquis.

❑ Mettre en œuvre un programme spécial de vaccination de masse du cheptel aviaire

Les vaccinations de masse couplées au déparasitage organisées par l'administration centrale et fortement subventionnée par l'Etat jusque dans les années 80 sont interrompues depuis plusieurs années. La maladie

de Newcastle continue particulièrement de faire des ravages en termes de mortalités et de baisse de productivité. Il est envisagé la reprise de cette politique volontariste et réaliste capable de donner un véritable essor à la filière avicole au Niger. Il est envisagé de mettre en œuvre un programme durable de vaccination de 60% du cheptel aviaire contre la maladie de Newcastle et de déparasiter les volailles. Cette vaccination sera gratuite sur les 3 premières années, subventionnée à 75% sur les 5 années suivantes et subventionnée à 50% sur les 7 dernières années du PNDF. Les services techniques de santé animale disposent d'une riche expérience dans ce domaine.

❑ **Renforcer le mandat sanitaire et améliorer le maillage territorial des services vétérinaires**

Pour pallier les difficultés des éleveurs à accéder aux services de santé animale du fait de l'insuffisance du personnel vétérinaire dans les différentes régions, l'Etat a mis en place le dispositif de Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP). Le SVPP est un modèle inclusif qui vise à attirer les activités des opérateurs privés dans des régions peu couvertes, notamment par la valorisation des para-professionnels, les agents communautaires de santé animale (ACSA) ou auxiliaires d'élevage (AE) et animatrices villageoises en aviculture et petits ruminants (AVAPR).

Malgré ce dispositif mis en place dans quelques régions du Niger, la couverture sanitaire reste très faible et les mortalités dans les élevages sont importantes. Pour sécuriser le capital aviaire national et favoriser l'accroissement de la production dans le cadre de la mise en œuvre du PNDF Aviculture, le maillage de ce dispositif devra être renforcé : recruter 8 nouveaux SVPP.

R2.3 Le dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique est renforcé.

La bonne couverture sanitaire du cheptel doit s'appuyer sur un dispositif efficace de contrôle et de surveillance épidémiologique. A cet effet, il est prévu de faire les interventions ci-après :

❑ **Recenser et géo référencer le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré**

Le recensement des exploitations ou des aviculteurs est un élément de base de la surveillance épidémiologique, du contrôle sanitaire et de la programmation des diverses interventions dans les élevages. Il sera alors recensé et géo référencée, dès la première année du PNDF, les aviculteurs des secteurs moderne et traditionnel amélioré afin de pouvoir les cartographier.

❑ **Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide (kits informatiques, contrôle et éradication)**

Le PNDF contribuera à dynamiser le réseau de surveillance épidémiologique existant. Le fonctionnement des différents segments du réseau sera revisité et mis à jour. Pour permettre aux structures régionales, départementales et communales du réseau de collecter et de transmettre rapidement les informations sanitaires, des kits informatiques leur seront fournies : une (1) tablette dans chaque région et département, 70 dans les communes. De même, du matériel de mobilité seront mis à disposition du personnel : 8 motos au niveau région, 23 au niveau département et 100 au niveau communal.

❑ **Conduire des enquêtes épidémiologiques périodiques et élaborer la carte épidémiologique des maladies aviaires à mettre à la disposition des acteurs (aviculteurs, fournisseurs de produits et des services vétérinaires)**

Cinq enquêtes épidémiologiques périodiques seront réalisées et la carte épidémiologique élaborée et mise périodiquement à jour afin d'assurer un pilotage optimal de la couverture sanitaire des élevages.

OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production

Les systèmes de production avicole à petite échelle (traditionnel et moderne) en milieu rural continuent de jouer un rôle crucial dans le maintien de moyens d'existence et dans l'approvisionnement en produits avicoles des zones rurales. Ils représentent un soutien important pour les petits producteurs et près de 98% des ménages nigériens. Pour améliorer les conditions techniques de ces systèmes de production, il est envisagé des actions qui permettent de tirer celles-ci vers l'intensification.

Les capacités techniques des acteurs conditionnent significativement la productivité et la rentabilité des entreprises avicoles. L'apprentissage et la mise à niveau des acteurs le long de la filière sont indispensables pour pallier à l'insuffisance de professionnalisme des acteurs et contribuer à améliorer la productivité.

R3.1 Les systèmes de production traditionnels sont améliorés

L'aviculture traditionnelle représente environ 98 % du cheptel aviaire national. Il est donc le principal pilier de la filière et son intensification devient un impératif pour l'accroissement de la production et l'amélioration de la satisfaction des besoins de la population en œuf de consommation et en viande de volaille. Cette intensification se fera de façon progressive pour tenir compte des différentes contraintes attachées à ce système de production. Le PNDF prévoit de :

❑ Promouvoir les modèles d'élevage traditionnels améliorés ayant fait leur preuve dans la sous-région

Plusieurs modèles d'amélioration de l'élevage traditionnel ont été testés de par le monde et particulièrement en Afrique et dans la sous-région et même au Niger. Compte tenu de la diversité des niveaux techniques des éleveurs, il sera adopté au moins un des 3 modèles suivants : (i) le modèle 10 poules et 1 coq élaboré par RECA-Niger ; (ii) le modèle 30 poules et 3 coqs toujours de RECA-Niger et (iii) le modèle 35 poules et 5 coqs développé au Burkina Faso et déjà en expérimentation au Niger. Des données techniques sur ces modèles figurent en annexe 7. Au total, 8000 élevages seront promus en 16 ans. Les bénéficiaires recevront chacun un Kit comprenant des reproducteurs, des appuis pour la construction des poulaillers et l'acquisition des aliments les premiers mois de démarrage. Ce kit est évalué à 300 000 FCFA. Les autres charges seront prises en compte par chaque promoteur. Les promoteurs bénéficieront également d'une formation technique sur la conduite des élevages, des facilités de crédit du FISAN et de l'encadrement du SVPP. Ils devront satisfaire au préalable à des critères d'éligibilité et s'engager à : (i) fournir un aliment à base de produits locaux ; (ii) assurer la vaccination et le déparasitage des volailles ; (iii) tenir des documents de gestion ; (iv) être membre du réseau des bénéficiaires à mettre en place etc.

❑ Promouvoir les reproducteurs des races locales performantes prioritairement dans leurs habitats naturels (poulets et pintades)

La recherche-développement a déjà fait un travail important d'identification des races locales performantes en aviculture traditionnelle. Au démarrage du PNDF, ces races devront faire l'objet d'un inventaire et d'une sélection. Des éleveurs multiplicateurs de ces races seront appuyés par zone (5 multiplicateurs dans au moins 3 zones) en vue d'assurer la mise à disposition des reproducteurs auprès des bénéficiaires des élevages traditionnels améliorés à promouvoir. La recherche sera chargée de la gestion technique et scientifique de la carrière de ces reproducteurs, afin de disposer d'une banque de données zootechniques fiables pour l'avenir de la filière avicole.

❑ Renforcer la recherche-développement orientée vers la promotion des races locales, l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat en milieu rural

Dans le domaine de la promotion des races locales de volailles, l'alimentation, la recherche-développement bénéficiera d'un appui financier pour poursuivre la recherche sur l'alimentation et l'habitat des volailles.

R3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée

Les exploitations avicoles modernes seront mises à niveau technologiquement par :

❑ Faire l'état des lieux des infrastructures et des capacités techniques des fermes avicoles commerciales de petite taille

Un état des lieux technique des infrastructures et équipements des entreprises avicoles modernes de petite taille (1 000 à 10 000 ponduses ou chair) dans toutes les 8 régions du Niger. Cet état des lieux sera assorti des propositions précises de mises à niveau nécessaires.

❑ **Appuyer la mise à niveau des équipements des fermes avicoles commerciales de petite taille**

Les propositions de mise à niveau des élevages seront mises en œuvre grâce à des facilités de financement et des exonérations de charges fiscales. Au total, 200 fermes commerciales seront mises à niveau. Le PNDF participera au financement de cette opération à hauteur d'un forfait de 10 millions de FCFA par ferme. Les bénéficiaires seront assujettis à un cahier de charges sur les normes de gestion des élevages afin d'assurer leur rentabilité.

❑ **Accompagner les initiatives privées de création de nouvelles unités industrielles avicoles intégrées**

Cet accompagnement consistera à : (i) Faciliter l'installation des nouvelles unités industrielles avicoles dans des domaines de l'Etat (prise en charge d'une quote-part des redevances dues) et (ii) Soutenir l'installation de nouvelles unités industrielles intégrées par des exonérations fiscales et douanières et des subventions sur les coûts d'énergie).

R3.3 Les acteurs directs de la filière et ceux de l'encadrement technique et d'appui-conseil sont outillés et compétents

❑ **Créer un centre de formation technique et professionnelle spécialisé en aviculture pour la formation, le recyclage et l'apprentissage du métier d'élevage avicole**

Il sera créé un centre de formation technique et professionnelle pour : (i) la formation au métier d'aviculteur et autres métiers d'élevage (fabrication du petit matériel et équipement avicoles, fabrication d'aliments) ; (ii) la formation et le recyclage du personnel technique d'élevage (du public comme du privé), chargé de l'encadrement des acteurs ; (iii) des formations pratiques in situ etc. Ce centre abritera des ateliers d'élevage et des métiers qui serviront de sites d'application des techniques et bonnes pratiques. Il sera installé au centre du pays (Maradi) et équipé. Il sera sous la tutelle technique des structures de recherche.

❑ **Assurer la formation et le perfectionnement des acteurs directs de la filière (de l'amont à l'aval)**

Il sera élaboré au départ un programme détaillé et inclusif de formation des acteurs sur tous les maillons de la filière avicole. La formation concernera au moins : (i) 20 fabricants d'aliments volailles ; (ii) 4 000 aviculteurs (traditionnels et modernes) dont les jeunes ; (iii) 200 transformateurs des produits avicoles ; (iv) 400 commerçants des produits avicoles. Elle ne concernera pas le personnel de santé animale compte tenu de la spécificité de ce domaine d'activité. Ces formations porteront sur des thématiques adaptées à chaque catégorie d'acteurs

Le personnel technique d'encadrement des acteurs à tous les niveaux sera formé et recyclé dans des structures spécialisées de formation en aviculture au Togo (précisément au niveau du Centre d'Excellence Régional sur les Succès Aviaires (CERSA)) en 1^{ère} année du PNDF en attendant la construction et la mise en service du centre spécialisé de Maradi. Cette action vise à promouvoir des compétences spécifiques à la filière et renforcer ainsi le dispositif d'encadrement technique des acteurs en vue de leur assurer des services de qualité.

❑ **Conforter et diffuser l'arsenal des fiches techniques thématiques dédiées à l'aviculture**

Il s'avère indispensable de mettre à disposition du personnel d'encadrement, les outils d'appui-conseil nécessaires aux acteurs. A cet effet, il est prévu qu'au démarrage du PNDF, une équipe technique pluridisciplinaire dirigée par le CRS/EL et comprenant les représentants des membres du SNRA, de la DGPIA, de la DGSV et d'autres experts nationaux soit constituée pour : (i) définir les domaines prioritaires des fiches techniques et guides de bonnes pratiques nouvelles à élaborer ; (ii) Elaborer ces documents techniques sur la base des acquis de la science, de la technique et des expériences confirmées (iii) actualiser les fiches techniques et différents guides existants sur la filière. Cette équipe utilisera l'arsenal documentaire national, sous régional et international existant. L'avantage d'une telle procédure est d'avoir des documents harmonisés et validés au niveau national pouvant servir de référence.

❑ **Mettre en œuvre un dispositif d'appui-conseil rapproché spécifique à l'aviculture moderne et à l'aviculture traditionnelle améliorée**

Il sera mis en place un dispositif d'appui-conseil calqué sur les modèles OP de conseil agricole au Niger. Il s'agira donc d'un dispositif d'appui-conseil spécifique aux acteurs de la filière avicole qui sera porté par l'IP aviculture. Il comprendra : (i) une équipe technique au niveau central composée d'un Zootechnicien, d'un Vétérinaire et d'un Gestionnaire des exploitations agricoles) ; (ii) 8 Gestionnaires régionaux et de (iii) 80 animateurs d'élevage au niveau OP (figure 10). Ce personnel sera recruté par le PNDF et géré par l'IP sur la base d'un cahier de charges. Le champ d'action de ce dispositif OP qui est différent de celui des SVPP dédié principalement à la santé animale devra couvrir les domaines suivants : (i) la maîtrise des itinéraires techniques de production, de commercialisation et de transformation ; (ii) la gestion des exploitations avicoles ; (iii) l'habitat ; (iv) l'alimentation ; (v) la planification des approvisionnements et des productions ; (vi) la mise en marché des produits ; (vii) l'assurance qualité ; (v) l'accès au crédit etc. Ce dispositif sera mis en œuvre à titre pilote. Pour des raisons de durabilité, sa mise en échelle sera assurée par l'IP aviculture grâce aux appuis des partenaires techniques et financiers.

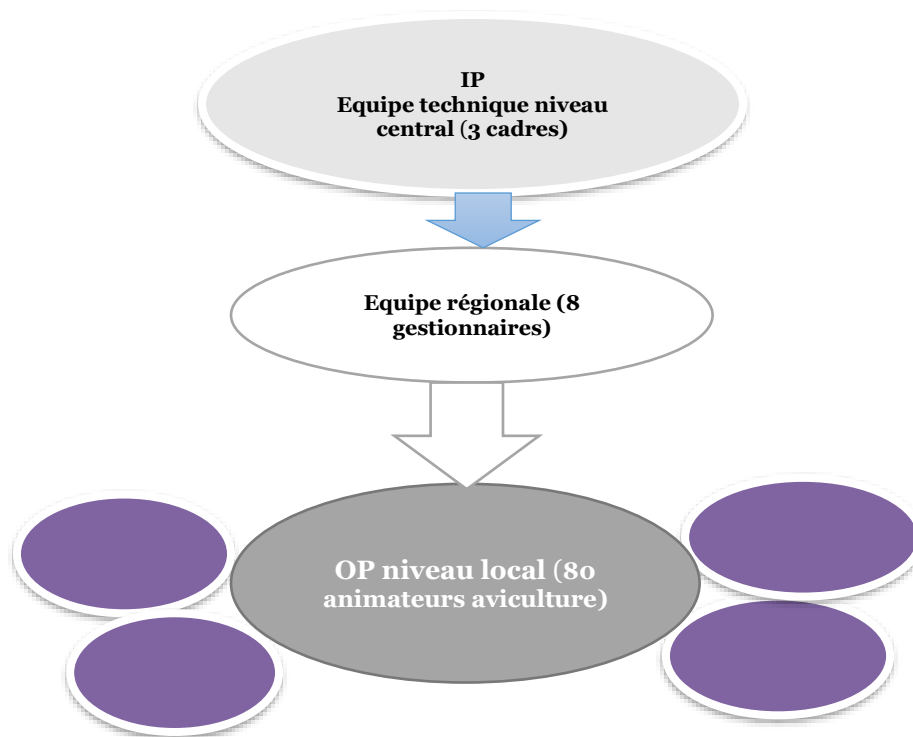


Figure 10 : Dispositif OP d'encadrement filière avicole
Source : Cosinus Conseils, 2020

OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles

Les acteurs eux-mêmes sont les éléments moteurs de premier degré du développement de la filière. Seule leur organisation dans des structures professionnelles fonctionnelles et dynamiques peut offrir une meilleure coordination des activités, la viabilité et la durabilité de la filière. Elle leur permet de: (i) mieux défendre leurs intérêts; (ii) avoir un cadre de concertation où les acteurs impliqués peuvent opposer leurs intérêts et essayer de trouver des compromis; (iii) constituer un lobby influent et dynamique vis-à-vis de l'Etat et d'autres partenaires pour négocier des conditions plus favorables à l'exercice de la profession.

La professionnalisation vise la forte implication des acteurs aussi bien en amont qu'en aval de la filière, dans une démarche qualité des intrants et des produits et la promotion des actions de mise en marché des produits avicoles. C'est à cette fin qu'il est envisagé les actions suivantes :

R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques

La stratégie du PNDF est de faire porter le développement de la filière avicole par une interprofession dynamique afin d'assurer sa sécurisation et sa durabilité. Les actions clés prévues à cet effet sont :

- ❑ **Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation des acteurs de la filière sur la nécessité et les avantages des organisations professionnelles**

Des ateliers régionaux de sensibilisation des acteurs seront organisés dès la 1^{ère} année du PNDF en vue de renforcer la mobilisation de ceux-ci autour de la filière sur la nécessité et les avantages des organisations professionnelles.

- ❑ **Appuyer la structuration des organisations professionnelles pour les faire évoluer jusqu'à la professionnalisation**

Le diagnostic de la filière a relevé un faible niveau de structuration des OP et de l'interprofession des acteurs. Pour améliorer cette situation, une étude préalable sera réalisée afin de déterminer le niveau réel de structuration de toutes les OP et de l'interprofession. Cette étude débouchera sur un plan de renforcement des capacités des OP. Pour la mise en œuvre de ce plan, il sera mis à la disposition de l'IP une assistance technique pendant une durée de 5 ans afin d'assurer leur professionnalisation. Un personnel administratif et de suivi-évaluation interne appuiera également le fonctionnement de l'IP. La performance de l'IP sera évaluée annuellement par les services d'un consultant

- ❑ **Renforcer les capacités des OP en matière de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires (Etat, ONG, Institutions financières, PTFs etc.)**

Le PNDF assurera la formation de 80 membres des bureaux des OP et de l'interprofession en matière des normes de fonctionnement des associations, de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires (Etat, ONG, Institutions financières, PTFs etc.). Ceci permettra de renforcer leur représentativité et leur visibilité, leur capacité de capter des ressources pour le développement durable de la filière.

- ❑ **Promouvoir la contractualisation des relations d'affaires entre acteurs ainsi qu'entre l'interprofession et l'Etat et autres institutions de soutien à la filière**

Les relations d'affaires entre les acteurs, si elles existent, sont peu formelles et donc fragiles. Les relations entre les aviculteurs au cœur de l'appareil de production et, d'une part, les fournisseurs d'intrants en amont et les commerçants et transformateurs en aval d'autre part, ne permettent pas d'optimiser la mise en marché des produits, ce qui réduit la rentabilité des élevages. Le PNDF s'évertuera à appuyer : (i) le réseautage des acteurs (étude diagnostique des besoins de partenariat, formation sur les liens d'affaires, le cluster, la mise en place et le suivi-accompagnement des réseaux) ; (ii) la contractualisation des relations d'affaires et (iii) le suivi -accompagnement des réseaux mis en place.

OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures

La stratégie de mise en marché des produits avicoles consiste à : (i) construire des infrastructures de commercialisation, de transformation et d'emballages ; (ii) appuyer la mise en place d'une unité de fabrication d'emballages ; (iii) acquérir des matériels d'estampillage pour assurer la traçabilité des produits.

Par ailleurs, les mesures incitatives des gouvernements garants des politiques publiques de développement sont indispensables pour l'avenir de la filière avicole au Niger. A cet effet, le gouvernement du Niger est sollicité pour améliorer le cadre institutionnel et le financement de la filière.

R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles

- ❑ **Construire des marchés de regroupement et des complexes de marchés intégrés aux abattoirs spécifiques aux volailles**

Il sera construit : (i) trente-deux (32) marchés de regroupement à raison de 4 marchés par région et implantés dans les centres réputés de regroupement des volailles vivantes ; (ii) douze (12) complexes

marchés-abattoirs (de type 1) dans certaines grandes communes ; (iii) dix-sept (17) complexes marchés-abattoirs de type 2 dans certaines grandes communes. Ce système d'intégration des infrastructures en un seul complexe est déjà adopté dans plusieurs pays de la sous-région notamment le Nigeria. Il facilite la mise en marché des produits.

Toutes ces infrastructures seront réalisées avec l'appui de chaque région en collaboration avec l'interprofession de la filière avicole. Les administrations locales assureront la maîtrise d'ouvrage et la gestion de ces infrastructures. La réalisation de certaines de ces infrastructures sera financée par la facilité 2 du mécanisme du FISAN.

□ Appuyer la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles

La fabrication locale d'alvéoles jusque-là entièrement importés par les acteurs est l'une des actions qui faciliteront la conservation et la distribution des œufs de consommation. Elle permettra de réduire les coûts des emballages et de rendre ceux-ci plus disponibles sur le marché local. Elle aura également l'avantage de réduire les coûts de revient de l'œuf, de contribuer à la biosécurité des exploitations avicoles et la sécurité sanitaire des œufs mis à la consommation. Des facilités de financement seront négociées avec les opérateurs économiques privés désireux de réaliser cet investissement.

Ceux du secteur de l'imprimerie, de la presse et autres seront aidés à recycler les papiers usagés qui polluent l'environnement. Pour ce faire, il est préconisé la contractualisation de la collecte des matières premières avec le secteur de la presse et de l'imprimerie et les promoteurs industriels de la fabrication des plateaux d'alvéoles.

□ Promouvoir les initiatives de transport des produits avicoles répondant aux normes

Le transport est le segment le plus faible de la chaîne de valeur volaille locale. Ce service est actuellement assuré par de non professionnels avec des moyens non spécifiques. Pour pallier cette insuffisance, des initiatives d'opérateurs économiques désireux d'investir dans les moyens de transport répondant aux normes (2 camions adaptés pour le transport et 160 cages de transport des volailles vivantes) seront encouragées. Des facilités de financement leur seront accordées. L'avantage de cette action est de raccourcir les délais de transport, de réduire les mortalités et autres stress de transport et d'assurer la qualité des produits mis sur le marché.

□ Construction de mini-abattoirs pour volailles

Dix (10) mini-abattoirs seront construits dans des départements. La répartition se fera en fonction de l'importance de la consommation de viande de volaille.

Les mesures incitatives des gouvernements garants des politiques publiques de développement sont indispensables pour l'avenir de la filière avicole au Niger. A cet effet, le gouvernement du Niger est sollicité pour améliorer le cadre institutionnel et le financement de la filière.

R5.2 Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé

□ Mettre en place un arsenal de textes réglementaires spécifiques à la filière

La DGPIA, conjointement avec la DGSV seront chargées, en collaboration avec les structures de recherche-développement et autres structures compétentes, du renforcement de la réglementation par l'élaboration et/ou l'actualisation des textes réglementaires spécifiques à la filière avicole, portant sur : (i) la traçabilité et les normes de qualité ; (ii) la commercialisation des produits ; (iii) la procédure détaillée de chaque opération de contrôle le long de la chaîne de production et de commercialisation, notamment le contrôle de la viande et des œufs, des médicaments vétérinaires, des poussins d'un jour. Ces textes seront vulgarisés par l'interprofession et les acteurs étatiques.

□ Elaborer les normes nationales de production et de qualité le long de la filière

L'assurance qualité des produits avicoles nécessite la définition des normes nationales qui tiennent compte du contexte national notamment les conditions de production et le marché intérieur sans pour autant s'écarter radicalement de l'esprit des normes internationales. A cet effet, une commission technique

impliquant les acteurs et d'autres structures habilitées de l'Etat, sera créée afin de définir les normes nationales de qualité portant sur : (i) la construction des infrastructures avicoles, la formulation des rations alimentaires et la fabrication des aliments, la production de viande et d'œuf de consommation, la commercialisation des produits ; (ii) la traçabilité ; (iii) les normes sanitaires et de biosécurité ; (iv) la gestion professionnelle des exploitations avicoles modernes. Ces normes seront largement vulgarisées par l'interprofession et les acteurs étatiques.

❑ **Mettre en œuvre un dispositif efficace de contrôle de qualité de la filière depuis le maillon intrant jusqu'à la consommation**

Le contrôle de qualité de la chaîne de production des aliments est, en général, l'activité cardinale de l'assurance qualité. Une équipe d'inspecteurs chargés du contrôle de qualité le long de la filière sera mise en place. Elle sera une équipe pluridisciplinaire différente des agents de contrôle des denrées animales et d'origine animale de la DGSV compte tenu du champ d'action du dispositif. La mission de cette équipe spéciale sera d'assurer le contrôle périodique de qualité de : (i) poussins d'un jour produits localement et de ceux importés ; (ii) provendes importées et produites localement ; (iii) processus de production dans les fermes avicoles modernes ; (iv) processus de conservation et de distribution des produits ; (v) les unités de transformation ; (vi) les marchés de volailles etc. Ces inspecteurs seront formés par des compétences avérées dans le domaine. La périodicité des contrôles sera semestrielle.

❑ **Mettre en œuvre un système efficace simplifié de traçabilité des viandes et œufs de table dans la chaîne de production, de transformation et de consommation**

La traçabilité fait partie intégrante des systèmes de gestion et d'audit mis en place pour donner des garanties au consommateur. Dans le cadre du PNDF, il s'agira de mettre en place à titre pilote un mécanisme simplifié d'enregistrement des informations sur le circuit de production, de commercialisation, de transformation et de distribution : origine des intrants et des produits, marquage des œufs (acquisition de 100 matériels d'estampillage) et des emballages de viande etc. Ce mécanisme sera mis en place dans le secteur de l'aviculture commerciale.

❑ **Mettre en place un système d'information de la filière avicole**

Les informations disponibles sur la filière avicole manquent d'actualisation et sont parcellaires, parfois contradictoires ou peu cohérentes. Pour pallier à cette insuffisance, il sera mis en place une cellule de documentation et d'information des acteurs. Cette cellule sera chargée de : (i) la mise en place d'un système pérenne de collecte et d'analyse de données statistiques à tous les niveaux de la filière (intrants, production, commercialisation transformation, distribution, prix des produits etc. ; (ii) la publication des informations technicoéconomiques sur la filière ; (iii) la diffusion des informations technico-économiques et des bonnes pratiques le long de la filière aux acteurs en utilisant divers canaux de communication notamment l'appui-conseil, les radios de proximité, les télévisions, les téléphones mobiles ; (iii) l'édition et l'animation d'un bulletin d'information sur l'aviculture ; (iv) la création et l'animation du site Web de la filière.

La collecte des données se reposera sur une organisation pyramidale avec pour sommet la cellule nationale et pour base les cellules régionales et départementales. La collecte des informations se fera par divers systèmes à savoir : collecte périodique dans des exploitations témoins sélectionnées, collecte en ligne pour des unités industrielles ou commerciales de moyennes et grandes tailles, collecte sur les marchés de regroupement et de consommation, collecte sur les unités de transformation et les lieux de distribution des produits aux consommateurs. La cellule commanditera également des études spécifiques sur la consommation (figure 11).

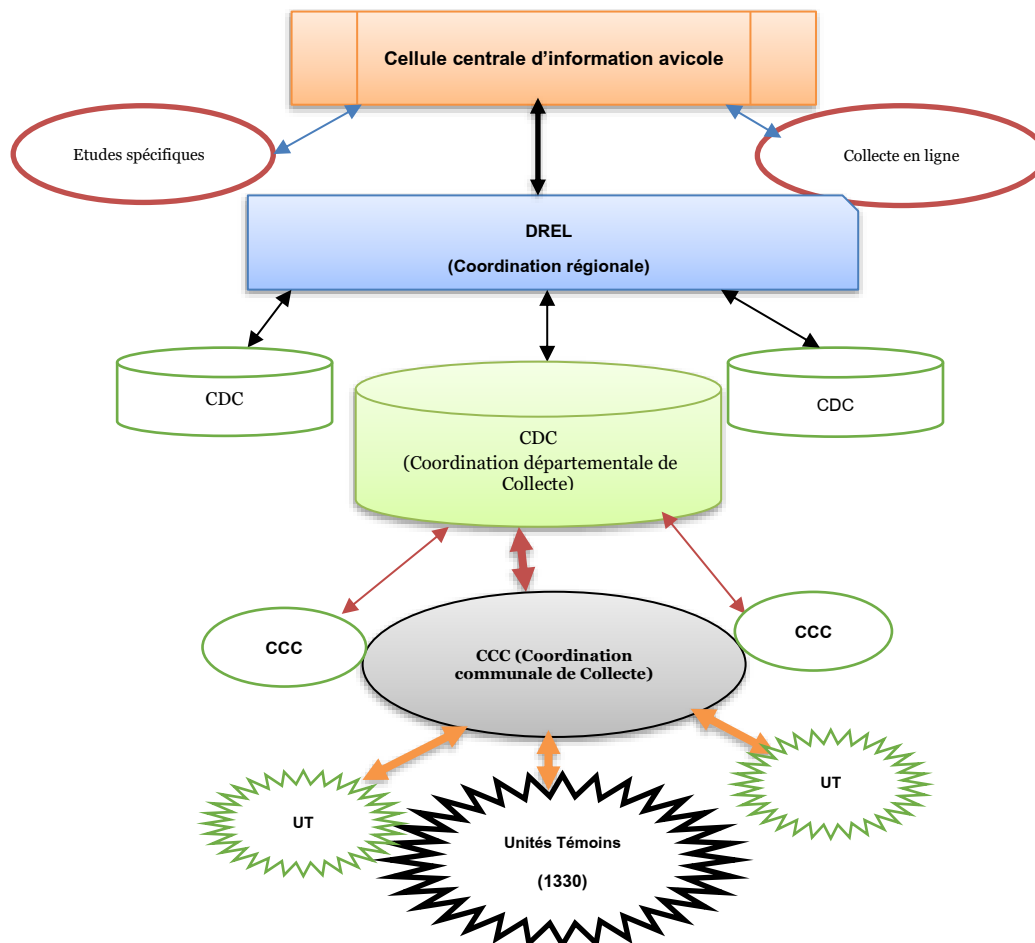


Figure 11 : Dispositif de collecte d'informations de la filière avicole
Source : Cosinus Conseils, 2020

R5.3 Le financement de la filière est amélioré

- ❑ **Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PNDF Aviculture**

Une table ronde des PTFs sera organisée en 1^{ère} année du PNDF pour mobiliser les ressources et assurer le financement du Plan. L'Etat sera le porteur de cette activité du fait de sa mission de garant des investissements publics et de facilitateur des investissements privés.

- ❑ **Faciliter le financement des activités économiques liées à l'aviculture**

Les principales activités prévues à cette fin sont : (i) Mettre à la disposition du FISAN une ligne de financement pour renforcer les activités liées à l'aviculture ; (ii) Mettre en œuvre un conseil d'appui à l'étude de dossiers de crédit auprès des institutions financières ; (iii) Doter le FOSEL d'un fonds de couverture des calamités liées à l'aviculture pour sécuriser la filière. Le fonds de gestion des calamités en cas de crises sanitaires graves et de catastrophes naturelles sera activé. Les modalités d'éligibilités des acteurs à ce fonds devront être définies et disséminées auprès des acteurs (Figure 12).

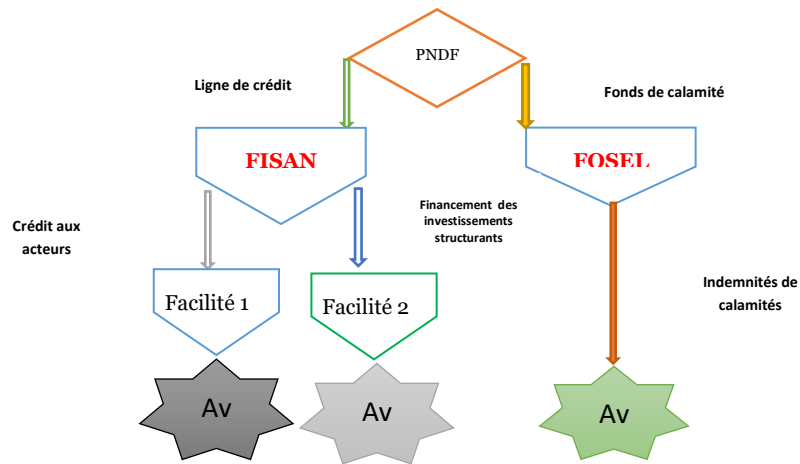


Figure 12 : Dispositif de financement de la filière avicole
 Source : Cosinus Conseils, 2020

❑ Renforcer les mesures d’allègement fiscal en faveur de la filière avicole

Pour inciter les opérateurs privés à investir davantage dans l’aviculture industrielle, l’Etat devra faire de nouveaux efforts pour revoir la tarification de l’énergie électrique, un des principaux goulots d’étranglement des unités industrielles avicoles, accorder des exonérations fiscales et douanières aux exploitations industrielles et commerciales.

⇒ **Matrice des résultats**

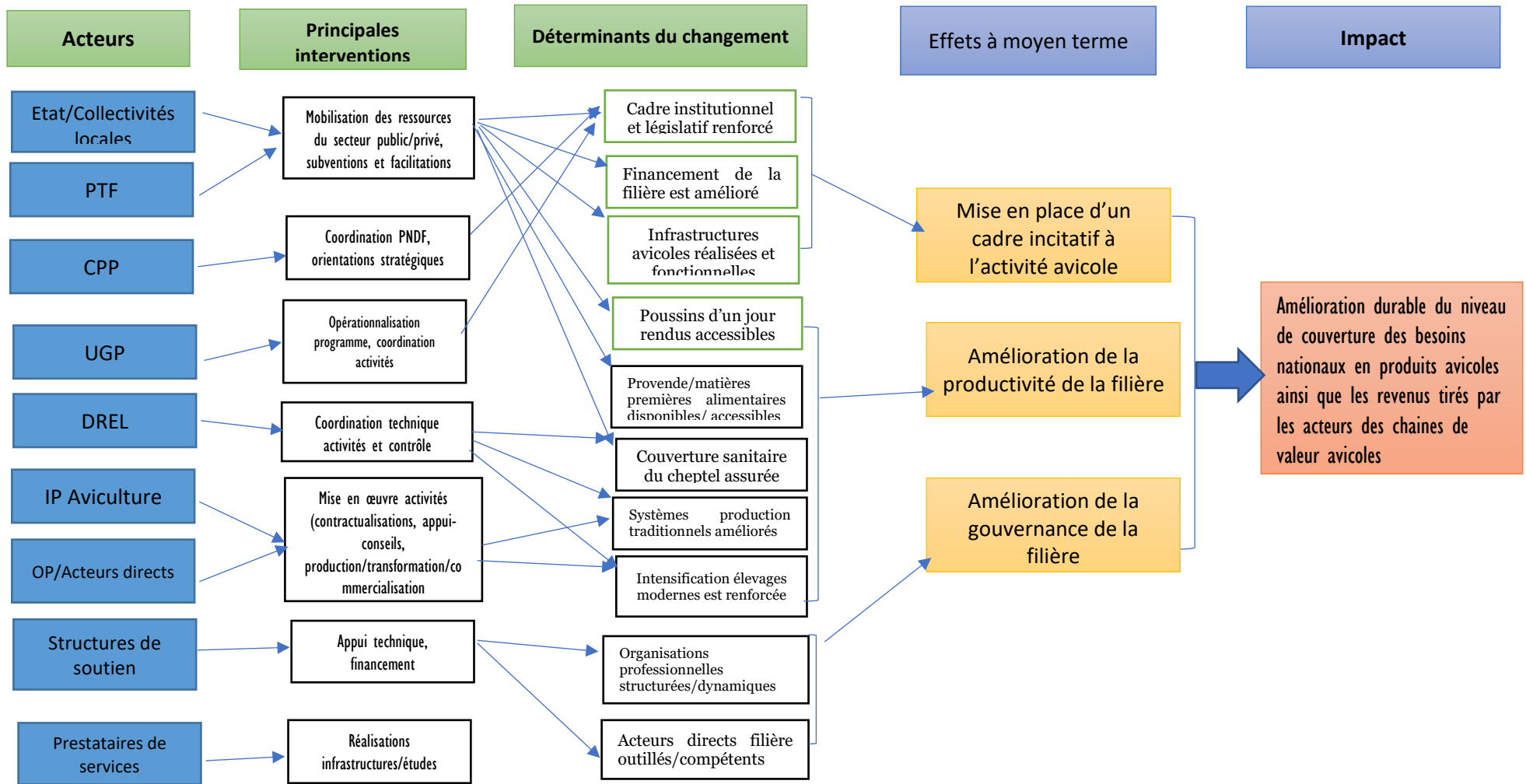
Tableau 17 : Matrice des résultats et actions

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Résultats	Actions
Aviculture traditionnelle			
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	OS 1 : Assurer durablement l'accès aux intrants	R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	A1.2.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires A1.2.2 Appuyer la mise à niveau des petites unités de fabrication locale d'aliments volailles et la mise en gérance des anciennes usines d'aliments de Niamey et de Zinder
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles	OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire et l'hygiène des produits avicoles	R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	A2.2.2 Mettre en œuvre un programme spécial de vaccination de masse du cheptel aviaire
Axe 3 : Amélioration de la production	OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production	R3.1 Les systèmes de production traditionnels sont améliorés	A3.1.1 Promouvoir les modèles d'élevage traditionnels améliorés ayant fait leur preuve dans la sous-région A3.1.2 Promouvoir les reproducteurs des races locales performantes prioritairement dans leurs habits naturels (poulets et pintades) A3.1.3 Renforcer la recherche-développement orientée vers l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat en milieu rural
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures	R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	A5.1.1 Construire des marchés de regroupement et des complexes de marchés intégrés aux abattoirs spécifiques aux volailles
Aviculture moderne			
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	OS 1 : Assurer la sécurisation de l'approvisionnement des producteurs en intrants spécifiques	R1.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	A1.1.1 Appuyer la réalisation de deux nouveaux couvoirs pour la production locale des poussins d'un jour. A1.2.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires
Axe 3 : Amélioration de la production	OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production	R3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée	A3.2.1 Faire l'état des lieux des infrastructures et des capacités techniques des fermes avicoles commerciales de petite taille A3.2.2 Appuyer la mise à niveau des équipements des fermes avicoles commerciales de petite taille A3.2.3 Accompagner les initiatives privées pour la création de nouvelles unités industrielles avicoles intégrées
Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles	R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques	A4.1.3 Renforcer les capacités des OP en matière de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires (Etat, ONG, Institutions financières, PTFs etc.) A4.1.4 Promouvoir la contractualisation des relations d'affaires entre acteurs ainsi qu'entre l'interprofession et l'Etat et autres institutions de soutien à la filière
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en	OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au	R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	A5.1.2 Appuyer la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles

marché des produits avicoles	marché, au financement de la filière et aux infrastructures		
Actions transversales			
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	OS 1 : Assurer la sécurisation de l'approvisionnement des producteurs en intrants spécifiques	R1.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles	A1.3.1 Mettre en place une autorité de régulation inclusive des approvisionnements de produits vétérinaires (agrément, gamme des produits à importer, planification des besoins etc.) A1.3.2 Promouvoir la fabrication locale de petits matériels avicoles
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles	OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire et l'hygiène des produits avicoles	R2.1 Les services de santé animale sont renforcés	A2.1.1 Doter la Direction des Services Vétérinaires en moyens matériels et équipements adéquats A2.1.2 Mettre en œuvre un programme de formation continue du personnel de santé animale tant du secteur public que privé
		R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	A2.2.1 Renforcer les capacités du LABOCEL A2.2.3 Renforcer le mandat sanitaire et améliorer le maillage territorial des services vétérinaires
		R2.3 Un dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique des maladies aviaires est mis en œuvre	A2.3.1 Recenser et géo référencer le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré A2.3.2 Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide (communication, contrôle et éradication)
			A2.3.3 Conduire des enquêtes épidémiologiques périodiques et élaborer la carte épidémiologique des maladies aviaires à mettre à la disposition des acteurs (aviculteurs, fournisseurs de produits et des services vétérinaires)
Axe 3 : Amélioration de la production	OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production	R3.3 Les acteurs des structures du service public d'encadrement, d'appui, de recherche et de formation sont compétents et outillés	A3.3.1 Créer un centre de formation technique et professionnelle spécialisé en aviculture pour la formation, le recyclage et l'apprentissage du métier d'élevage avicole A3.3.2 Assurer la formation et le perfectionnement des acteurs directs de la filière (de l'amont à l'aval) A3.3.3 Conforter et diffuser l'arsenal des fiches techniques thématiques dédiées à l'aviculture A3.3.4 Mettre en œuvre un dispositif d'appui-conseil rapproché spécifique à l'aviculture moderne et à l'aviculture traditionnelle améliorée
Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles	R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques	A4.1.1 Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation des acteurs de la filière sur la nécessité et les avantages des organisations professionnelles A4.1.2 Appuyer la structuration des organisations professionnelles pour les faire évoluer jusqu'à la professionnalisation
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures	R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	A5.1.3 Promouvoir les initiatives de transport des produits avicoles répondant aux normes A5.1.4 Construction de mini-abattoirs pour volailles
Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement			R5.2 Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé
		A5.3.1 Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PNDF Aviculture A5.3.2 Faciliter le financement des activités économiques liées à l'aviculture	

Source : Cosinus Conseils, 2020

3.2.5. Théorie du Changement



Source : Cosinus Conseils, 2020

Cette figure fournit les détails concernant les différents niveaux de changement, les différents acteurs et les différents liens de causalité ainsi que les facteurs déterminant du changement.

3.2.6. Cadre logique du PNDF aviculture

Tableau 18 : Cadre logique du PNDF aviculture

Axes		Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses/Risques		
Objectif global Améliorer de façon durable le niveau de couverture des besoins nationaux en produits avicoles ainsi que les revenus tirés par les acteurs des chaînes de valeur avicoles		- Faire passer la consommation d'œuf de 0,8 kg à 2,7 kg/habitant/an ; - Faire passer la consommation de viande de 1,7 kg à 5,5 kg/habitant/an		- Instabilité macro-économique - Le risque financier est principalement lié à la crise économique et financière mondiale		
AXES STRATEGIQUES	Objectifs stratégiques	Résultats				
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	OS 1 : Assurer durablement l'accès aux intrants	R1.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles	02 couvoirs construits	Programme 3	Le risque financier est principalement lié à la crise économique et financière mondiale	
		R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	3 000 tonnes de maïs/an 1 500 tonnes de soja /an	Programme 1		
			8 unités de fabrication de petits matériels promus	Programme 3		
		R1.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles	01 autorité de régulation fonctionnelle 04 types de petits matériels promus	Programme 2 Programme 1		
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des exploitations avicoles	OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles	R2.1 Les services de santé animale sont renforcés	Lot de matériels et équipements	Programme 2	Le risque d'insécurité nationale par divers mouvements terroristes	
			562 agents du secteur public formés. ; 23 équipes SVPP.			
		R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	Lot d'équipements fourni et 2 techniciens formés.	Programme 2		
			60% de couverture vaccinale 04 SVPP recrutés.	Programme 1		
		R2.3 Le dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique est renforcé.	1 Etude réalisée	Programme 2		
			Lot d'équipement fournis 05 enquêtes réalisées			
Axe 3 : Amélioration de la production	OS 3 : Améliorer les conditions techniques de production	R3.1 Les systèmes de production traditionnels sont améliorés	8 000 élevages traditionnels améliorés promus	Programme 1	Le risque sanitaire lié aux épidémies et aux pandémies Le risque climatique, les changements du climat observés	
			15 éleveurs multiplicateurs			
			90 millions de FCFA mis à disposition			
		R3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée	Une étude réalisée	Programme 1		
			200 fermes équipées 5 nouvelles unités créées sont accompagnées			
		R3.3 Les acteurs directs de la filière et ceux de l'encadrement technique et d'appui-conseil sont outillés et compétents	Un centre de formation fonctionnel 4000 aviculteurs formés ; 20 fabricants d'aliment ; 200 transformateurs ; 400 commerçants	Programme 1		Le risque d'insécurité nationale par divers mouvements terroristes

			Un répertoire de fiches techniques disponible UN dispositif opérationnel		
Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles	R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques	8 ateliers organisés	Programme 2	Faible adhésion des acteurs
			Un assistant technique mis en place ; L'indice de gouvernance passe de 24% à 75%		
			80 membres des bureaux formés		
			1 suivi accompagnement des réseaux/an		
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles		R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	32 marchés de regroupement créés 29 complexes de marchés-abattoirs et construits	Programme 3	
			01 usine de fabrication d'alvéoles		
			2 Camions adaptés mis en service 160 cages		
			10 mini abattoirs		
Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement	OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures	R5.2 Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé	Un répertoire des textes réglementaires	Programme 2	
			Un répertoire de normes		
			Un dispositif d'assurance qualité est mis en place		
			Un système de traçabilité est opérationnel 100 matériels d'estampillage des œufs utilisés		
		R5.3 Le financement de la filière est amélioré	Un système intégré de collecte d'édition et de diffusion d'information est fonctionnel	Programme 2	Le risque financier est principalement lié à la crise économique et financière mondiale
une table ronde sur le financement PPDF organisé					
			Une ligne de refinancement du FISAN est mise en place Au moins deux mesures d'allègement appliquées	Programme 2	

Source : Cosinus Conseils, 2020

3.2.7. Plan d'action global du PNDF

Les principales actions identifiées ci-dessus assorties des indicateurs sont planifiées par périodes (court, moyen et long termes) tableau 20.

Tableau 19 : Plan d'action global du PNDF aviculture

Axes	Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Indicateurs	2020-2022	2023-2028	2029-2035	
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	OS 1 : Assurer durablement l'accès aux intrants	R1.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles	A1.1.1 Appuyer la réalisation de deux nouveaux couvoirs pour la production locale des poussins d'un jour.	02 couvoirs construits				
		R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	A1.2.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires	3 000 tonnes de maïs/an 1 500 tonnes de soja /an				
			A1.2.2 Appuyer la mise à niveau des petites unités de fabrication locale d'aliments volailles et la mise en gérance des anciennes usines d'aliments de Niamey et de Zinder	8 unités				
		R1.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles	A1.3.1 Mettre en place une autorité de régulation inclusive des approvisionnements de produits vétérinaires (agrément, gamme des produits à importer, planification des besoins etc.)	01 autorité fonctionnelle				
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des exploitations avicoles	OS 2 : Renforcer la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles	R2.1 Les services de santé animale sont renforcés	A2.1.1 Doter les Services Vétérinaires en moyens matériels et équipements adéquats	Lot de matériels et équipements				
			A2.1.2 Mettre en œuvre un programme de formation continue du personnel de santé animale tant du secteur public que privé	562 agents du secteur public formés. 23 équipes SVPP.				
		R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	A2.2.1 Renforcer les capacités du LABOCEL	Lot d'équipements fournis et 2 techniciens formés.				
			A2.2.2 Mettre en œuvre un programme spécial de vaccination de masse du cheptel aviaire	60% de couverture vaccinale				
			A2.2.3 Renforcer le mandat sanitaire et améliorer le maillage territorial des services vétérinaire	04 SVPP recrutés.				
		R2.3 Le dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique est renforcé.	A2.3.1 Recenser et géo référencer le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré	1 Etude réalisée				
			A2.3.2 Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide	Lot d'équipement fournis				
			A2.3.3 Conduire des enquêtes épidémiologiques périodiques et élaborer la carte épidémiologique des maladies aviaires à mettre à la disposition des acteurs	05 enquêtes réalisées				
		OS 3 : Améliorer les conditions	R3.1 Les systèmes de	A3.1.1 Promouvoir les modèles d'élevage traditionnels améliorés ayant fait leur preuve dans la sous-région	8 000 élevages traditionnels améliorés promus			

Axe 3 : Amélioration de la production	techniques de production	production traditionnels sont améliorés	A3.1.2 Promouvoir les reproducteurs des races locales performantes prioritairement dans leurs habitats naturels (poulets et pintades)	15 éleveurs multiplicateurs			
			A3.1.3 Renforcer la recherche-développement orientée vers la promotion des races locales, l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat en milieu rural	90 millions de FCFA mis à disposition			
		R3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée	A3.2.1 Faire l'état des lieux des infrastructures et des capacités techniques des fermes avicoles commerciales de petite taille	Une étude réalisée			
			A3.2.2 Appuyer la mise à niveau des équipements des fermes avicoles commerciales de petite taille	200 fermes équipées			
			A3.2.3 Accompagner les initiatives privées de création de nouvelles unités industrielles avicoles intégrées	5 nouvelles unités créées sont accompagnées			
		R3.3 Les acteurs directs de la filière et ceux de l'encadrement technique et d'appui-conseil sont outillés et compétents	A3.3.1 Créer un centre de formation technique et professionnelle spécialisé en aviculture pour la formation, le recyclage et l'apprentissage du métier d'élevage avicole	Un centre de formation fonctionnel			
			A3.3.2 Assurer la formation et le perfectionnement des acteurs directs de la filière (de l'amont à l'aval)	4000 aviculteurs formés ; 20 fabricants d'aliment ; 200 transformateurs ; 400 commerçants			
			A3.3.3 Conforter et diffuser l'arsenal des fiches techniques thématiques dédiées à l'aviculture	Un répertoire de fiches techniques disponible			
			A3.3.4 Mettre en œuvre un dispositif d'appui-conseil rapproché spécifique à l'aviculture moderne et à l'aviculture traditionnelle améliorée	Un dispositif opérationnel			
		Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	OS 4 : Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles	R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques	A4.1.1 Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation des acteurs de la filière sur la nécessité et les avantages des organisations professionnelles	8 ateliers organisés	
A4.1.2 Appuyer la structuration des organisations professionnelles pour les faire évoluer jusqu'à la professionnalisation	Un assistant technique mis en place ; L'indice de gouvernance passe de 24% à 75%						
A4.1.3 Renforcer les capacités des OP en matière de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires (Etat, ONG, Institutions financières, PTFs etc.)	80 membres des bureaux formés						
A4.1.4 Promouvoir la contractualisation des relations d'affaires entre acteurs ainsi qu'entre l'interprofession et l'Etat et autres institutions de soutien à la filière	1 suivi accompagnement des réseaux/an						
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	OS 5 : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures	R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	A5.1.1 Construire des marchés de regroupement et des complexes de marchés intégrés aux abattoirs spécifiques aux volailles	32 marchés de regroupement créés 29 complexes de marchés-abattoirs et construits			
			A5.1.2 Appuyer la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles	01 usine de fabrication d'alvéoles			
			A5.1.3 Promouvoir les initiatives de transport des produits avicoles répondant aux normes	2 Camions adaptés mis en service 160 cages			
			A5.1.4 Construction de mini-abattoirs pour volailles	10 mini abattoirs			
Axe 6 : Création d'un environnement		R5.2 Le cadre institutionnel et	A5.2.1 Mettre en place un arsenal de textes réglementaires spécifiques à la filière	Un répertoire des textes réglementaires			

propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement	législatif de la filière est renforcé	A5.2.2 Elaborer les normes nationales de production et de qualité le long de la filière	Un répertoire de normes			
		A5.2.3 Mettre en œuvre un dispositif efficace de contrôle de qualité de la filière depuis le maillon intrant jusqu'à la consommation	un dispositif d'assurance qualité est mis en place			
		A5.2.4 Mettre en œuvre un système efficace simplifié de traçabilité des viandes et œufs de table dans la chaîne de production, de transformation et de consommation	un système de traçabilité est opérationnel 100 matériels d'estampillage des œufs utilisés			
		A5.2.5 Mettre en place un système d'information de la filière avicole	un système intégré de collecte d'édition et de diffusion d'information est fonctionnel			
	R5.3 Le financement de la filière est amélioré	A5.3.1 Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PNDF Aviculture	une table ronde sur le financement PNDF organisé			
		A5.3.2 Faciliter le financement des activités économiques liées à l'aviculture	Une ligne de refinancement du FISAN est mise en place Au moins deux mesures d'allègement appliquées			

Source : Cosinus Conseils, 2020

3.3. Budgétisation du PNDF et la mobilisation des ressources

3.3.1. Estimation du coût du global du PNDF

Le budget global de mise en œuvre du Plan National de Développement de la Filière (PNDF) aviculture est estimé à **78, 845 milliards Francs CFA** pour la période de 2020-2035, réparti comme suit :

Tableau 20 : Coût du PNDF

LIBELLE DES DEPENSES	Montant (en millions de FCFA)																Total	%
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035		
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	1 615	2 285	1 235	1 205	1 205	865	845	825	805	795	765	755	725	715	685	10	15 335	19%
R1.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles	0	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020	1%
R1.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	1 585	1 230	1 200	1 195	1 195	855	835	815	795	785	755	745	715	705	675	0	14 085	18%
R1.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles	30	35	35	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	230	0%
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles	1 593	1 649	2 004	1 583	1 542	1 500	1 553	1 542	500	553	542	500	646	542	500	500	25 248	32%
R2.1 Les services de santé animale sont renforcés	53	62	0	53	15	0	53	15	0	53	15	0	146	15	0	0	479	1%
R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	1 500	1 560	1 830	1 530	1 500	1 500	1 500	1 500	500	500	500	500	500	500	500	500	24 420	31%
R2.3 Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique est renforcé	40	27	174	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	349	0%
Axe3: Amélioration de la production	1 014	2 566	2 915	2 529	1 155	610	636	610	26	0	26	0	10	10	10	10	12 126	15%
R3.1 Les systèmes de production traditionnels sont améliorés	610	1 255	1 210	0	0	610	610	610	0	0	0	0	10	10	10	10	4 945	6%
R 3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée	25	800	1 226	2 000	26	0	26	0	26	0	26	0	0	0	0	0	4 155	5%
R3.3 Les acteurs directs de la filière et ceux l'encadrement sont outillés et compétents	379	511	479	529	1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 026	4%
Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	172	190	55	45	35	21	21	26	31	21	26	31	21	26	31	31	781	1%
R4.1 Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques	172	190	55	45	35	21	21	26	31	21	26	31	21	26	31	31	781	1%
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	2 135	7 590	3 270	1 200	800	0	0	130	0	0	0	0	0	0	0	0	15 125	19%
R5.1 Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	2 135	7 590	3 270	1 200	800	0	0	130	0	0	0	0	0	0	0	0	15 125	19%
Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement	161,4	6 267,4	331,4	266,4	266,4	263,4	303,4	263,4	263,4	263,4	263,4	263,4	263,4	263,4	263,4	263,4	10 230	13%
R6.1 Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé	99,4	174,4	129,4	64,4	64,4	61,4	101,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	1 247	2%

R6.2 Le financement de la filière est amélioré	62,0	6 093,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	202,0	8 983	11%
TOTAL GLOBAL	Montant	6 691	20 547	9 810	6 828	5 003	3 259	3 358	3 396	2 625	2 632	2 622	2 549	2 665	2 556	2 489	2 814	1	100%	
		37 048			24 469						17 328						78 845			
	%	47%			31%						22%						100%			

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

Le tableau ci-dessus montre que l'axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles, l'axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles et l'axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants consomment la plus importante part du budget.

Conformément à la planification des actions du PNDF 47% budget est prévu pour le court terme, 31% le moyen terme et 22% pour le long terme.

3.3.2. Sources de financement du PNDF

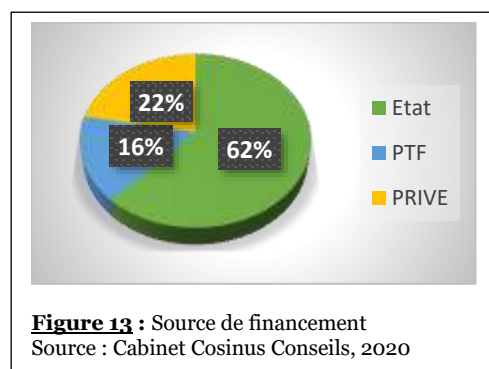
Les trois principales sources de financement du PNDF aviculture sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Source de financement du PNDF en millions de FCFA

LIBELLE DES DEPENSES	Montant	Etat	PTF	PRIVE
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	15 335	11 458	2 706	1 172
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles	25 248	10 964	2 207	12 078
Axe3: Amélioration de la production	12 126	7 617	3 518	991
Axe 4 : Appui à la structuration et à la fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	781	378	363	40
Axe 5 : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	15 125	9 444	2 598	3 083
Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement	10 230	8 965	1 265	0
TOTAL	78 845	48 825	12 656	17 364

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

Les principales sources de financement du PNDF aviculture sont l'Etat, les Partenaires Techniques et financiers et le secteur privé. L'Etat grâce aux dotations du budget, à la mobilisation de certaines taxes et les contributions des Collectivités territoriales financeront ledit plan pour 48, 825 milliards de Francs FCFA soit une contribution de 62% du budget. La contribution des PTF au Plan est estimée à 12, 656 milliards de Francs FCFA (soit 16%) et un financement de 17, 353 milliards de FCFA (soit 22%) est attendu du secteur privé. En définitive, les sources de financement du PNDF sont (i) les dotations du budget de l'Etat, (ii) les contributions des partenaires techniques et financiers, (iii) les contributions des filières, (iv) la mobilisation de certaines taxes, (v) la participation financière des bénéficiaires, et (vi) les contributions des Collectivités territoriales. Pour mobiliser ces différentes sources de financement, la stratégie prévue à cet effet a responsabilisé un acteur et proposé des actions entièrement dédiées à cette fonction de mobilisation. Les actions de mobilisation notamment des ressources pérennes (contribution des filières, niches fiscales et parafiscales) nécessitent une approche proactive des structures responsabilisées.



3.4. Stratégie de mobilisation du financement au profit du PNDF

3.4.1. Dotations du budget de l'Etat

Les dotations du budget de l'Etat constitueront le socle du financement du PNDF. Une inscription annuelle d'une telle dotation dans la loi des finances accroîtrait la disposition des partenaires techniques et financiers à contribuer à ce financement. Le MAGEL jouera un rôle de premier plan dans la mobilisation de ces ressources auprès de l'Etat et des partenaires. Il sert d'interlocuteur principal des partenaires techniques et financiers et coordonne les ressources mobilisées. Il est chargé de coordonner le processus d'acquisition des moyens (humains, financiers et matériels) en vue de la mise en œuvre du Plan. Il s'agit d'obtenir diverses contributions auprès des parties prenantes que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement. La contribution au financement attendue de l'Etat est au moins 20% du budget total du Plan. En dehors du PIP, le financement du PNDF se fera à travers la réactivation du Fonds de Sécurisation de l'Élevage (FOSEL).

3.4.2. Contributions des partenaires techniques et financiers

Les partenaires au développement qui seront directement sollicités sont les organisations bilatérales et multilatérales. Il appartient au MAGEL de les identifier, les recenser et les contacter en tenant compte des domaines d'intervention, du champ d'intérêt et de l'avantage comparatif. Une rencontre des partenaires susceptibles d'apporter un appui financier et technique est organisée par le MAGEL en vue de recueillir leur adhésion et leur engagement pour la mise en œuvre du Plan National de Développement de la Filière Aviculture (PNDF). Les ressources mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers joueront un rôle important notamment dans la phase de démarrage du Plan, partant de l'hypothèse que la mobilisation des ressources de type « pérenne » prendra du temps et ne sera substantielle qu'après plusieurs années. Pour la plupart des PTF, la modalité « projet » reste encore en vigueur. Les financements pouvant être mobilisés auprès des projets seront donc plutôt ciblés sur leurs zones d'intervention et selon leurs préférences sous-sectorielles. Le Plan doit s'adapter à cette situation et s'organiser en conséquence, à travers la nomination de chargés de portefeuille.

3.4.3. Contributions des Collectivités territoriales (CT)

Les Collectivités locales disposent de ressources propres, à partir d'une fiscalité spécifique à elles et d'une fiscalité rétrocédée par l'Etat. Le Code Général des Impôts (CGI) du Niger a prévu quarante-deux (42) types de taxes pour le financement des budgets des Collectivités locales, dont quatre (04) sont prélevées sur le secteur Agricole (taxe sur le commerce du bétail, taxe d'abattage d'animaux de boucherie, taxe sur la production Agricole marchande et taxe d'identification des animaux). Ces recettes devraient logiquement être réinvesties dans le secteur Agricole. C'est à ce titre qu'il paraît envisageable de solliciter les CT pour le cofinancement des programmes de conseil, de recherche et de renforcement de capacités au niveau de leurs territoires. Cette contribution pourrait renforcer ou se substituer aux contributions des bénéficiaires. Dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales, des transferts du budget de l'Etat sont faits pour la mise en œuvre des programmes d'investissements au niveau local. Ces projets locaux soumis au Programme d'Investissement Local doivent prendre en compte les besoins spécifiques liés au développement de l'élevage.

A cet effet, une plateforme de collaboration doit être mise en place entre le MAGEL, le Ministère en charge de la Planification du Développement et les faitières des collectivités. Celles-ci doivent veiller à chaque exercice budgétaire à la prise en compte des spécificités relatives à l'élevage lors de la validation des projets locaux d'investissement. Par ailleurs, la loi portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales encourage ces institutions à la mobilisation des ressources internes et externes, à travers plusieurs mécanismes. Des plaidoyers doivent être également conduits à l'endroit des élus locaux en vue d'affecter une partie de ces ressources à la mise en œuvre des activités du plan.

3.4.4. Contributions du secteur privé

La contribution du secteur privé est essentielle à la réalisation des résultats attendus du PNDP 2020-2035. Il sera mis en place un partenariat entre l'Unité de gestion du plan (UGP) et le secteur privé, à travers les OP. Cette collaboration doit aboutir à une participation effective du secteur privé dans la mise en œuvre du PNDP. L'UGP doit, de ce fait, conduire des initiatives de mobilisation du financement à l'endroit du secteur privé dans les domaines où les initiatives privées sont dominantes à savoir : les couvoirs, les fermes avicoles industrielles, les unités industrielles de fabrication d'aliments, les unités de fabrications d'alvéoles etc. La mobilisation du financement du secteur privé est garantie par les facilités que l'Etat accordera aux opérateurs économiques.

3.4.5. Contributions de la société civile

La société civile composée des ONG, des personnes morales et physiques, des fondations, des mutuelles de développement, des associations et unions, est également mise à contribution dans le financement et la réalisation des activités du PNDP 2020-2035. Un lobbying permanent est nécessaire auprès de ces entités en vue de recueillir leur appui.

Cette stratégie de mobilisation des ressources doit être soutenue par un plan de communication permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein du secteur agricole d'une part et l'accès des usagers à toutes les informations sur le secteur agricole par différents canaux multimédias d'autre part.

3-5. Structuration du PNDF en projet programme

3-5.1. Programmes phares du PNDF

L'opérationnalisation du PNDF se fera suivant les trois (3) programmes définis à savoir :

- 1) Programme d'Intensification de la production ;
- 2) Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière ;
- 3) Programme de développement des infrastructures liées à l'aviculture.

Programme 1 : Intensification de la production

Justification

Les besoins toujours croissants en œuf de consommation et en viande de volaille tirés par la forte croissance démographique au Niger (3,9%) ont interpellé le gouvernement à prendre de nouvelles initiatives pour un plan national de développement de la filière aviculture. L'amélioration de la couverture des besoins en produits avicole devra reposer sur l'aviculture traditionnelle peu productive qui représente environ 98 % du cheptel aviaire national. Pour jouer pleinement son rôle de principal pilier de développement de la filière, son intensification devient un impératif pour l'accroissement de la production d'œuf et de viande.

L'aviculture moderne commerciale, bien qu'actuellement peu développée, aborde un tournant de croissance qu'il convient d'accompagner par la mise à niveau de son outil de production d'œuf de consommation.

Objectif global

Contribuer à l'accroissement des productions avicoles par l'intensification progressive de l'aviculture traditionnelle et la mise à niveau de l'outil productif de l'aviculture moderne commerciale.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme sont :

1. Rendre plus accessibles aux aviculteurs les intrants spécifiques (poussins d'un jour, matières premières alimentaires et produits vétérinaires ;
2. Promouvoir les modèles d'élevage traditionnel amélioré ;
3. Appuyer la mise à niveau des unités avicoles commerciales ;
4. Renforcement des capacités techniques des aviculteurs.

Principaux résultats et actions clés

Aviculture traditionnelle

R1 : Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles

- 8 petites unités de fabrication d'aliments sont appuyées.
- ✓ Appuyer la mise à niveau des petites unités de fabrication locale d'aliments volailles.

R2 : La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée

- Atteindre 60% de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle ;
- Recruter 8 nouveaux SVPP soit 8 Vétérinaires, 160 Auxiliaires d'Elevage
- ✓ Mettre en œuvre un programme spécial de vaccination de masse du cheptel aviaire
- ✓ Renforcer le mandat sanitaire et améliorer le maillage territorial des services vétérinaires

R3 : Les systèmes de production traditionnels sont améliorés

- 8000 élevages traditionnels améliorés sont promus ;
- 15 éleveurs multiplicateurs de races performantes locales sont appuyés
- ✓ Promouvoir les modèles d'élevage traditionnels améliorés qui ont fait leur preuve dans la sous-région

- ✓ Promouvoir les reproducteurs des races locales performantes prioritairement dans leurs habitats naturels (poulets et pintades)
- ✓ Renforcer la recherche-développement orientée vers la promotion des races locales, l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat en milieu rural

R4 : Les aviculteurs sont compétents et outillés

- ❑ 3500 aviculteurs (traditionnels et modernes) dont les jeunes sont formés
- ❑ Un dispositif d'encadrement (3 superviseurs au niveau national, 8 gestionnaires régionaux et 80 animateurs au niveau OP) est mis en place et est opérationnelle
- ✓ Assurer la formation et le perfectionnement des acteurs directs de la filière (de l'amont à l'aval)
- ✓ Conforter et diffuser l'arsenal des fiches techniques thématiques dédiées à l'aviculture
- ✓ Mettre en œuvre un dispositif d'appui-conseil rapproché spécifique à l'aviculture moderne et à l'aviculture traditionnelle améliorée.

✚ Aviculture moderne

R5 : Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles

- ❑ Produire localement 3 000 Tonnes de maïs et 1 500 Tonnes de soja par an ;
- ❑ 2 usines d'aliments sont mises en gérance et fonctionnelles
- ✓ Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires
- ✓ Appuyer la mise en gérance des anciennes usines d'aliments de Niamey et de Zinder

R6 : L'intensification des élevages modernes est renforcée

- ❑ 200 fermes avicoles commerciales sont mises à niveau
- ✓ Faire l'état des lieux des infrastructures et des capacités techniques des fermes avicoles commerciales de petite taille
- ✓ Appuyer la mise à niveau des équipements des fermes avicoles commerciales de petite taille
- ✓ Accompagner les initiatives privées de création de nouvelles unités industrielles avicoles intégrées

R7 : Les aviculteurs sont compétents et outillés

- ❑ 500 aviculteurs (traditionnels et modernes) dont les jeunes sont formés
- ❑ Un dispositif d'encadrement (3 superviseurs au niveau national, 8 gestionnaires régionaux et 80 animateurs au niveau OP) est mis en place et est opérationnelle
- ✓ Assurer la formation et le perfectionnement des acteurs directs de la filière (de l'amont à l'aval)
- ✓ Conforter et diffuser l'arsenal des fiches techniques thématiques dédiées à l'aviculture
- ✓ Mettre en œuvre un dispositif d'appui-conseil rapproché spécifique à l'aviculture moderne et à l'aviculture traditionnelle améliorée

Coût total du programme

Le coût total du programme est estimé à environ **49,9 milliards FCFA** (tableau 22)

Tableau 22 : Coût total du programme d'Intensification de la production en millions de FCFA

LIBELLE DES DEPENSES	Montant (en millions de FCFA)																			Tot al
	20 20	20 21	20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	20 27	20 28	20 29	20 30	20 31	20 32	20 33	20 34	20 35				
Aviculture traditionnelle	3 55 9	3 22 9	3 44 4	1 93 4	1 90 4	2 11 0	2 11 0	2 11 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 51 0	1 51 0	1 51 0	1 51 0	32 439			
R1 : Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	1 07 0	40	40	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 30			
R2 : La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	1 50 0	1 56 0	1 83 10	1 53 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	1 50 0	24 420			
R3 : Les systèmes de production traditionnels sont améliorés	61 0	12 55	12 10	0	0	61 0	61 0	61 0	0	0	0	0	10	10	10	10	494 5			
R4 : Les aviculteurs sont compétents et outillés	37 9	37 4	36 4	36 4	36 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 844			
Aviculture moderne	54 0	12 7	50 1	3 27 0	3 29 6	85 5	86 1	81 5	82 1	78 5	78 1	74 5	71 5	70 5	67 5	0	17 492			

R5: Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles	51 5	1 19 0	1 16 0	1 15 5	1 15 5	85 5	83 5	81 5	79 5	78 5	75 5	74 5	71 5	70 5	67 5	0	12 855
R6 : L'intensification des élevages modernes est renforcée	25	80 0	1 22 6	2 00 0	26	0	26	0	26	0	26	0	0	0	0	0	4 155
R7 : Les aviculteurs sont compétents et outillés	0	13 7	115	115	115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	482
TOTAL GLOBAL	4 09 9	5 35 6	5 94 5	5 20 4	3 20 0	2 96 5	2 97 1	2 92 5	2 32 1	2 28 5	2 28 1	2 24 5	2 22 5	2 21 5	2 18 5	1 51 0	49 931

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

Le budget de programme soit **49, 931 milliards FCFA** se répartit comme suit : **32,439 milliards FCFA** directement pour l'aviculture traditionnelle **et 17, 492 Milliards FCFA** pour l'aviculture moderne. Le budget de ce programme sera financé par l'Etat, les PTF et le secteur privé.

Programme 2 : Amélioration de la gouvernance de la filière

Justification

Bien qu'étant les éléments moteurs de premier degré du développement de la filière, les acteurs eux-mêmes sont peu organisés et les structures organisationnelles existantes (OP et Interprofession) ont un faible niveau de structuration et de gouvernance. L'accompagnement des structures d'appui des niveaux macro et méso économiques est encore insuffisant. Pour que le PNDF Aviculture contribue réellement et efficacement à l'amélioration de la compétitivité de la filière, des mesures de renforcement des capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles ainsi qu'institutionnelles favorables à l'activité avicole sont un enjeu majeur à atteindre.

Objectif global

Contribuer à la professionnalisation des acteurs et à la création d'un environnement institutionnel favorable à la filière avicole

Objectifs spécifiques

Il s'agira de :

1. Renforcer les capacités organisationnelles des OP et de l'interprofession avicoles ;
2. Consolider le cadre institutionnel et législatif de la filière ;
3. Améliorer le financement de la filière.

Principaux résultats et actions clés

R1 : Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques

- Une assistance technique pour la professionnalisation des acteurs est recrutée et opérationnelle
- 80 membres des bureaux des OP et de l'interprofession ;
- 01 Consultant recruté pour le suivi-accompagnement des réseaux d'acteurs
- ✓ Appuyer la structuration des organisations professionnelles pour les faire évoluer jusqu'à la professionnalisation
- ✓ Renforcer les capacités des OP en matière de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires (Etat, ONG, Institutions financières, PTFs etc.)
- ✓ Promouvoir la contractualisation des relations d'affaires entre acteurs ainsi qu'entre l'interprofession et l'Etat et autres institutions de soutien à la filière

R2 : Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé

- Un arsenal de textes réglementaires spécifiques à la filière est diffusé et appliqué ;
- Un dispositif efficace de contrôle de qualité est mis en œuvre ;
- 80 matériels d'estampillage des œufs sont acquis ;
- Un système de collecte de données et d'information est opérationnel
- ✓ Mettre en place un arsenal de textes réglementaires spécifiques à la filière
- ✓ Elaborer les normes nationales de production et de qualité le long de la filière
- ✓ Mettre en œuvre un dispositif efficace de contrôle de qualité de la filière depuis le maillon intrant jusqu'à la consommation

- ✓ Mettre en œuvre un système efficace simplifié de traçabilité des viandes et œufs de table dans la chaîne de production, de transformation et de consommation
- ✓ Mettre en place un système d'information de la filière avicole

R3 : Le financement de la filière est amélioré

- Une table ronde des PTFs est organisée pour le financement du PNDF ;
- Une ligne de financement de 1 milliard de FCFA est mis à la disposition du FISAN ;
- Le FOSEL est doté d'un fonds de 500 millions de FCFA pour la couverture des calamités
- Un allègement fiscal de 2,8 milliards de FCFA est effectif en faveur de la filière avicole
- ✓ Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PNDF Aviculture
- ✓ Faciliter le financement des activités économiques liées à l'aviculture
- ✓ Renforcer les mesures d'allègement fiscal en faveur de la filière avicole

R4 : Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles

- Une autorité de régulation des approvisionnements est fonctionnelle
- ✓ Mettre en place une autorité de régulation inclusive des approvisionnements de produits vétérinaires (agrément, gamme des produits à importer, planification des besoins etc.) ;
- ✓ Promouvoir la fabrication locale de petits matériels avicoles

R5 : Les services de santé animale sont renforcés

- 530 agents communaux sont formés en santé animale
- ✓ Doter les Services Vétérinaires en moyens matériels et équipements adéquats
- ✓ Mettre en œuvre un programme de formation continue du personnel de santé animale tant du secteur public que privé
- ✓ Renforcer les capacités du LABOCEL (fabrication de vaccins contre la MN, diagnostic des pathologies aviaires, contrôle de qualité de la vaccination)

R6 : Le dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique est renforcé.

- Le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré est recensé et géo référencé ;
- Cinq (5) enquêtes épidémiologiques sont réalisées ;
- 101 kits informatiques sont mis à disposition du réseau de surveillance épidémiologique
- ✓ Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide (kits informatiques, contrôle et éradication)
- ✓ Conduire des enquêtes épidémiologiques périodiques et élaborer la carte épidémiologique des maladies aviaires à mettre à la disposition des acteurs (aviculteurs, fournisseurs de produits et des services vétérinaires)

Coût du programme

Le coût total du programme est estimé à environ **12 milliards FCFA** (tableau 23)

Tableau 23 : Coût total du programme d'amélioration de la gouvernance de la filière en millions de FCFA

LIBELLE DES DEPENSES	Montant (en millions de FCFA)																TOT AL
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
R1 : Les organisations professionnelles sont structurées et dynamiques	172	190	55	45	35	20,8	20,8	25,8	30,8	20,8	25,8	30,8	20,8	25,8	30,8	30,8	780,8
R2 : Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé	99,4	174	129	64,4	64,4	61,4	101	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	61,4	1247,4
R3 : Le financement de la filière est amélioré	62	6093	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	202	8983
R4 : Les produits vétérinaires et autres matériels	30	35	35	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	230

zootechniques sont disponibles																		
R5 : Les services de santé animale sont renforcés	53	61,7	0	53	14,7	0	53	14,7	0	53	14,7	0	146	14,7	0	0	0	478,5
R6 : Le dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique est renforcé.	40	27	174	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	0	349
Total	456	6581	596	374	353	294	387	341	304	347	341	304	440	341	304	304	12069	

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

Le budget de programme se décompose comme suit : **8,983 milliards de FCFA** pour faciliter l'accès au financement des acteurs de la filière aviculture, **1,247 Milliards de FCFA** pour l'amélioration du cadre d'investissement (exonérations fiscales et douanières et les subventions des tarifs d'énergie), **0,781 milliards de FCFA** pour le renforcement des organisations professionnelles de la filière ; **0,478 milliards de FCFA** pour le renforcement des services de santé animales et le reste pour appuyer la disponibilité des produits vétérinaires (**0,230 Milliards de FCFA**) et le renforcement du dispositif de contrôle et de Surveillance épidémiologique (**0,349 Milliards de FCFA**) . Ce programme sera financé tant par l'Etat, les PTF et le secteur privé.

Programme 3 : Développement des infrastructures avicoles

Justification

Il est admis que c'est le marché qui tire la production. Le marché des produits avicoles existe au Niger, mais il ne tire pas la production du fait que les infrastructures de mise en marché ne sont pas performantes et n'arrivent pas à capter de suffisamment les produits. Par ailleurs plusieurs infrastructures de production sont obsolètes et par conséquent, non pleinement fonctionnelles. Le PNDF envisage de mettre en place d'importantes infrastructures de production, de commercialisation et de transformation pour contribuer à booster la consommation. Compte tenu de la spécificité des procédures souvent lourdes de réalisation de ces infrastructures, il est défini un programme spécifique à cet effet pour des raisons d'efficacité dans le pilotage du plan.

Objectif global

Promouvoir les infrastructures de base répondant aux normes et capables de rendre durable le développement de la filière avicole

Objectifs spécifiques

1. Assurer la sécurisation de l'approvisionnement des producteurs en intrants spécifiques ;
2. Promouvoir la mise en place des infrastructures de mise en marché des produits avicoles ;
3. Renforcer les capacités techniques des acteurs

Principaux résultats et actions clés

R1 : Les infrastructures de production d'intrants sont fonctionnelles

- Deux (2) nouveaux couvoirs sont réalisés
- ✓ Appuyer la réalisation de deux nouveaux couvoirs pour la production locale des poussins d'un jour

R2 : Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles

- 32 marchés de regroupement, 12 complexes marchés-abattoirs (type 1), 17 complexes marchés-abattoirs (type 2) sont construits.
- Une usine de fabrication d'alvéoles est construite ;
- 10) mini-abattoirs seront construits
- ✓ Construire des marchés de regroupement et des complexes de marchés intégrés aux abattoirs spécifiques aux volailles
- ✓ Appuyer la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles

- ✓ Construire des mini-abattoirs pour volailles
- ✓ Promouvoir les équipements de transports répondant aux normes.

R3 : Une infrastructure de formation technique et professionnelle des acteurs est mise en service

- ❑ Un centre de formation est construit
- ✓ Créer un centre de formation technique et professionnelle spécialisé en aviculture pour la formation, le recyclage et l'apprentissage du métier d'élevage avicole

Coût du programme :

Le coût total du programme est estimé à **environ 16,845 milliards FCFA** (tableau 24)

Tableau 24 : Coût total du programme de développement des infrastructures avicoles en millions de FCFA

LIBELLE DES DEPENSES	Montant (en millions de FCFA)																
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
R1 : Les infrastructures de production d'intrants sont fonctionnelles	2 135	7 590	3 270	1 200	800	0	0	130	0	0	0	0	0	0	0	0	15 125
R2 : Les infrastructures de mise en marché des produits avicoles sont fonctionnelles	0	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020
R3 : Une infrastructure de formation technique et professionnelle des acteurs est mise en service	0	0	0	50	650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	700
TOTAL GLOBAL	2 135	8 610	3 270	1 250	1 450	0	0	130	0	0	0	0	0	0	0	0	16 845

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

Le programme d'infrastructure du PNDF est budgétisé à un montant total de **16,845 milliards de FCFA** dont **15,125 milliards de FCFA** pour les investissements de production et **de 1,020 milliards de FCFA** pour mise en marché. Le budget global de ce programme sera financé par l'Etat, les PTF et le secteur privé.

3.5.2. Arrimage des programmes aux objectifs du PNDF

Les programmes s'articulent autour des axes stratégiques ainsi qu'il suit :

Tableau 25 : Arrimage des programmes aux axes et objectifs stratégiques du PNDF

Axes stratégiques du PNDF	Objectifs stratégiques du PNDF	Programmes
<u>Axe 1</u> : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants	<u>OS 1</u> : Assurer durablement l'accès aux intrants	Programme 1 : Programme d'Intensification de la production
		Programme 2 : Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière
		Programme 3 : Programme de développement des infrastructures liées à l'aviculture
<u>Axe 2</u> : Amélioration de la couverture sanitaire des exploitations avicoles	<u>OS 2</u> : Renforcer la couverture sanitaire des élevages et d'hygiène des produits avicoles	Programme 1 : Programme d'Intensification de la production
		Programme 2 : Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière
<u>Axe 3</u> : Amélioration de la production	<u>OS 3</u> : Améliorer les conditions techniques de production	Programme 1 : Programme d'Intensification de la production
		Programme 3 : Programme de développement des infrastructures liées à l'aviculture
<u>Axe 4</u> : Appui à la structuration et à la	<u>OS 4</u> : Renforcer les capacités organisationnelles des	Programme 2 : Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière

fonctionnalité des OP et de l'interprofession de la filière	OP et de l'interprofession avicoles	
<u>Axe 5</u> : Amélioration des circuits de mise en marché des produits avicoles	<u>OS 5</u> : Créer un environnement favorable d'accès au marché, au financement de la filière et aux infrastructures	Programme 2 : Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière
<u>Axe 6</u> : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement		Programme 3 : Programme de développement des infrastructures liées à l'aviculture

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

3.6. Impacts du PNDF aviculture sur l'emploi

Les interventions PNDF avicultures auront divers effets indirects notamment :

- l'accroissement de la contribution de la filière au Produit Intérieur Brut du pays à travers les divers investissements et la valeur ajoutée créée par la filière ;
- le renforcement de la sécurité sanitaire des produits avicoles par l'application des normes de qualité dans les différents maillons de la filière ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population nigérienne par l'accroissement de la consommation : (i) 0,8 Kg à 2,7 kg/ an d'œuf et (ii) de 1,7 à 5,5 Kg/hbt/an de viande ;
- la génération des revenus additionnels moyens de (i) 7 millions FCFA/an pour l'œuf (système d'aviculture amélioré) et (ii) 189 millions de FCFA/an pour la viande ;
- la création d'au moins 80 000 emplois additionnels (direct et indirect) au profit des femmes, des jeunes ;
- l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables par leur insertion dans les services connexes de l'aviculture traditionnelle et moderne surtout dans les maillons commercialisation et transformation ;
- l'assainissement du cadre de vie des acteurs et des consommateurs par la mise en place des infrastructures de production, de commercialisation et de transformation aux normes.

IV. MECANISME DE MISE EN OEUVRE DU PLAN

4.1 Principes

La mise en œuvre du plan sera fondée sur les principes à savoir :

- **Inclusion sociale et respect de l'équité genre** : La prise en compte des questions liées au genre est d'importance capitale pour l'attention à accorder aux femmes, aux jeunes et autres groupes vulnérables dans la mise en œuvre et les résultats du PNDF aviculture. A cet effet, des thèmes transversaux seront examinés de manière systématique. Pour le genre, le PNDF veillera par exemple à promouvoir des options technologiques accessibles aux femmes, à une représentation adéquate des femmes dans les organes de décisions des OP, à assurer un accès équitable aux formations, aux activités génératrices de revenus à promouvoir, etc. Le monitoring des programmes du PNDF examinera tous les indicateurs importants du point de vue du genre. Pour ce qui concerne les jeunes, le PNDF proposera des options correspondant aux compétences des jeunes, et veillera à leur donner accès à des formations adéquates, notamment à travers des synergies entre ses programmes.
- **Clusters** : La promotion des filières privilégiera l'outil cluster. De façon spécifique elle consistera à susciter des agrégateurs (opérateurs privés) en mesure d'instituer les relations d'affaires inclusives avec des aviculteurs. La démarche Cluster permettra de sécuriser les ventes des produits et de sécuriser les marchés en attirant d'autres agrégés indirects que sont : les structures de financement, les services d'assurances agricoles et d'encadrement ainsi que des distributeurs d'intrants. L'approche consistera à faciliter l'émergence des agrégateurs et l'organisation des ventes groupées contractuelles précédées des possibilités de services délivrés en amont par les opérateurs privés et d'autres agrégés indirects tels que les services de prestataires non financiers divers. Les approches seront différentes en fonction des niveaux d'organisation en place pour chaque filière.
- **Approche PPP** : Cette approche vise la réalisation de l'ensemble des solutions contractuelles d'associations public et privé autour d'une mission de service public. De ce fait, l'approche de partenariats public-privé sera privilégiée dans le cadre des contrats du PNDF aviculture. L'exécution des contrats de PPP permettra de lancer les projets d'infrastructures, avicoles ;
- **Répartition claire des rôles et responsabilités des principaux acteurs**, s'inscrivant dans une logique de partenariat multi-acteur et de contractualisation. Elle permet une mise en œuvre harmonieuse et efficace des actions ;
- **Flexibilité** : Le plan observera une certaine flexibilité dans ses interventions pour permettre les adaptations nécessaires aux mutations courantes liées au contexte de la période d'exécution de ses programmes.
- **Gestion Axée sur les Résultats** qui implique une affectation des ressources selon les effets et impacts ainsi que la transparence dans le rapportage sur la performance et les résultats atteints.
- Recherche d'efficacité avec un ciblage approprié pour le choix des zones de concentration des interventions, le choix des types d'investissement à réaliser et les agents économiques à soutenir
- **La continuité et de mise à l'échelle** des bonnes pratiques et expériences réussies en matière de développement de l'aviculture.
- **Le faire-faire**, à travers une délégation de la maîtrise d'œuvre aux structures publiques et privées les plus compétentes.
- **La coordination et rationalisation des dépenses** pour les investissements structurants de l'Etat en faveur du développement de la filière avicole.
- **La reddition des comptes.**

4.2 Dispositif organisationnel de mise en œuvre du PNDF Aviculture

Sur le plan organisationnel, différentes structures sont impliquées dans le cadre de gestion du PNDF Aviculture. Il s'agit de :

- Le Comité de pilotage du Plan (CPP) ;
- L'Unité de Gestion de chaque Programme (UGP).

Le dispositif organisationnel à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du plan mettra en synergie d'actions, différents groupes d'acteurs et/ou institutions avec divers rôles au niveau opérationnel et stratégique comme l'indique la figure ci-dessous :

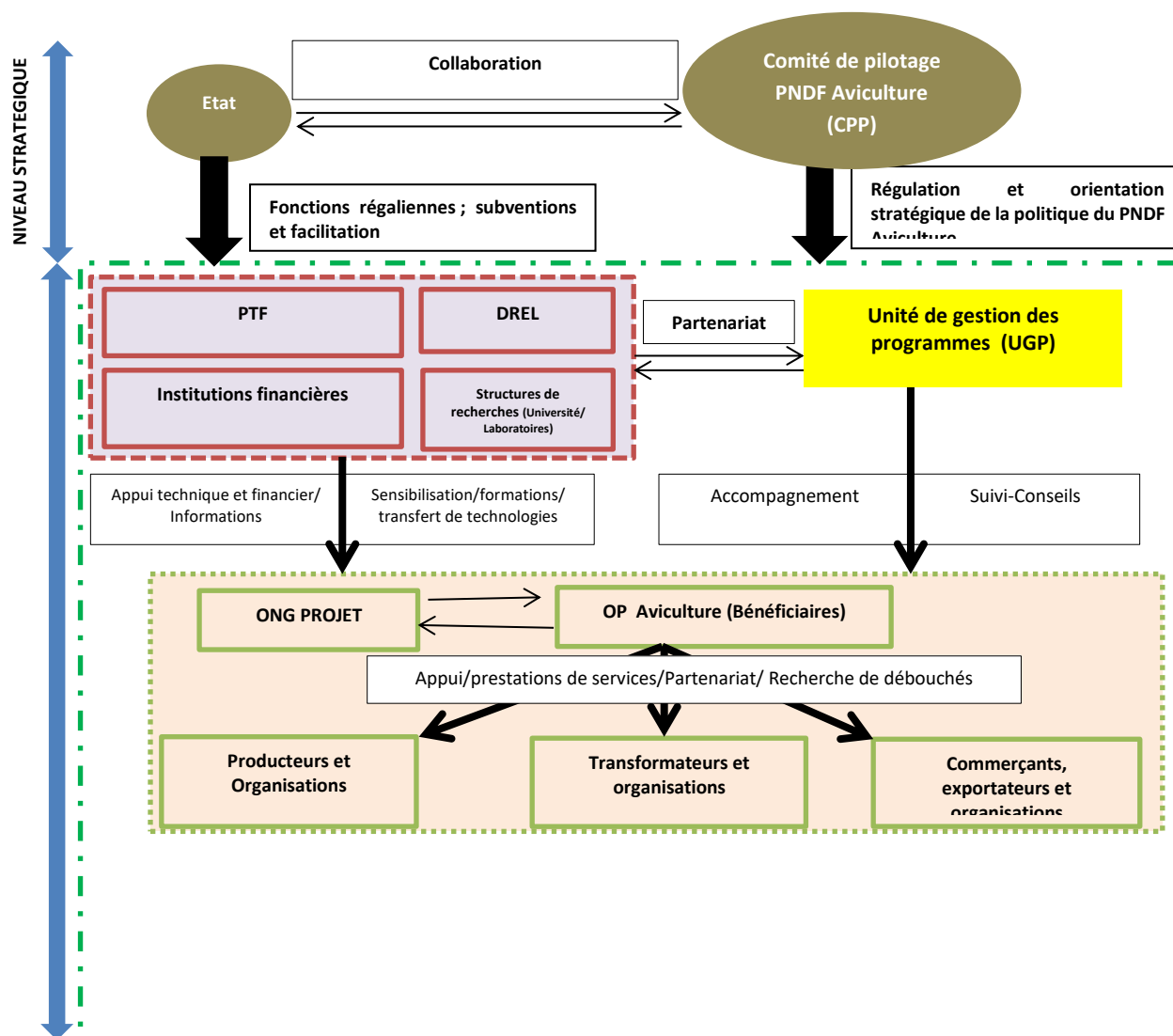


Figure 14 : Dispositif organisationnel et opérationnel du PNDF Aviculture
Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

⇒ Au niveau stratégique

Le Comité de pilotage du plan (CPP) est l'organe national de coordination du PNDF. A titre indicatif, il sera composé de :

- Deux (02) représentants de l'IP ;
- Un représentant par maillon de la filière ;
- Trois (03) représentants des autorités territoriales ;
- Un (01) représentant de l'association des consommateurs ;
- Trois (03) représentants du MAGEL
- Un représentant de chacun des Ministères chargés du Développement, du Commerce, de l'Industrie, des Finances, de la Décentralisation, de l'Environnement ;
- Un représentant par programme du PNDF.

La mission du CPP est de :

- Coordonner les activités du PNDF ;

- Veiller à l'inclusion et la participation effective des parties prenantes à tous les niveaux de la filière avicole ;
- Veiller à la cohérence des orientations stratégiques du PNDF Aviculture avec celles du SDDEL 2013-2035 ;
- Veiller au caractère multisectoriel des activités du PNDF Aviculture ;
- Veiller au suivi-évaluation externe des programmes du PNDF Aviculture ;
- Contribuer à la création d'un environnement juridique favorable à la promotion et au développement de la filière avicole ;
- Examiner et d'approuver les budgets des programmes du PNDF Aviculture, leurs rapports d'activités et de gestion annuels.

⇒ **Au niveau opérationnel**

L'opérationnalisation du plan relèvera des unités de gestion de chaque programme. La gestion de chaque programme peut faire l'objet d'un contrat programme entre l'Etat et une institution compétente. L'unité de gestion a entre autres pour rôle de :

- Opérationnaliser le programme ;
- Mettre en place les différents outils de gestion (Plan de travail, budget, Manuel de procédures de gestion) ;
- Planifier, organiser et coordonner les activités ;
- Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du plan ;
- Coordonner les relations entre l'UGP, les structures d'exécution partenaires.

4.2.1 Rôles des acteurs de mise en œuvre du PNDF Aviculture

⇒ **Rôle des acteurs clés**

Le tableau ci-dessous présente les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNDF et leur rôle (tableau 29).

Tableau 26: Matrice des défis, axes et objectifs stratégiques

Structures/Acteurs	Rôles
CPP	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités du PNDF ; • Veiller à l'inclusion et la participation effective des parties prenantes à tous les niveaux de la filière avicole ; • Veiller à la cohérence des orientations stratégiques du PNDF Aviculture avec celles du SDDEL 2013-2035 ; • Veiller au suivi-évaluation externe et à l'évaluation des programmes du PNDF Aviculture ; • Contribuer à la création d'un environnement juridique favorable à la promotion et au développement de la filière avicole ; • Examiner et d'approuver les documents de gestion du PNDF
UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser le programme ; • Mettre en place les différents outils de gestion (Plan de travail, budget, Manuel de procédures de gestion) ; • Planifier, organiser et coordonner les activités ; • Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du plan ; • Coordonner les relations entre l'UGP, les structures d'exécution partenaires ; • Assurer l'information et la communication du PNDF.
Services centraux de l'État	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires • Contribuer à l'élaboration des normes techniques et de qualité
MAGEL	<ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre à l'Etat des mesures incitatives au profit de la filière aviculture ; • Conclure un ou plusieurs contrats-programmes avec des organisations compétentes ; • Mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du PNDF • Mandater de nouveaux SVPP pour le compte du PNDF
LABOCEL	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le diagnostic des principales maladies • Assurer le contrôle de qualité des vaccinations
DREL	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en œuvre des programmes notamment la coordination technique des activités, le contrôle de qualités des produits au niveau régional.

IP aviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités du PNDF prévues pour les organisations professionnelles • Gérer le dispositif d'appui conseils spécifique à l'aviculture • Mettre en œuvre un contrat programme à conclure avec le MAGEL • Conclure des partenaires d'affaires avec les organisations professionnelles (céréales) et autres structures de distribution et de consommation.
OP	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en œuvre des programmes
PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au financement des programmes du PNDF
ONG/Projet/Programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre des programmes du PNDF sur le terrain
Collectivité locale	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des projets d'investissement structurant (notamment les infrastructures de commercialisation) pour le PNDF • Participer à la mobilisation des ressources pour la réalisation des projets d'investissements.
CRS-EL/institutions de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la recherche développement au profit des activités avicoles. • Appuyer la gestion technique du Centre de formation professionnel.
FISAN	<ul style="list-style-type: none"> • Financer les activités des bénéficiaires du PNDF
FOSEL	<ul style="list-style-type: none"> • Indemniser les bénéficiaires du PNDF en cas de besoin
Prestataires de services privés	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux d'infrastructures et équipements avicoles • Réaliser les études avicoles
Association des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le contrôle citoyen de la qualité des produits avicoles • Plaidoyer pour le soutien aux activités avicoles

Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

⇒ Rôles spécifiques du PRADEL

Le Projet d'Appui au Développement de l'Elevage (PRADEL) en cours d'exécution et qui intervient dans la filière aviculture, pourrait jouer contribuer de façon spécifique à la mise en œuvre du PNDF à travers les actions ci-après :

- Renforcer le mandat sanitaire et améliorer le maillage territorial des services vétérinaire
- Recenser et géo référencer le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré
- Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide
- Faire l'état des lieux des infrastructures et des capacités techniques des fermes avicoles commerciales de petite taille ;
- Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation des acteurs de la filière sur la nécessité et les avantages des organisations professionnelles
- Appuyer la structuration des organisations professionnelles pour les faire évoluer jusqu'à la professionnalisation
- Renforcer les capacités des OP en matière de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires (Etat, ONG, Institutions financières, PTFs etc.) ;
- Mettre en œuvre un système efficace simplifié de traçabilité des viandes et œufs de table dans la chaîne de production, de transformation et de consommation ;
- Mettre en place un système d'information de la filière avicole.

4.2.2 Démarche d'élaboration de contrats programmes Etat-Profession

Le Contrat Programme ou le Contrat Cadre est un document qui fixe les principales orientations stratégiques de développement d'un secteur. Il est accompagné de contrats d'application par secteur et le tout forme un seul document stratégique dont les orientations sont appelées à être assorties ensuite de plans d'actions précis pour la mise en œuvre des mesures qu'elles contiennent. Cette mise en œuvre se fera au fur et à mesure de manière concertée entre toutes les parties prenantes, Gouvernement et Professionnels.

Le Contrat Programme n'est donc qu'un début et le plus important est le travail consenti à sa mise en application concertée entre les pouvoirs publics et les professionnels.

Le Contrat programme se prépare de manière concertée et collégiale par les Pouvoirs Publics (les ministères concernés) et les professionnels. Son élaboration sera jalonnée d'un long processus, de négociations, d'ateliers de partage et de débats, etc. Elle se fait en plusieurs phases suivantes (Figure 15) :



Figure 15 : Démarche d'élaboration et de mise en œuvre du contrat programme
Source : Cabinet Cosinus Conseils, 2020

Le contrat-programme en sa qualité de document consensuel et de pris d'engagement entre structures publique et privée nécessite diverses séances de réflexions pour son élaboration, la démarche d'élaboration recommande que les acteurs (état et privé) directement concernés soient identifiés et qu'un planning de séances de réflexion pour la conception du contrat programme soit retenu et mis en œuvre. Ces séances devront être conduites avec l'assistance d'un modérateur qui aura la responsabilité de la revue qualité et de l'édition du document du contrat programme. Ce document à élaborer, comportera essentiellement les différents résultats attendus ainsi que les indicateurs de suivi. Le contrat comportera quatre parties à savoir le préambule, les dispositions générales, les axes des engagements des deux parties, et les signataires des deux parties. Le préambule commencera par une idée générale sur le secteur que ce contrat programme permettra de développer. Il rappellera ensuite les raisons qui justifient la mise en œuvre de ce contrat et précisera le problème que règlera l'élaboration dudit contrat. Les deux parties contractantes seront ensuite précisées et enfin les objectifs du contrat programme seront rappelés. Les dispositions générales concernent les différents articles du contrat. Le premier article abordera les partenaires du contrat, le deuxième article soulignera l'objet du contrat, le troisième article la durée du contrat et enfin le quatrième article prendra en compte les missions de la structure qui bénéficiera de ce contrat. Au niveau des axes des engagements des deux parties se trouvent les directrices que suivra chaque partie dans la mise en œuvre des différentes activités pour le développement du secteur. Plusieurs outils seront utilisés dans le cadre de l'élaboration du contrat programme. Il s'en suit la phase de signature du contrat programme élaboré et sa mise en œuvre. La démarche vise à responsabiliser une des organisations pour l'opérationnalisation des contrats programmes en fonction de sa capacité (de structure expérimentée, moins expérimentée et non expérimentée) afin de déterminer le type de mesure de facilités à accorder. Pour plus de performance, la mise en œuvre du contrat programme nécessitera l'installation des outils de suivi des parties prenantes. Un modèle type de contrat programme se trouve à l'annexe 8 dudit plan.

4.3 Dispositif de Suivi-évaluation et capitalisation du PNDF

4.3.1 Condition de réussite

Le succès de la mise en œuvre du PNDF au Niger passe par la volonté politique déjà affirmée du gouvernement qui devra se traduire par la mise en œuvre des mesures institutionnelles suivantes :

- L'élaboration et l'opérationnalisation des programmes du plan ;
- La signature des contrat-programmes pertinents ;
- La mobilisation forte des ressources financières au profit du PNDF ;
- la révision des dispositions fiscales non favorables aux acteurs de la filière avicole ;
- le renforcement du FOSEL et le refinancement du FISAN ;

- la reprise des campagnes de vaccination de masse contre la maladie de Newcastle ;
- le respect du plan de financement du plan.

4.3.2 Evaluation des risques

Les principaux risques évalués sont :

- **Le risque sanitaire lié aux épidémies et aux pandémies** : Il est prévu le renforcement du réseau épidémiologique et la couverture sanitaire du cheptel.
- **Le risque financier est principalement lié à la crise économique et financière mondiale.** Cette crise peut affecter les pays amis et réduire le volume de l'aide publique au développement. Le risque financier pourrait être atténué si le Niger consent plus d'efforts dans la mobilisation des ressources internes et s'il diversifie ses partenaires.
- **Le risque d'insécurité nationale par divers mouvements terroristes.** Ce risque pourra être atténué par le renforcement des capacités des services de sécurité et par la coordination des mesures de sécurité avec les pays voisins.
- **Le risque climatique, les changements du climat** observés peuvent amener le gouvernement à réorienter ses priorités de financement en défaveur de la filière avicole. Il faudra renforcer les fonds des catastrophes naturels.

4.3.3 Dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation

❑ Système de suivi-évaluation (SE) axé sur les résultats

Le système de SE permettra de mesurer les avancées issues de la mise en œuvre à travers l'atteinte des objectifs et des indicateurs fixés en début de chaque programme. Aussi, les contrats de performances seront-ils établis entre les parties prenantes pour dégager de façon claire les niveaux d'imputabilité et la chaîne de reddition de compte. Un cadre de mesure de rendement approprié sera mis en place pour s'assurer de l'existence d'une démarche claire d'appréciation des avancées au triple niveau : Activité- Effet-Impact. Il permettra de réaliser de façon périodique, l'évaluation et la mise en œuvre de mesures correctives.

❑ Le suivi-évaluation interne

Il sera assuré par le chargé de suivi-évaluation de chaque programme et portera sur le suivi physique et financier, par composante et par catégorie de dépense, et sur l'évaluation de l'impact du programme sur les bénéficiaires et sur l'environnement, selon des indicateurs pertinents et établis de manière concertée. L'établissement de la situation de référence et la mise en place du système de suivi-évaluation, orienté vers l'impact, intégrant la constitution d'une base de données et des indicateurs objectivement vérifiables, seront assurés avant le démarrage du programme. Le système inclura le profil genre, pour approfondir la connaissance des groupes bénéficiaires en ce qui concerne notamment les aspects socio- économiques (revenus, capital, activités avicoles). Le Programme produira des rapports trimestriels et annuels d'activités, faisant notamment ressortir les taux d'exécution et résultats des différentes composantes, en rapport avec les indicateurs de performance du cadre logique. Le cadre de suivi-évaluation intégrera systématiquement des données désagrégées par genre de façon à rendre plus lisibles les résultats sur les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables. Des enquêtes périodiques associant les bénéficiaires seront réalisées afin de permettre d'apprécier les différents effets et impacts du programme.

❑ Le suivi-évaluation externe

Il sera assuré par la Direction générale de la production et des industries animales (DGPIA) du MAGEL qui suivra et examinera l'avancement et les effets réels du programme en lien avec les résultats attendus et formulera des recommandations pour résoudre les problèmes rencontrés au cours de l'exécution. La DGPIA initiera aussi chaque année l'évaluation des cadres de l'UGP sur la base des contrats de performance établis. Des missions de suivi- évaluation externes, impliquant la DGPIA, mais aussi les services concernés par l'aviculture, seront régulièrement organisées par le Ministère, en plus des deux missions de supervision annuelle. Un atelier de lancement sera organisé au démarrage du programme, dès lors que l'ensemble du personnel sera en place et que les conditions préalables au premier décaissement seront satisfaites. Plusieurs ateliers participatifs seront organisés au cours de l'exécution du programme pour permettre aux acteurs locaux d'auto-évaluer les interventions mises en œuvre. Des mécanismes de concertation et de suivi seront mis en place au niveau régional, associant étroitement les OP ainsi que les projets/programmes

œuvrant dans la zone, ce qui permettra aux différents acteurs d'être pleinement informés et responsabilisés, en même temps que des synergies et complémentarités seront recherchées. Il est prévu une revue à mi-parcours pour s'assurer de la bonne marche générale du programme et proposer des ajustements éventuels. Il est aussi programmé au terme du programme, une évaluation finale pour tirer les enseignements et capitaliser les acquis du programme.

❑ **Capitalisation des acquis**

La documentation et la capitalisation des expériences et acquis sont des enjeux qui occuperont une place importante dans la mise en œuvre de chaque programme du PNDF. Il s'agit durant la phase de mise en œuvre de chaque programme de mettre simultanément en place un dispositif de collecte d'informations pertinentes et reproductibles sur son exécution. Il s'agit d'un exercice qui demande de :

- Prendre du recul par rapport à une expérience vécue soi-même (Principe de distanciation) ;
- Mettre en perspective une expérience par rapport à une problématique ou un questionnement en faisant un véritable effort intellectuel pour définir une problématique pertinente à documenter ;
- Questionner une expérience, la discuter, voire la remettre en cause (Exercice d'introspection) ;
- Tirer des enseignements de l'expérience qui puissent servir à des interventions ultérieures.

❑ **Pérennisation des acquis**

La pérennisation des acquis de chaque programme concerne l'appropriation par les acteurs et parties prenantes des processus, des réalisations (physiques et/ou non physique) et enfin des changements induits (effets). Cette appropriation sera assurée à travers :

- L'animation d'un Cadre de dialogue des acteurs au niveau de la DGPIA ;
- la responsabilisation des acteurs au niveau local : le processus d'implémentation du programme sera également un mécanisme d'apprentissage institutionnel pour les diverses instances locales en vue d'impulsion de partenariat et d'expérimentation des modèles de développement ;
- le renforcement des capacités/formation des bénéficiaires pour contribuer à leur mise à niveau;
- la recherche des ressources complémentaires pour le financement du programme à travers les négociations, le plaidoyer et le lobbying;
- l'utilisation de technologies répliquables, endogènes, non extravertis : le programme donnera la priorité aux initiatives reproductibles et adaptées aux capacités de maintenance au niveau local.
- les collectivités locales comme levier d'impulsion des acteurs des chaînes de valeur de la filière.

4.3.4 Evaluation finale du plan

Les évaluations à mi-parcours et finale des programmes du PNDF sont capitales pour avoir des informations pertinentes en vue d'apprécier les performances réalisées. Ces évaluations seront organisées par l'Unité de Gestion de chaque programme et être réalisées par une structure extérieure indépendante à la mise en œuvre du programme.

4.3.5 Audits des programmes du plan

Un auditeur externe privé indépendant sera recruté sur la base de termes de référence acceptables, trois mois au plus tard après la fin de l'exercice en cours. Il produira un rapport conformément aux termes de référence précédemment indiqués et validés par le comité de pilotage. Ce rapport sera transmis à la DGPIA et aux différents ministères de tutelle six mois au plus tard après la clôture l'exercice audité.

CONCLUSION

L'aviculture représente une filière non négligeable pour l'économie nationale du Niger. Ces dernières décennies, elle a connu un regain d'activités de la part des divers acteurs. Pendant longtemps cette filière a été dominée par les systèmes traditionnels de production.

De façon générale, la filière aviculture est marquée par diverses contraintes majeures notamment (i) les problèmes d'approvisionnement en intrants, (ii) la faible structuration des organisations professionnelles, (iii) le manque de compétence technique et gestion des acteurs, (iv) les difficultés d'accès au financement et d'accès au marché.

Les perspectives de développement de la filière avicole sont tracées par le PNDF (2020-2035) à travers trois programmes : (i) Programme 1 : Programme d'Intensification de la production ; (ii) Programme 2 : Programme d'Amélioration de la gouvernance de la filière ; (iii) Programme 3 : Programme de développement des infrastructures liées à l'aviculture. Le coût global de ce plan est de **78,845 milliards Francs CFA pour la période 2020-2035**.

Le financement de ce plan sera assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé. La mise en œuvre sera confiée à un comité de pilotage et des unités de gestion de programme sur la base des principes directeurs retenus tels que l'inclusion et la participation des parties prenantes, la répartition claire des rôles et responsabilités des principaux acteurs, la Gestion Axée sur les Résultats, la coordination et rationalisation des dépenses pour les investissements structurants de l'Etat, le Partenariat Public Privé et la reddition des comptes.

Au niveau du suivi-évaluation, la mesure des effets et des impacts des interventions constituera une priorité au niveau national. Ainsi, le dispositif de suivi et d'évaluation des performances du plan, qui permettra de collecter, de traiter et d'analyser toutes les informations générées pendant le cycle d'exécution du PNDF, s'assurera préalablement que les actions ont été conçues dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le Système de Suivi et Evaluation se fera donc sur deux échelons : au niveau national et au niveau local.

Annexe 0 : Référence bibliographique

1. AKOUND'HA EXPERTISES, FAO, 2011 : Analyse de la chaîne de valeur du secteur avicole au Niger. Rapport final révisé, 47 p.
2. ALI FERRAH, 2010 : La filière avicole algérienne : diagnostic et stratégie. Contribution aux premières assises des industries agroalimentaires en Algérie.
3. Anonyme : Plan National de Développement de L'Elevage (PNDE), Version finale provisoire, Sénégal, 2016, 84p
4. Anonyme : Recherche et développement : Chapitre 10. FAO, 2003
5. Anonyme : Résumé du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture Moderne ivoirienne (PSRA), 7p
6. Anonyme, 2007 : Etude stratégique. Programme de mise à niveau de la filière avicole à l'horizon 2012. Maroc, 29 p
7. Aviculture familiale : Réseau International pour le Développement de l'Aviculture Familiale. Volume 17 Numéro 1&2, Janvier – Décembre 2007
8. AYSSIWEDE S.B. et col. : Elevage des poulets traditionnels ou indigènes au Sénégal et en Afrique subsaharienne. Ann.Med.Vet. 2013, 157, 103-119
9. CABINET CIVIL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2018 : Programme national de développement de la filière œufs de table. Etude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale du programme national de développement de la filière œufs de table au Bénin. Rapport final, 115 p
10. DALLA COSTA A., 2000 : L'aviculture brésilienne face à la globalisation de l'économie. Cahiers du Brésil Contemporain, 2000, n° 41/42, p. 257-278
11. DPFAQ, 2018 : Atelier national d'amélioration des performances de la filière avicole du Niger, MAGEL, Mars 2018, 14 p.
12. FAOSTAT, 2010. <http://www.fao.org>
13. IDI A., GANDA IDE O., 2009 : Revue du secteur avicole – Niger, 61 p.
14. INRA-ITAVI, 2009 : La filière avicole française à l'horizon 2025. Prospective avicole INRA- ITAVI octobre 2009
15. INS-NIGER : Fiche sur l'évolution des principaux indicateurs sociodémographiques et agrégats macroéconomiques du Niger ; 2012, 6p
16. INS-NIGER, 2018 : Fiche sur l'évolution des principaux indicateurs sociodémographiques et agrégats macroéconomiques du Niger, 6 p
17. ITAVI, 2017 : Plan de filière volaille chair. 62 p
18. ITAVI, 2017 : Situation du marché des volailles de chair. Edition 2017, 13 p.
19. MAGEL, 2013 : Stratégie de développement durable de l'Elevage (SDDEL 2013-2035), Niger, 78 p.
20. MAGEL, 2017 : Dossier technique et financier : Programme d'Appui au Développement de l'Elevage – PRADEL, « KIYO-ARZIKI », Niger, 119 p.
21. MAIZAMA D. G., SANOKO F., BEIDOU A., GANAHI A., 2004 : Repères pour un développement de filière avicole moderne au Niger. Note introductive de l'atelier de restitution, MRA/DEP, janvier 2004.
22. Martin H., Frands D.; Robyn A., 2011: Products and profit from poultry FAO 2012
23. MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES, 2008 : Aviculture au Niger, typologie des fermes avicoles et commercialisation de la volaille. Rapport provisoire, 39 p.
24. Ministère de l'Elevage : Plan National de Développement de L'Elevage 2018-2025, Mauritanie, 2017, 89p
25. MINISTERE DE L'ELEVAGE, 2015 : Avant-projet de construction des marchés et abattoirs de volailles au Niger, 170 p.
26. Ministère des Ressources Animales et Halieutiques : Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020), Tome I : Diagnostic – Stratégie de développement – Orientations, 2014, 102p
27. MONSIA B.C., MAHAMADOU I. 2018 : Etude des chaînes de valeur/filières avicoles dans les régions de tahoua et dosso – Volaille locale, poulets de chair et œufs de table, « Identification, Analyse, Positionnement, Caractérisation, Actions entrepreneuriales et stratégies opérationnelles ». Rapport technique final, 95 p
28. NDIAYE S., OUENDEBA B., SANDERS J. : La filière avicole intensive au Sénégal : Problématique de l'alimentation et place du sorgho. In Poultry Bulletin Sénégal Revue, juin 2007
29. NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, 2005 : Bénin : Profil de projet d'investissement « Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaine et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales »
30. PAFILAV, 2016 : Etude de la filière avicole au Bénin. Géo référencement et recensement exhaustifs des cheptels avicoles moderne et traditionnel. Rapport final, 118 p.
31. PIMELAN, 2018 : Rapport d'analyse approfondie des chaînes de valeur/filière avicole au Niger (Rapport provisoire), MAGEL, juin 2018, 40 p.

32. Présidence de la République. Initiative « 3N » : Pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » - Plan d'investissement 2012-2015. Vol.1, Niger 2012, 80p
33. PROJET GCP/NER/041/EC : Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC 2005/2007) volume VIII – A, **Résultats définitifs – Dimension Genre “ELEVAGE SEDENTAIRE”**, 2008, 118p
34. Proposition de système national du conseil rural, 2016, 151p
35. République du Niger – Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « Les nigériens nourrissent les nigériens » :
36. RGAC, 2008. Analyse des résultats des enquêtes sur les marchés à bétail et le cheptel aviaire. Recensement général de l'agriculture et du cheptel (2005-2007), Projet GCP/NER/041/EC, MDA/MRA, 99 p.
37. RGAC, 2008. Recensement général de l'agriculture et du cheptel (2005-2007), Projet GCP/NER/041/EC, Vol. VIII-A, Résultats définitifs. Dimension Genre « Elevage sédentaire » Juin 2008, 118 p.
38. Sanfo R., Boly H., Sawadogo L., Brian O. : Caractéristiques de l'élevage villageois de la pintade locale (*Numidameleagris*) au centre du Burkina Faso. TROPICULTURA, 2007, **25**, 1, 31-36
39. Sanfo R., Boly H., Sawadogo L., Brian O. : Performances pondérales de la pintade locale (*Numida meleagris*) en système d'alimentation améliorée dans la zone centrale du Burkina Faso. Revue Elev. Méd. vét. Pays trop., 2008, 61 (2) : 135-140

Sites web

1. www.aa.com.tr > [afrique > burkina-les-35-5-de-larlé-naaba-contre-le-..](http://www.aa.com.tr/fr/afrique/burkina-les-35-5-de-larlé-naaba-contre-le-..)
2. www.aa.com.tr/fr/afrique/burkina-les-35-5-de-larlé-naaba-contre-le-chômage-des-jeunes/620886
3. www.fao.org > [poultry-production-products](http://www.fao.org/poultry-production-products)

Annexe 1 : Description détaillée des scénarii

✚ Scénario 1

Si la tendance actuelle du développement de l'aviculture nigérienne se maintient avec un taux de croit moyen annuel de 2% pour le cheptel aviaire et un taux d'accroissement moyen censitaire de la population de 3.9% l'an et sans augmentation du niveau d'investissement courant, la production d'œufs passe de 39 209 T à 52 771 T en 2035 (Tableau 3), avec une part importante (92 %) fournie par les pintades et les poules de l'aviculture traditionnelle améliorée. Pour la viande, la production totale en 2020 (21 416 TEC) atteint en 2035, 28 823 TEC, l'aviculture traditionnelle fournissant 98 % de cette production.

Suivant ce scénario, les taux de couverture des besoins sont décroissants de 2020 à 2035 du fait que la croissance de la demande qui est tirée par la croissance démographique (3,9%) qui est plus forte que celle du cheptel aviaire (2%). Les consommations par habitant par an sont de 0,6 kg pour les œufs et 0,5 kg pour la viande en 2035.

Tableau : Synthèse des projections des productions et consommations d'œuf et de viande par système de production (scénario 1)

	2020	2022	2028	2035
Œufs				
Production totale (T)	39209	40794	45940	52771
Elevage traditionnel				
Production œufs (T)	36073	37530	42265	48549
Consommation œufs (T)	14776	15373	17312	19887
Couverture	20%	19%	17%	15%
Elevage moderne				
Production œufs (T)	3137	3263	3675	4222
Consommation œufs (T)	2814	2928	3298	3788
Couverture	4%	4%	3%	3%
Viande (TEC)				
Production totale (TEC)	21416	22281	25092	28823
Elevage traditionnel				
Production viande (TEC)	20988	21836	24590	28247
Consommation viande (TEC)	19294	20073	22606	25967
Couverture	12%	11%	10%	9%
Elevage moderne				
Production viande (TEC)	428	446	502	576
Consommation viande (TEC)	195	203	228	262
Couverture	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%

Source : Cosinus Conseils, 2020

Les courbes de tendance (Figures 6 & 7.) font ressortir que l'évolution des productions et des consommations tant des œufs que de la viande est faible.

Figure : Evolution des productions et consommations d'œufs (Scénario 1)

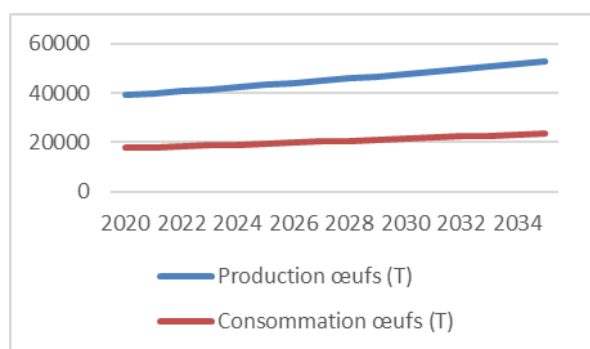
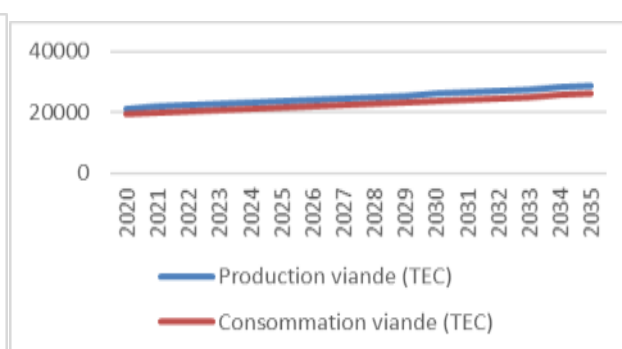


Figure : Evolution des productions et consommations de viande (Scénario 1)



✚ Scénario 2

Avec ce scénario, la production totale d'œufs atteint 19 1161 T et celle de la viande 16 9760 TEC en 2035. De 14 490 T en 2020, la consommation totale d'œufs atteint 67 098 T en 2035 ; celle de la viande passe de 30 769 TEC à 16 8062 TEC dans la même période. Ces niveaux de consommation correspondent à 1,9 kg/habitant/an d'œufs et 4,2 kg par habitant/an de viande en 2035, soit respectivement 61% et 54% de taux de couverture des besoins.

Tableau : Synthèse des projections des productions et des consommations d'œuf et de viande par système de production (scénario 2)

	2020	2022	2028	2035
Œufs				
Production totale (T)	39950	49195	92022	191161
Élevage traditionnel				
Production œufs (T)	36754	45259	84661	175868
Consommation œufs (T)	14490	17729	32783	67098
Couverture	20%	22%	33%	51%
Élevage moderne				
Production œufs (T)	3196	41856	7362	15293
Consommation œufs (T)	2760	38089	6244	12781
Couverture	4%	22%	6%	10%
Viande				
Production totale (TEC)	34154	42279	80279	169760
Élevage traditionnel				
Production viande (TEC)	33812	41856	79476	168062
Consommation viande (TEC)	30769	38089	72323	152937
Couverture	19%	22%	33%	53%
Élevage moderne				
Production viande (TEC)	342	423	803	1698
Consommation viande (TEC)	311	385	731	1545
Couverture	0,2%	0,2%	0,3%	0,5%

Source : Cosinus Conseils, 2020

Avec des investissements moyens, les figures ci-dessous montrent la tendance d'accroissement net des productions et des consommations des œufs et de la viande.

Figure: Evolution des productions et consommations d'œufs (Scénario 2)

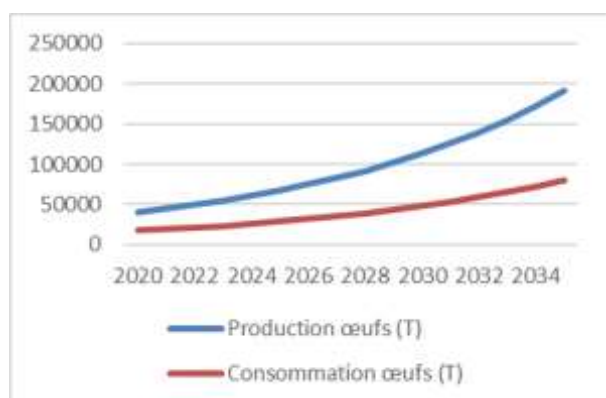
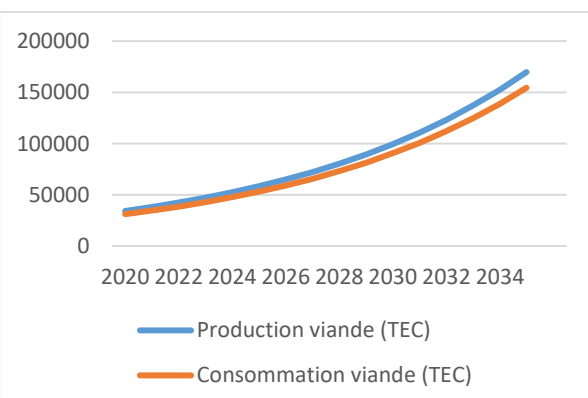


Figure: Evolution des productions et consommations de viande (Scénario 2)



✚ Scénario 3

Les hypothèses du scénario 3 permettent d'obtenir un accroissement substantiel de la production de 2020 à 2035. En 2035, les poules de l'élevage traditionnel amélioré et les pintades ont fourni 241667 T d'œufs

contre 21014 T pour les poules pondeuses. Pour la viande, la production totale est de 247413 TEC en 2035 dont 244938 TEC fournis par l'élevage traditionnel et 2474 TEC pour l'élevage moderne. Les consommations obtenues correspondent à 2,7 kg/habitant/an d'œuf et 5,5 kg/habitant/an soit respectivement des taux de couverture des besoins de 84% et de 78% en 2035

Tableau : Synthèse des projections des productions et des consommations d'œuf et de viande par système de production (scénario 3)

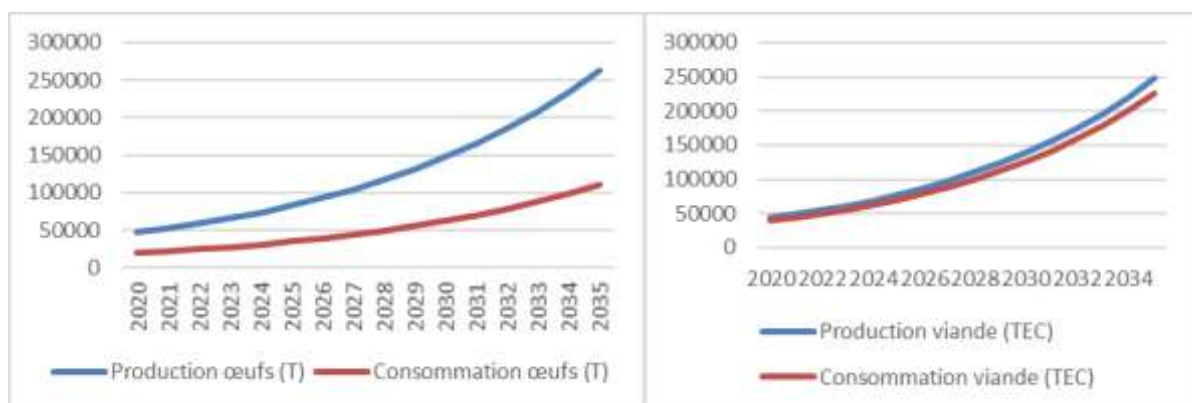
	2020	2022	2028	2035
Œufs				
Production totale (T)	46689	58776	117349	262681
Elevage traditionnel				
Production œufs (T)	42954	54074	107961	241667
Consommation œufs (T)	16519	20795	41561	93033
Couverture	22%	26%	41%	71%
Elevage moderne				
Production œufs (T)	3735	54074	11182	21014
Consommation œufs (T)	3146	20795	9333	17720
Couverture	4%	26%	9%	13%
Viande				
Production totale (TEC)	43593	54878	110528	247413
Elevage traditionnel				
Production viande (TEC)	43157	54330	109423	244938
Consommation viande (TEC)	39273	49440	99575	222894
Couverture	24%	28%	45%	77,3%
Elevage moderne				
Production viande (TEC)	436	549	1105	2474
Consommation viande (TEC)	397	499	1006	2251
Couverture	0,2%	0,3%	0,5%	0,8%

Source : Cosinus Conseils, 2020

Les figures ci-après montrent une tendance plus marquée d'accroissement des productions et des consommations.

Figure 16: Evolution des productions et consommations d'œufs (Scénario 3)

Figure 17: Evolution des productions et consommations de viande (Scénario 3)



✚ Scénario 4

L'option de la couverture totale des besoins de la population en œufs de consommation et en viande de volaille nécessite une production record de 312890 T d'œuf et 315064 TEC de viande en 2035. A cet effet, les investissements seront massifs et surtout, les acteurs pleinement professionnalisés. Les niveaux de consommation obtenus correspondent à 3,17 kg/hbt/an d'œuf et 6,96 kg/hbt/an de viande, soit des taux de couverture des besoins de 99,1% et 99,5% en 2035 respectivement.

Tableau : Synthèse des projections des productions et des consommations d'œuf et de viande par système de production (scénario 4)

Scénario 4	2020	2022	2028	2035
Oeufs				
Production totale (T)	54486	68736	139779	312890
Elevage traditionnel				
Production œufs (T)	50127	63237	128597	287859
Consommation œufs (T)	18528	23446	49000	109684
Couverture	25%	29%	49%	83,2%
Elevage moderne				
Production œufs (T)	4359	5499	11182	25031
Consommation œufs (T)	3529	4466	9333	20892
Couverture	5%	6%	9%	16%
Viande				
Production totale (TEC)	56621	70535	140750	315064
Elevage traditionnel				
Production viande (TEC)	56054	69830	139343	311913
Consommation viande (TEC)	51009	63545	126802	283841
Couverture	31%	36%	57%	98%
Elevage moderne				
Production viande (TEC)	566	705	1408	3151
Consommation viande (TEC)	515	642	1281	2867
Couverture	0,3%	0,4%	0,6%	1,0%

Source : Cosinus Conseils, 2020

Ce scénario donne les tendances d'évolution des productions et des consommations les plus fortes

Figure : Evolution des productions et consommations d'œufs (Scénario 4)

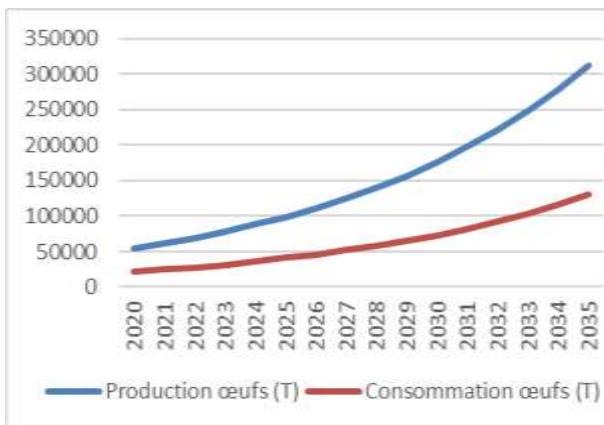
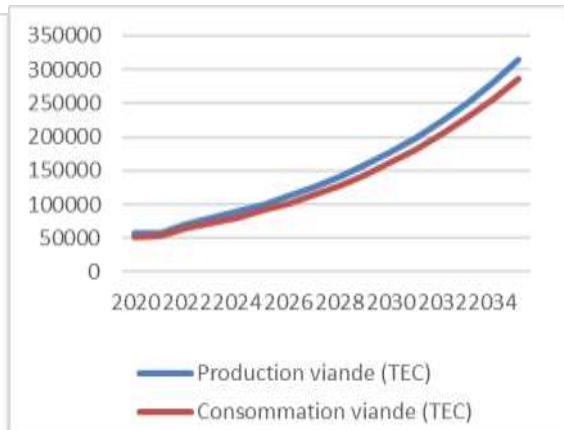


Figure: Evolution des productions et consommations de viande (Scénario 4)



Source : Cosinus Conseils, 2020

Figure: Evolution comparée des consommations d'œufs (T)

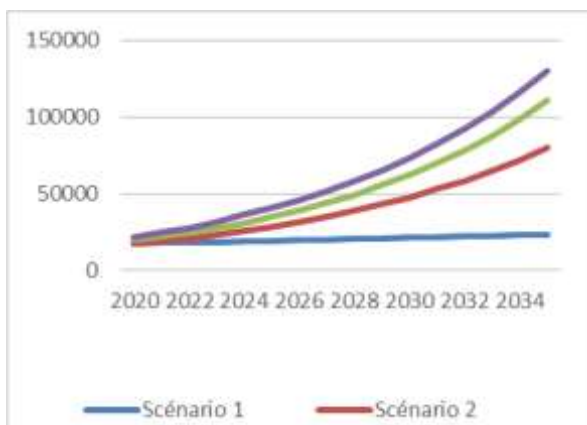
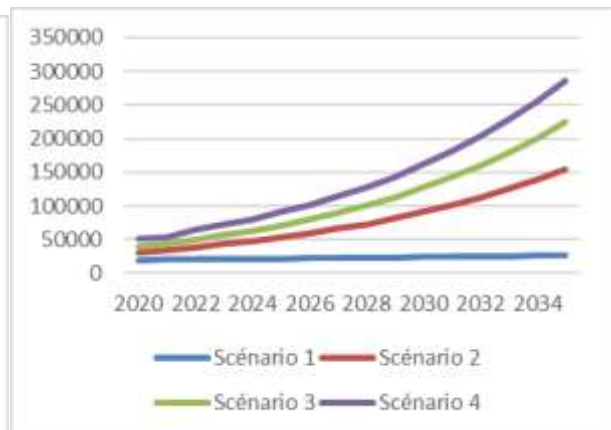


Figure: Evolution comparée des consommations de viande (TEC)



Annexe 2 : Synthèse des projections des productions et consommations des 4 scénarios

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Œuf																
Consommation moyenne pays en voie de développement en 2014 (kg/hbt/an)	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Besoin total (T)	74240	77135	80144	83269	86517	89891	93397	97039	100824	104756	108841	113086	117496	122079	126840	131787
Production Scénario 1 (T)	39209	39994	40794	41609	42442	43290	44156	45039	45940	46859	47796	48752	49727	50722	51736	52771
Consommation Scénario 1 (T)	17590	17942	18301	18667	19041	19421	19810	20206	20610	21022	21443	21872	22309	22755	23210	23674
Couverture	23,7%	23%	23%	22%	22%	22%	21%	21%	20%	20%	20%	19%	19%	19%	18%	18%
Production Scénario 2 (T)	39950	44331	49195	54594	60587	67241	74698	82907	92022	102143	113380	125858	139714	155100	172186	191161
Consommation Scénario 2 (T)	17250	19067	21106	23397	25903	28679	31824	35241	39027	43223	47873	53027	58740	65073	72094	79879
Couverture	23,2%	25%	26%	28%	30%	32%	34%	36%	39%	41%	44%	47%	50%	53%	57%	61%
Production Scénario 3 (T)	46689	52385	58776	65946	73992	83019	93217	104589	117349	131665	147729	165752	185973	208662	234119	262681
Consommation Scénario 3 (T)	19665	22064	24756	27776	31165	34967	39302	44097	49477	55513	62286	69885	78411	87977	98710	110753
Couverture 3	26%	29%	31%	33%	36%	39%	42%	45%	49%	53%	57%	62%	67%	72%	78%	84%
Production Scénario 4 (T)	54486	61133	68736	77204	88108	98858	110918	124580	139779	156832	175966	197433	221520	248546	278868	312890
Consommation Scénario 4 (T)	22057	24748	27912	31399	36716	41195	46221	51990	58333	65450	73435	82394	92446	103724	116378	130577
Couverture 4	30%	32%	35%	38%	42%	46%	49%	54%	58%	62%	67%	73%	79%	85%	92%	99,1%
Viande																
Consommation moyenne pays en voie de développement en 2014 (kg/hbt/an)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Besoin total (T)	16240	16873	17531	18215	18925	19663	20430	21227	22055	22915	23809	24737	25702	26704	277462	288283
Production Scénario 1 (TEC)	21416	21844	22281	22727	23181	23645	24118	24600	25092	25594	26106	26628	27161	27704	28258	28823
Consommation Scénario 1 (TEC)	19489	19878	20276	20681	21095	21517	21947	22386	22834	23291	23756	24232	24716	25210	25715	26229
Couverture	12%	12%	12%	11%	11%	11%	11%	11%	10%	10%	10%	10%	10%	9%	9%	9%
Production Scénario 2 (TEC)	34154	37999	42279	47041	52342	58242	64830	72141	80279	89336	99419	110642	123135	137042	152524	169760
Consommation Scénario 2 (TEC)	31080	34579	38474	42808	47631	53000	58995	65648	73054	81296	90471	100684	112053	124708	138797	154481
Couverture	19%	20%	22%	24%	25%	27%	29%	31%	33%	35%	38%	41%	44%	47%	50%	54%
Production Scénario 3 (TEC)	43593	48911	54878	61574	69086	77514	87798	98510	110528	124012	139142	156117	175163	196533	220510	247413
Consommation Scénario 3 (TEC)	39670	44509	49939	56032	62868	70538	79896	89644	100580	112851	126619	142066	159399	178845	200664	225145
Couverture	24%	26%	28%	31%	33%	36%	39%	42%	46%	49%	53%	57%	62%	67%	72%	78%
Production Scénario 4 (TEC)	56621	57432	70535	79140	88795	99628	111805	125446	140752	157922	177188	198805	223059	250272	280806	315064
Consommation Scénario 4 (TEC)	51525	52263	64187	72018	80804	90662	101743	114156	128083	143709	161241	180913	202984	227748	255533	286708
Couverture	32%	31%	37%	40%	43%	46%	50%	54%	58%	63%	68%	73%	79%	85%	92%	99,5%

Annexe 3 : Détail de la projection des productions du PNDF Aviculture

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Production Œufs (million)																
Poules trad. N1	4503959 13	5053442 14	5669962 08	63616974 5	71378245 4	80086391 4	89856931 1	10081947 67	11311945 29	12692002 61	14240426 93	15977759 02	17927045 62	201141451 8	22568070 90	253213755 5
Poules trad. N2	2844605 8	31916477 5688514	3581028 7	40179142	45080997	50580879	56751746	63675459	71443865	80160017	89939539	10091216 2	11322344 6	12703670 6	14253518 5	15992447 7
Poules pondeuses	5069977 6	5688514 9	6382513 7	71611804	80348444	90150954	10230756 9	11478909 3	12879336 2	14450615 2	16213590 3	18191648 3	20411029 4	22901175 0	25695118 3	28829922 7
Pintades	2486042 01	2789339 14	3129638 51	35114544 1	39398518 5	44205137 7	49598164 6	55649140 6	6243833 58	70055812 7	78602621 9	88192141 8	98951583 1	11102367 62	12456856 47	13976592 96
Total	778145 948	873079 753	979595 483	1099106 132	1233197 080	1383647 124	1553610 272	1743150 725	1955815 114	2194424 558	2462144 354	2762525 965	3099554 132	3477699 737	3901979 104	4378020 555
Production Viande (TEC)																
Poulets trad. N1	29276	32847	36855	41351	46396	52056	58407	65533	73528	82498	92563	103855	116526	130742	146692	164589
Poulets trad. N2	9956	11171	12534	14063	15778	17703	19863	22286	25005	28056	31479	35319	39628	44463	49887	55974
Poules réforme	261	293	329	369	414	465	535	600	674	756	848	951	1068	1198	1344	1508
Poulets chair	64	72	81	90	101	114	136	153	172	192	216	242	272	305	342	384
Pintades	4036	4528	5081	5700	6396	7176	8857	9937	11150	12510	14036	15749	17670	19826	22244	24958
Total	43593	48911	54878	61574	69086	77514	87798	98510	110528	124012	139142	156117	175163	196533	220510	247413

Annexe 4 : Synthèse des consommations des œufs et de la viande du PNDF

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Population Œufs (millions)	23,2 328	24,1 368	25,1 413	26,0 463	27,0 519	28,1 583	29,2 655	30,3 735	31,5 825	32,7 925	34,0 1038	35,4 1165	36,7 1307	38,2 1466	39,7 1645	41,2 1846
Œufs/hbt/an	14,1	15,2	16,5	17,8	19,2	20,7	22,4	24,2	26,2	28,3	30,5	32,9	35,6	38,4	41,5	44,8
Viande (TEC)	39670	44509	49939	56032	62868	70538	79896	89644	100580	112851	126619	142066	159399	178845	200664	225145
Kg/hbt/an	1,7	1,8	2,0	2,2	2,3	2,5	2,7	3,0	3,2	3,4	3,7	4,0	4,3	4,7	5,1	5,5

Annexe 5 : Synthèse des productions et des consommations du PNDF par type d'élevage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Production totale œufs (T)	46689	52385	58776	65946	73992	83019	93217	104589	117349	131665	147729	165752	185973	208662	234119	262681
Elevage traditionnel																
Production œufs (T)	42954	48194	54074	60671	68072	76377	85759	96222	107961	121132	135910	152491	171095	191969	215389	241667
Consommation œufs (T)	16519	18534	20795	23332	26178	29372	33014	37042	41561	46631	52320	58703	65865	73901	82917	93033
Couverture	22%	24%	26%	28%	30%	33%	35%	38%	41%	45%	48%	52%	56%	61%	65%	71%
Elevage moderne																
Production œufs (T)	3735	4191	4702	5276	5919	6642	7457	8367	9388	10533	11818	13260	14878	16693	18729	21014
Consommation œufs (T)	3146	3530	3961	4444	4986	5595	6288	7056	7916	8882	9966	11182	12546	14076	15794	17720
Couverture	4%	5%	5%	5%	6%	6%	7%	7%	8%	8%	9%	10%	11%	12%	12%	13%
Production totale viande (TEC)	43593	48911	54878	61574	69086	77514	87798	98510	110528	124012	139142	156117	175163	196533	220510	247413
Elevage traditionnel																
Production viande (TEC)	43157	48422	54330	60958	68395	76739	86920	97525	109423	122772	137750	154556	173412	194568	218305	244938
Consommation viande (TEC)	39273	44064	49440	55472	62239	69832	79097	88747	99575	111723	125353	140646	157805	177057	198658	222894
Couverture	24%	26%	28%	30%	33%	36%	39%	42%	45%	49%	53%	57%	61%	66%	72%	77%
Elevage moderne																
Production viande (TEC)	436	489	549	616	691	775	878	985	1105	1240	1391	1561	1752	1965	2205	2474
Consommation viande (TEC)	397	445	499	560	629	705	799	896	1006	1129	1266	1421	1594	1788	2007	2251
Couverture	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%	0,8%

Annexe 6 : Budget global du plan de développement de la filière avicole PNDF 2020-2035

Tableau a : Coût du budget du PNDF en millions de FCFA

N°	LIBELLE DES DEPENSES	Cat de dépenses	Unités	C U (Millions de FCFA)	Montant (en millions de FCFA)																				source des financement			
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Tot al	Eta t	PTF	P RI VE				
	Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants				1 615	2 285	1 235	1 205	1 205	8 655	8 655	8 655	8 655	7 755	7 755	7 755	7 755	7 755	6 855	6 855	15 335,0	11 457,5	2 706,0	1 171,5				
	RI.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles				0	1020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020,0	600,0	200,0	400,0				
	Action 1.1.1 Appuyer la réalisation de deux nouveaux couvoirs				0	1020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020,0	600,0	200,0	400,0				
	Activité 1.1.1.1: Réaliser l'étude de faisabilité de deux couvoirs	I.	etude	20	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	20	0				
	Activité 1.1.1.2: Appuyer l'installation des deux nouveaux couvoirs (Coût du domaine à mettre à la disposition+ montant des exonérations fiscales et douanières+ Couverture partielle des charges de personnel+ subvention les coûts d'énergie)	I.	Forfait	1000	0	1000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000,0	600,0	0	400,0				
	RI.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles				1 585	1 230	1 200	1 195	1 195	8 555	8 535	8 815	7 955	7 855	7 745	7 715	7 705	6 755	0	0	14 085	10 732	2 592	7 62				
	Action 1.1.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires	I.			515	515	485	480	480	180	160	140	120	110	80	70	40	0	0	0	34 05	2212	1005	189				
	Activité 1.1.1.1: Valoriser les acquis de la recherche en matière d'ingrédients alimentaires locaux	I.	Forfait	50	50	50	20	15	15	0	10	0	0	10	0	10	0	0	0	0	190	150	40	0				
	Activité 1.1.1.2: Sensibiliser et vulgariser des acquis de la recherche (1 seance X 265 communes)	IF	unité	1	265	265	265	265	265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 325	928	398	0				
	Activité 1.1.1.3: Contractualiser la production des ingrédients issus de la recherche et autres matières alimentaires entre les IP aviculture et céréale	F	Forfait	200	200	200	200	200	200	180	150	140	120	100	80	60	40	20	0	0	1 890	1 134	567	189				
	Action 1.1.2 Appuyer la mise à niveau des petites unités de fabrication locale des aliments pour volailles et la mise en gérance les deux anciennes usines de fabrication d'aliments				1070	40	40	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1230	960	170	100				
	Activité 1.1.2.1: Faire l'état des lieux des petites unités et usines de fabrication des alimentaires	I	unité	30	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0	30	0				
	Activité 1.1.2.2: Appuyer la mise à niveau des unités de fabrication des alimentaires existantes (8 régions)	I	Forfait	5	40	40	40	40	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200	160	40	0				
	Activité 1.1.2.3: Faciliter la mise en gérance des deux anciennes usines de fabrication d'aliments (de Niamey et de Zinder) à travers un cahier de charge	F	Fofait	1000	1000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	800	100	100				
	Action 1.2.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires				0	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	0	9450	7560	148	473				
	Activité 1.2.1.1: Contractualiser la production de maïs et de soja pour la fabrication des provendes entre IP volaille et IP Céréales).		Tonnes	0,15	0	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	0	9 450	7 560	1 418	473				
	RI.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles				30	35	35	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	230	126	94	10				
	Action 1.3.1 : Mettre en place une autorité de régulation inclusive des approvisionnements de produits vétérinaires (agrément, gamme des produits à importer, planification des besoins etc.)				10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	160	96	64	0				
	Activité 1.3.1.1: Assurer le fonctionnement de l'autorité de régulation de l'approvisionnement (10 personnes) (Fonctionnement et primes de session)	F	session	5,0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	160	96	64	0				

		R2.3 Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique est renforcé			40	27	17	0	2	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0	0	34	210	140	0
		Action 2.3.1 Recenser et géo référencer le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré			40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	20	20	0
		Activité 2.1.1.1: Réaliser le recensement et le géoréférencement des cheptels aviaires (moderne et traditionnel amélioré)	1	Etude	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	20	20	0
		Action 2.3.2 Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies aviaires et une réponse rapide (communication, contrôle et éradication)			0	0	17	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174	122	52	0
		Activité 2.3.2.1: Renforcer les structures départementales et communales du réseau épidémiologique en kit informatique			0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	21	9	0
		Tablettes au niveau des départements (23) et des régions (08)	/	Tablette	0,3	0,0	0,0	9,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	7	3	0
		Tablettes au niveau des communes (265)	/	Tablette	0,3	0,0	0,0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	15	6	0
		Activité 2.3.2.2: Acquérir du matériels de mobilité à deux roues. (100 motos niveau commune+ 23 au niveau département +8 niveau régional)			1,1	0,0	0,0	14	4,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144	101	43	0
		Action 2.3.3 Conduire des enquêtes épidémiologiques périodiques et élaborer la carte épidémiologique des maladies aviaires à mettre à la disposition des acteurs (aviculteurs, fournisseurs de produits et des services vétérinaires)			0	27	0	0	2	7	0	0	2	7	0	0	2	7	0	0	135	68	68	0
		Activité 2.1.2.1: Réaliser des enquêtes épidémiologiques		Etude	25	0,0	25	0	0	25	0	0	25	0	0	25	0	0	25	0	125	63	63	0
		Activité 2.1.2.2: Elaborer la carte épidémiologiques des maladies aviaires		Carte	2	0,0	2,0	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0	10	5	5	0
		Axe3: Amélioration de la production			1	2	2	2	1	61	6	61	2	2	0	10	10	10	10	12	7	3	9	
					014	56	91	52	15	0	3	0	6	0	0	0	0	0	125	125	616	517	20	
					6	6	5	9	5	0	6	0	6	0	0	0	0	0	50	50	75	55	0	
		R3.1 Les systèmes de production traditionnels sont améliorés			610	125	121	0	0	61	61	61	0	0	0	0	0	0	0	4	3	99	4	
					0	49	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	47	0	8		
		Action 3.1.1 Promouvoir les modèles d'élevage traditionnels améliorés ayant fait leur preuve dans la sous-région			60	1	1	0	0	6	6	6	0	0	0	0	0	0	0	4	3	96	4	
					0	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	36	0	8		
		Activité 3.1.1.1: Appuyer au moins un modèle d'élevage traditionnel amélioré (Kit composé reproducteurs male et femelles, poulaillers+ aliments)		Kit	0,6	600	120	120	0	0	6	6	6	0	0	0	0	0	0	4	3	96	4	
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	36	0	8		
		Action 3.1.2 Promouvoir les reproducteurs des races locales performantes prioritairement dans leurs habits naturels (poulets et pintades)			0	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	30	10	5	
		Activité 3.1.2.1: Appuyer les éleveurs multiplicateurs des races locales performantes par zone (5 multiplicateurs dans au moins 3 zones)		unité	3	0,0	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	30	10	5	
		Action 3.1.3 Renforcer la recherche-développement orientée vers la promotion des races locales, l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat en milieu rural			10	10	10	0	0	10	10	10	0	0	0	0	0	0	0	10	10	10	10	
		Activité 3.1.3.1: Renforcer la recherche-développement orientée vers la promotion des races locales, l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat en milieu rural		unité	10	10,0	10	0	0	10	10	10	0	0	0	0	0	0	0	10	10	10	10	
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		R 3.2 L'intensification des élevages modernes est renforcée			25	80	1	2	2	0	2	0	2	0	2	0	0	0	0	4	2	1	4	
					0	0	22	00	6	0	6	0	6	0	6	0	0	0	155	52	231	0		
		Action 3.2.1 Faire l'état des lieux des infrastructures et des capacités techniques des exploitations avicoles de petite taille			25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	20	5	0	
		Activité 3.2.1.1: Faire des lieux des infrastructures et des capacités techniques des exploitations avicoles de petite taille		unité	25	25	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	20	5	0	

Tableau b : Paramètres de calcul du montant du budget

N°	LIBELLE DES DEPENSES	Cat de dépenses	Unités	Quantité															C U (Millions de FCFA)
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12	An 13	An 14	An 15	
Axe 1 : Appui à la sécurisation de l'approvisionnement en intrants																			
RI.1 Les poussins d'un jour sont rendus accessibles																			
Action 1.1.1 Appuyer la réalisation de deux nouveaux couvoirs																			
	Activité 1.1.1.1: Réaliser l'étude de faisabilité de deux couvoirs	I.	etude	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
	Activité 1.1.1.2: Appuyer l'installation des deux nouveaux couvoirs (Coût du domaine à mettre à la disposition+ montant des exonérations fiscales et douanières+ Couverture partielle des charges de personnel+ subvention les coûts d'énergie)	I.	Forfait	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1000
RI.2 Les provendes et matières premières alimentaires sont disponibles et accessibles																			
Action 1.1.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires																			
	Activité 1.1.1.1: Valoriser les acquis de la recherche en matière d'ingrédients alimentaires locaux	I.	Forfait	1	1	0,4	0,3	0,3	0	0,2	0	0	0,2	0	0,2	0	0,2	0	50
	Activité 1.1.1.2: Sensibiliser et vulgariser des acquis de la recherche (1 seance X 265 communes)	IF	unité	265	265	265	265	265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Activité 1.1.1.3: Contractualiser la production des ingrédients issus de la recherche et autres matières alimentaires entre les IP aviculture et céréale	F	Forfait	1	1	1	1	1	0,9	0,75	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0	200
Action 1.1.2 Appuyer la mise à niveau des petites unités de fabrication locale des aliments pour volailles et la mise en gérance les deux anciennes usines de fabrication d'aliments																			
	Activité 1.1.2.1: Faire l'état des lieux des petites unités et usines de fabrication des alimentaires	I	unité	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
	Activité 1.1.2.2: Appuyer la mise à niveau des unités de fabrication des alimentaires existantes (8 régions)	I	Forfait	8	8	8	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
	Activité 1.1.2.3: Faciliter la mise en gérance des deux anciennes usines de fabrication d'aliments (de Niamey et de Zinder) à travers un cahier de charge	F	Fofait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1000
Action 1.2.1 Promouvoir la production locale des matières premières alimentaires																			
	Activité 1.2.1.1: Contractualiser la production de maïs et de soja pour la fabrication des provendes entre IP volaille et IP Céréales).		Tonnes		4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	4500	0,15
RI.3 Les produits vétérinaires et autres matériels zootechniques sont disponibles																			
Action 1.3.1 : Mettre en place une autorité de régulation inclusive des approvisionnements de produits vétérinaires (agrément, gamme des produits à importer, planification des besoins etc.)																			
	Activité 1.3.1.1: Assurer le fonctionnement de l'autorité de régulation de l'approvisionnement (10 personnes) (Fonctionnement et primes de session)	F	session	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,0
Action 1.3.2 Promouvoir la fabrication locale de petits matériels avicoles																			

			Activité 1.3.2.1: Réaliser une étude d'identification des matériels d'élevage adaptés et des unités de fabrication locales		Consultant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20		
			Activité 1.3.2.2: Former les artisans sélectionnés sur la fabrication des petits matériels		Persannes		0	50	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5		
Axe 2 : Amélioration de la couverture sanitaire des élevages et l'hygiène des produits avicoles																						
R2.1 Les services de santé animale sont renforcés																						
Action 2.1.1 Doter les Services Vétérinaires en moyens matériels et équipements adéquats																						
			Activité 2.1.1: Acquérir des kits informatiques complémentaires (ordinateurs et serveurs+ consommables, etc)		Forfait		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7,0		
			Activité 2.1.1: Acquérir de matériels roulants de supervision		Véhicule pick up		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40,0		
Action 2.1.2 Mettre en œuvre un programme de formation continue du personnel de santé animale tant du secteur public que privé																						
			Activité 2.1.1: Former les agents de santé animale de secteur public sur la santé animale en aviculture (2 agents/commune+1 niveau département +1 au niveau régional)		Agents																	
			Formation de 2 agents/commune		Agents		530	0	0	530	0	0	530	0	0	530	0	0	1460	0	0,1	
			Formation de 1 agent au niveau département		Agent		0	23	0	0	23	0	0	23	0	0	23	0	0	23	0	0,1
			Formation de 1 agent au niveau régional		Agent		0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0,1
			Formation d'1 agent au niveau central		Agent		0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0,1
			Activité 2.1.1: Former les agents de santé animale de secteur privé (SVPP, AE, et animatrice villageoise avicole) sur la santé animale en aviculture (1 Equipe de SVPP/ département)		Equipe		0	23	0	0	23	0	0	23	0	0	23	0	0	23	0	0,5
R2.2 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée																						
Action 2.2.1: Mettre en œuvre un programme spécial de vaccination de masse du cheptel aviaire																						
			Activité 2.1.1: Organiser des campagnes semestrielles de vaccination et déparasitage de masse		sujet		10 000 000	10 000 000	10 000 000	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	0,00015
Action 2.2.2 Renforcer les capacités du LABOCEL (diagnostic des pathologies aviaires, contrôle de qualité de la vaccination)																						
			Activité 2.2.2.1: Acquérir des équipements complémentaires et matériels		Equipement et formation		0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270
			Activité 2.2.2.2: Former des Techniques		Formation		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Action 2.2.3 Renforcer le mandat sanitaire et améliorer le maillage territorial des services vétérinaires																						
			Activité 2.1.2: Recruter 8 SVPP pour les 8 régions (1 SVPP/Région)		SVPP		0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
R2.3 Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique est renforcé																						
Action 2.3.1 Recenser et géo référencer le cheptel aviaire des secteurs moderne et traditionnel amélioré																						
			Activité 2.1.1: Réaliser le recensement et le géoréférencement des cheptels aviaires (moderne et traditionnel amélioré)		Etude		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40

			Activité 3.2.3.1: Faciliter l'installation des nouvelles unités industrielles avicoles dans des zones d'état (Prise en charge d'une quote part des redevances dues)	unité	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	6
			Activité 3.2.3.2: Soutenir l'installation de nouvelles unités industrielles intégrées (montant des exonérations fiscales et douanières accordées + subvention sur les coûts d'énergie)	unité	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	20
			R3.3 Les acteurs directs de la filière et ceux l'encadrement sont outillés et compétents															
			Action 3.3.1 Créer un centre de formation technique et professionnelle, spécialisé en aviculture, pour la formation, le recyclage et l'apprentissage du métier d'élevage avicole															
			Activité 3.3.1.1: Etude de faisabilité pour la mise en place du centre de formation technique et professionnelle en aviculture	Consultant	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50
			Activité 3.3.1.2: Mettre en place les infrastructures et équipements	Forfait	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	600
			Activité 3.3.1.3: Assurer le fonctionnement du centre	Fofrait	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	50
			Action 3.3.2 Assurer la formation et le perfectionnement du personnel opérant de l'amont à l'aval de la filière															
			Activité 3.3.2.1: Elaborer un programme de formation des acteurs de la filière avicole	Consultant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
			Activité 4.1.1.2.2: Réaliser les formations au profit des acteurs de la filière avicole															
			Former au moins 20 fabricants d'aliments volailles	Fabricants	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
			Former au moins 4 000 avicoles (traditionnelles et modernes) dont les jeunes	Aviculteurs	0	1000	1000	1000	1000	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
			Former au moins 200 transformateurs des produits avicoles	Transformateur	0	50	50	50	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
			Former au moins 400 commerçants des produits avicoles	Commerçants	0	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
			Action 3.3.3 Conforter l'arsenal des fiches techniques thématiques															
			Activité 3.3.3.1: Faire l'inventaire des fiches techniques thématiques existantes destinées à l'aviculture	Forfait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5
			Activité 3.3.3.2: Actualiser les anciennes fiches et élaborer de nouvelles (Equipe technique pluridisciplinaires)	Homme/jour	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3
			Activité 3.3.3.3: Diffuser les fiches techniques (édition et diffusion)	Fofrait	0	1				0	0	0	0	0	0	0	0	10
			Action 3.3.4 Mettre en œuvre un dispositif d'appui-conseil rapproché spécifique à l'aviculture															
			Activité 3.3.4.1: Mettre en œuvre un dispositif d'appui conseil spécifique aux acteurs de la filière															
			Constituer une équipe technique au niveau central (recruter 1 Zootechnicien, 1 Vétérinaire, 1 Gestionnaires)	Agent	3	3	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6
			Recruter 8 Gestionnaires des exploitations avicoles au niveau région	Agent	8	8	8	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	6
			Déplacement des Gestionnaires	Agent	8	8	8	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	1,2

				Action 5.1.1 Construire des marchés de regroupement et des complexes de marchés intégrés aux abattoirs spécifiques aux volailles															
				Activité 5.1.1.1: Réaliser des études de faisabilité pour la construction des marchés (1 étude X 8 régions)	étude	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
				Activité 5.1.1.2: Construire les marchés de regroupement équipés en matériels appropriés dans les 8 régions (4 par région)	Marché	0	8	16	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50
				Activité 5.1.1.3: Construire des complexes marchés-abattoirs dans certaines grandes communes (de type 1)	Complexe	3	6	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
				Activité 5.1.1.4: Construire des complexes marchés-abattoirs dans certaines grandes communes (Type 2 pour les autres)	Complexe	5	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200
				Activité 5.1.1.5: Equiper les complexes de type 1	Equipements	3	6	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
				Activité 5.1.1.6: Equiper les complexes de type 3	Equipements	5	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
				Action 5.1.2 Appuyer la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles															
				Activité 5.1.2.1: Etude de faisabilité pour la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles	Consultant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
				Activité 5.1.2.1: Subventionner à hauteur de 20% la mise en place d'une usine de fabrication d'alvéoles	Usine	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120
				Activité 5.1.3.2: Installer et opérationnaliser une usine de fabrication d'alvéoles	Usine	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480
				Action 5.1.3 Promouvoir les initiatives de transport des produits avicoles répondant aux normes															
				Activité 5.1.3.1: Sensibiliser les opérateurs économiques à assurer le transport des volailles	Forfait	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
				Activité 5.1.3.2: Acquérir les véhicules de transport des volailles adaptés (2 camions pour 2 opérateurs économiques à titre pilote)	<i>véhicule</i>	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
				Activité 5.1.3.3: Acquérir les cages de transports de volailles	<i>Cage</i>	0	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				Action 5.1.4 Acquérir des matériels d'estampillage des œufs															
				Activité 5.1.4.1: Acquérir 100 matériels d'estampillage des œufs	Matériel	0	100	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	1
				Action 5.1.5 Construire des mini-abattoirs pour volailles															
				Activité 5.1.5.1: Acquérir des mini abattoirs	<i>Abattoirs</i>	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	160
Axe 6 : Création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement																			
RG.1 Le cadre institutionnel et législatif de la filière est renforcé																			
				Action 6.1.1 Mettre en place un arsenal de textes réglementaires spécifiques à la filière															
				Activité 6.1.1.1: Faire l'inventaire des textes réglementaires	<i>Forfait</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5
				Activité 6.1.1.2: Actualiser les anciens textes et élaborer de nouveaux (Equipe technique pluridisciplinaires)	<i>Homme/jour</i>	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3
				Activité 6.1.1.3: Editer et diffuser les textes	<i>Forfait</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
				Action AG.1.2 Elaborer les normes nationales de production et de qualité le long de la filière															

			Activité 6.1.2.1: Faire l'inventaire des normes nationales de productions et de qualité	Forfait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.5
			Activité 6.1.2.2 Actualiser les anciennes normes et élaborer de nouvelles (Equipe technique pluridisciplinaires)	Homme/jour	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.3
			Activité 6.1.2.3: Editer et diffuser les normes	Forfait	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
			Action AB.1.3 Mettre en œuvre un dispositif efficace de contrôle de qualité de la filière depuis le maillon intrant jusqu'à la consommation																
			Activité 6.1.3.1: Former les membres de l'équipe technique de contrôle de qualité le long de la filière avicole	Consultant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
			Activité 6.1.3.2: Réaliser les contrôles de qualité périodique (2 fois/an)	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
			Action AB.1.4 Mettre en œuvre un système efficace simplifié de traçabilité des viandes et œufs de table dans la chaîne de production, de transformation et de consommation																
			Activité 6.1.4.1: Former les acteurs sur les techniques de la traçabilité (50 avicultures+20 transformateurs)	Consultant	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
			Activité 6.1.4.2: Concevoir un système simplifié d'enregistrement des informations le long de la filière	Consultant	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
			Activité 6.1.4.3: Concevoir et renseigner systématiquement des fiches d'accompagner des produits d'une étape à l'autre	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0.5
			Action 6.1.5 Mettre en place un système d'information de la filière avicole																
			Activité 6.1.5.1: Collecter les données auprès acteurs (2 fois par an)	Agent	133	133	133	133	133	133	133	133	133	133	133	133	133	133	0.3
			Activité 7.1.5.2: Concevoir et mettre en œuvre une plateforme de collecte des données technico-économiques	Consultant	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
			Activité 6.1.5.3: Réaliser des enquêtes spécifiques	Forfait	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	40
			Activité 6.1.5.4: Analyser et éditer les informations recueillies sur la filière	Forfait	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
			Activité 6.1.5.3: Assurer le fonctionnement de la Cellule																
			Equipement en Matériels de bureau (Ordinateurs+photocopieur+chaises +tables etc.)	Forfait	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
			Fonctionnement de la cellule	Forfait	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
			Véhicule	Forfait	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
			Carburant et entretien	Forfait	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
			RB.2 Le financement de la filière est amélioré																
			Action 6.2.1 Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du PNDF Aviculture																
			Activité 7.2.1.1: Organiser la communication préparatoire autour de la table ronde	Forfait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50
			Activité 7.2.1.2: Organiser la table ronde	Forfait	1														10
			Action 6.2.2 Faciliter le financement des activités économiques liées à l'aviculture																

			Activité 7.2.1.1: Mettre à la disposition du FISAN une ligne de financement pour renforcer les activités liées à l'aviculture	Forfait	0	/													4000
			Activité 6.2.1.2: Mettre en œuvre un Conseil (de conseillers en gestion des exploitations avicoles) d'appui à l'étude de dossiers de crédit auprès des institutions financières	Forfait	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2
			Activité 6.2.1.3: Doter le FOSEL d'un fonds de couverture des calamités liées à l'aviculture	Forfait	0	/	0												1891
			Action 6.2.3 Renforcer les mesures d'allègement fiscal en faveur du secteur avicole																
			Activité 6.2.3.1: Alléger la tarification de l'énergie électrique aux unités industrielles avicoles	Forfait	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	200
TOTAL GLOBAL																			

Source : Cosinus conseils, 2020

Annexe 7 : Quelques référentiels technico-économiques en aviculture traditionnelle améliorée

◆ Fiche technico-économique poules pondeuses - Région de Zinder



Fiche_technico-eco
nomique_Poules_pc

◆ Fiche modèle économique - Aviculture traditionnelle améliorée



RECA_Appui_Conse
il_FT_aviculture.pdf

◆ Guide de l'aviculteur au Niger



Guide_Aviculture_N
iger_VF.pdf

Annexe 8 : Modèle type de contrat-programme



Contrat type de
programme.pdf

Annexe 9 : Présentation du fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)

1. Création du FISAN

Le FISAN a été créé par décret n°2017-663/PRN du 02 Août 2017 portant création d'un Etablissement Public de Financement dénommé « Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) » au Niger. Ses statuts ont été approuvés par le décret N°2017-668/PRN du 02 Août 2017.

2. Vision et objectifs

Le FISAN vise à améliorer l'offre de services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur (fournisseurs, transformateurs, exportateurs, etc.), avec comme finalités de :

- a) Soutenir la transformation des systèmes de productions agro-sylvo pastorales et halieutiques au niveau des exploitations familiales et entreprises Agricoles
- b) Favoriser la modernisation des systèmes de transformation et de commercialisation
- c) Des produits Agricoles et agroalimentaires au niveau des coopératives et PME/PMI et
- d) Appuyer les investissements structurants des Collectivités territoriales et des communautés rurales (travaux d'aménagement et infrastructures aux fins Agricoles, pastorales, sylvicoles ou halieutiques).

Le FISAN vise en outre de mettre plus de cohérence dans les pratiques de financement afin de promouvoir :

- (i) Une meilleure coordination de la mobilisation des fonds en appui aux investissements dans le domaine de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique,
- (ii) La canalisation des fonds mobilisés selon des dispositifs pérennes mis en place sous l'égide de l'Etat, et
- (iii) L'utilisation des fonds mobilisés selon des principes et pratiques, voire règles communes.

3. Structuration du FISAN

Les interventions du FISAN s'articulent autour de trois Facilités à savoir :

⇒ **Facilité 1 : « Soutien au financement Agricole »**

Cette Facilité est relative à un appui aux investissements privés à travers le crédit et autres formes de financement (garantie, investissement, etc.). Elle valorise le dispositif de financement du secteur bancaire privé, dont les banques commerciales et les systèmes financiers décentralisés (SFD) engagés dans le financement Agricole, les organismes de garantie, les sociétés d'investissement, etc.

Les appuis de la Facilité 1 concernent exclusivement des activités rentables, qui sont orientées vers le marché et créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, dont les revenus monétaires tirés permettent de rembourser les crédits obtenus. Ils focalisent notamment les crédits d'investissement à moyen terme, destinées à l'acquisition des équipements productifs. Les appuis visent à stimuler le financement de ces activités par le secteur financier et à créer des relations d'affaires durables. A cet effet, les appuis financiers de la Facilité sont à la fois de nature partielle et dégressive.

⇒ **Facilité 2 : « Financement des Investissements structurants Agricoles »,**

Cette Facilité est relative aux infrastructures et autres actions structurantes à caractère public et non lucratif. Elle valorise les mécanismes de financement des Collectivités territoriales mis en place par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ;

Les appuis de la Facilité 2 concernent exclusivement des investissements à but public, c'est à dire à but non lucratif, non marchand et poursuivant des objectifs d'intérêt général. La Facilité 2 s'adresse exclusivement aux projets d'investissements portés par les Collectivités territoriales. Ces investissements facilitent la production, le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits, ou renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement Agricole, les Conseils municipaux ont pour compétences notamment :

- les actions de soutien au développement de l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, la chasse, et l'artisanat ;
- la construction des abattoirs et séchoirs ;
- la construction des marchés et gares routières.

En ce qui concerne les Conseils régionaux, ils ont pour compétences :

- les actions de soutien au développement de la santé animale ;
- la construction et l'entretien d'établissements de formation professionnelle ;
- la construction et l'entretien d'infrastructures routières classées dans le domaine régional;

Les Investissements éligibles à la facilité 2 sont le domaine de l'élevage :

- Construction des abattoirs et séchoirs
- Construction des marchés, marchés spécialisés (comptoirs, centres de collecte.)
- Construction des magasins de stockage magasins de conservation des récoltes

Pour ce qui est du secteur Agricole, les CT peuvent bénéficier d'un transfert des compétences dans les domaines entre autres de l'élevage et de l'agriculture.

⇒ **Facilité 3 : « Financement du conseil Agricole, de la recherche Agronomique appliquée et du renforcement de capacités »**

Cette Facilité permet de financer des programmes de conseil Agricole et de la recherche Agronomique appliquée de divers acteurs et de renforcer le savoir-faire en la matière. Elle valorise dans son fonctionnement les organes qui seront mis en place dans le cadre du Système National de Conseil Agricole (SNCA). Les appuis de la Facilité 3 concernent le financement de services non matériels, notamment, la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration et la formation, le conseil Agricole dans toute sa diversité, la conduite d'expérimentations et de démonstrations, la recherche Agronomique appliquée ou recherche développement, la conduite d'études et d'expertises spécifiques, la structuration de la profession Agricole et le renforcement des capacités des Organisations Paysannes dans la fourniture des services aux producteurs.

4. Champs et envergure

Les bénéficiaires finaux des financements du FISAN, toutes Facilités confondues et à travers les dispositifs de financement désignés, sont :

- les producteurs et productrices Agricoles individuels ;
- les organisations des producteurs (groupement, coopérative, association) ;
- les femmes organisées en groupements ;
- les entreprises rurales ;
- les jeunes entrepreneurs ruraux.

Tel que structuré, le FISAN représente une contribution au financement de la sécurité alimentaire et du développement Agricole durable. Il couvre le financement des investissements privés, le financement des investissements publics et le financement des fonctions d'accompagnement du développement. En revanche, le FISAN ne concerne pas les subventions aux populations les plus vulnérables.

5. Mécanismes financiers

La Facilité retient un certain nombre de mécanismes financiers, qui participent chacun, alternativement ou de manière complémentaire, à la facilitation du crédit Agricole. Ces mécanismes de financement peuvent être regroupés en deux catégories :

- les mécanismes qui ont pour bénéficiaires directs les demandeurs de crédits, notamment
- la subvention directe ou la bonification des taux d'intérêts ;
- les mécanismes qui viennent plutôt en soutien aux institutions financières, à savoir la
- garantie et le financement à taux concessionnels.

La subvention directe ou subvention adossée au crédit : C'est le principe du « financement à coûts partagés » ou du « matching grant ». Les quotes-parts égales de cofinancement proviennent d'une part, du promoteur, à travers le crédit accordé par une institution financière et son apport propre, et d'autre part, de la subvention publique.

La bonification des intérêts

La bonification des intérêts est une forme de subvention, qui vise à alléger les charges financières des crédits pour les demandeurs. Elle permet d'accorder des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché, en prenant en charge la différence au moyen d'une subvention. Un crédit bonifié à 40% permet par exemple de réduire un taux d'intérêt de 18% à 10,8%.

La bonification n'est pas décaissée en une tranche unique, mais plutôt en tranche dégressive sur toute la durée du prêt, à chaque échéance de remboursement. La mise en œuvre de l'outil suppose donc l'existence d'un fonds de bonification pérenne qui est régulièrement approvisionné.

La garantie financière

En 2017, le crédit-bail a été autorisé au Niger. Celui-ci pourrait constituer une solution pour certains types de financement, comme par exemple l'acquisition d'un tracteur. Une autre solution est le warrantage ou crédit-stockage

Le refinancement des institutions financières à taux concessionnels : Le refinancement à taux concessionnels a plusieurs fonctions : les institutions financières en particulier les SFD souffrent d'un manque structurel important de ressources stables. Alors les mécanismes de soutien directs (subvention adossée) ne peuvent être efficaces que lorsque les institutions financières parviennent à mobiliser les lignes de crédit.

Plusieurs options de refinancement existent :

- l'option la plus efficace est la mise en relation des institutions financières avec des organismes financiers sous régionaux ou internationaux, pour un refinancement direct sous forme de prêt; l'Etat peut également lever lui-même des fonds auprès de ces organismes financiers sous régionaux ou internationaux et les rétrocéder aux institutions financières sélectionnées
- par appel à propositions. Cet appel à propositions permettra à l'Etat de retenir les institutions financières qui offriront les meilleures conditions de rémunération, d'utilisation et de remboursement des fonds. Cet appel à proposition devrait être fait même avant la demande de fonds :
 - pour le cas des SFD de petite ou moyenne taille, qui ne peuvent pas être reliés au marché financier, la mise en place d'un fonds national de financement, alimenté par l'Etat et les PTF, pourrait se justifier ;
 - en revanche, le financement des institutions financières par des projets ou programmes est considéré comme une mauvaise pratique, sachant qu'elle ne s'inscrit pas dans la durée et pose régulièrement un problème à la fin du projet/programme (propriété ambiguë des lignes de financement).

Le financement à taux concessionnel a pour inconvénient de freiner les efforts des institutions financières notamment des SFD dans la mobilisation des ressources propres. Il convient donc de mettre en œuvre en parallèle des mesures d'accompagnement permettant de stimuler les efforts des SFD dans la mobilisation de l'épargne à terme.

Annexe 10 : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) a été créée en 2008 en tant qu'instrument de financement des CT. Elle a pour mission de « gérer et répartir les ressources attribuées aux Collectivités territoriales aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage ». Il s'agit d'un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la double tutelle du Ministère en charge de la décentralisation et de celui en charge des finances.

Parmi les caractéristiques de l'intervention de l'ANFICT, il convient notamment de retenir les éléments suivants :

Son action ne doit pas interférer dans la maîtrise d'ouvrage des communes, elle doit respecter l'autonomie financière des CT ;

- Elle n'accorde que des subventions, elle n'accorde ni des prêts, ni des garanties de prêts ;
- Elle doit procéder à la contractualisation de l'ensemble des flux financiers passant par elle, aussi bien en ce qui concerne les ressources reçues (Etat, Ministères, Projets, PTF) que celles qu'elle met à la disposition des CT ;
- Pour assurer son fonctionnement, elle a le droit de prélever sur ses opérations des frais d'agence.

Du point de vue organisationnel, l'ANFICT dispose, au niveau central, d'un Conseil d'Administration (organe délibérant) et d'une Direction Générale (organe exécutif). Au niveau régional, l'Agence est représentée par une Délégation Régionale et un Conseil Consultatif Régional (CCR).

Le fonctionnement de l'ANFICT et les modalités de transfert

Pour l'ANFICT, les conditions du transfert des ressources affectées sont sensiblement différentes de celles des ressources non-affectées (Fonds d'appui à la décentralisation, Fonds de péréquation) :

- Dans le cadre des ressources sectorielles, la mission de « répartition » de l'ANFICT ne s'applique pas. Celle-ci est déjà réalisée en amont, dans les processus de décision de gouvernance des secteurs concernés ou dans les processus de programmation des projets concernés ;
- La gestion des ressources sectorielles ne rentre pas non plus dans le champ de décision des Cadres Consultatifs Régional (CCR) et du Conseil d'administration de l'ANFICT, étant donné que les projets d'investissements sectoriels des CT ne doivent pas être approuvés par l'ANFICT. Ils sont approuvés de fait ;
- Il y a donc lieu de faire la part des choses entre le processus décisionnel et le circuit financier. C'est seulement ce dernier qui relève de la compétence de l'ANFICT.
- La mise en place et le transfert des ressources sectorielles feront l'objet de contractualisation à deux niveaux :
- entre le pourvoyeur des financements (Ministère/Projet) et l'ANFICT ;
- entre l'ANFICT et les CT bénéficiaires.

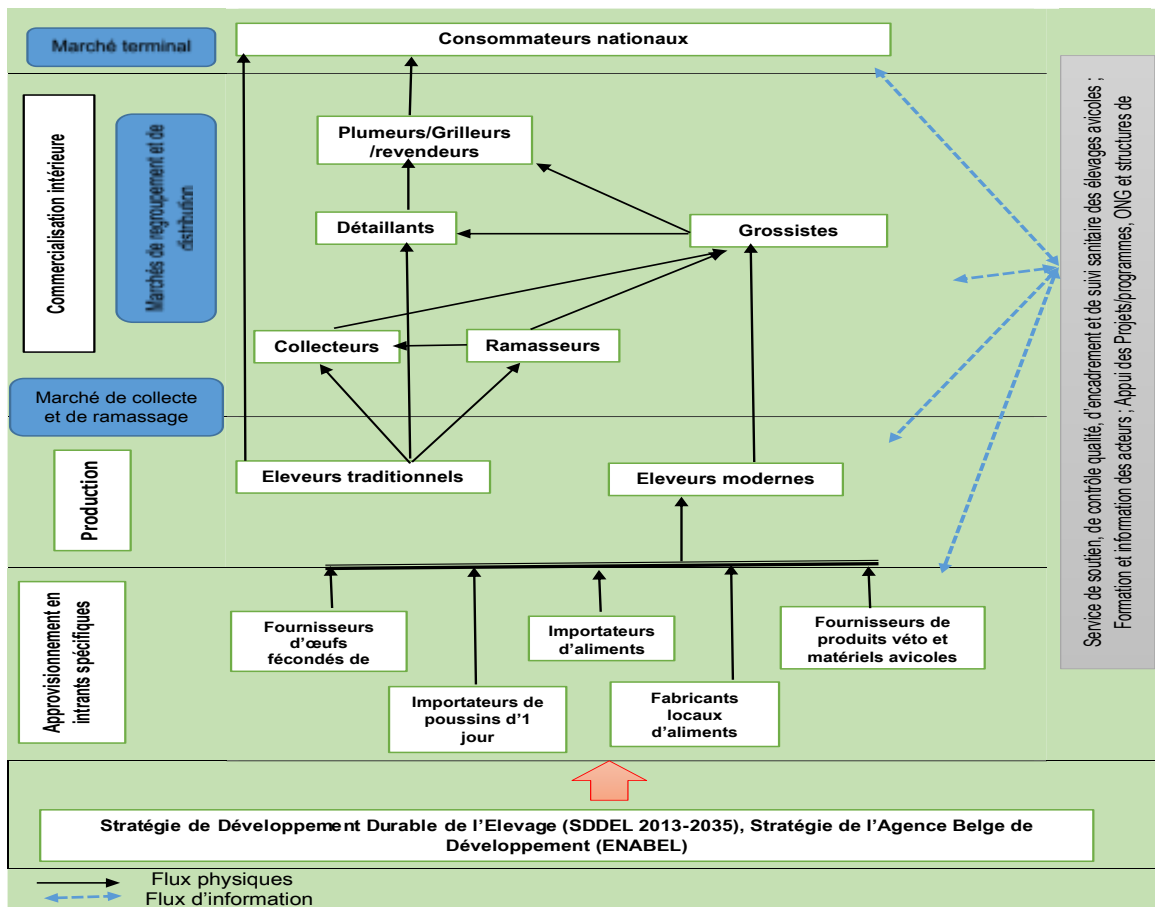
Le FISAN valorisera également le guichet Appui Technique de l'ANFICT. Celui-ci financera des mesures de renforcement des capacités des Collectivités territoriales afin, entre autres, d'accroître leurs capacités de maîtrise d'ouvrage des investissements.

Annexe 11 : Présentation de la Banque Agricole du Niger (BAGRI)

- 1. Mission de BAGRI** : instituer un système de financement du secteur agropastoral le plus étendu possible qui allie à ses objectifs financiers et de rendement, des objectifs sociaux et de développement, notamment la lutte contre l'insécurité.
- 2. Ses groupes cibles** : se composent de promoteurs d'entreprises d'exploitation familiales, d'entreprises de transhumance, d'agriculture de subsistance, d'agrobusiness. Sa stratégie d'intervention combine la couverture géographique du territoire national, la relation avec les Services Financiers Décentralisé (SFD), les organisations paysannes, des partenariats stratégiques au niveau national et à l'échelle internationale.
- 3. Capital** : Dotée d'un capital de 10 Milliards FCFA détenu à 35% par l'ETAT du Niger et à 65% par les actionnaires privés, la BAGRI est une société anonyme agréée par la commission bancaire de l'UEMOA le 4 janvier 2011.
- 4. Secteur d'activité financé : l'élevage**, les groupements organisés des producteurs, l'agro-industrie et l'agro business ainsi que les structures d'accompagnements.
- 5. Activités de la BAGRI**

En tant que banque universelle, et dans le souci de diversifier et de prévenir des risques covariants, la BAGRI offre tous les produits de banque classique qui se présentent ainsi qu'il suit : les comptes courants, les comptes commerciaux, les virements, les escomptes, le change manuel, les crédits particuliers dans toutes ses agences à Niamey et à l'intérieur du pays avec son personnel jeune et dynamique, soucieux de la satisfaction de la clientèle. Conformément à sa mission, la BAGRI voudrait doter l'économie nigérienne d'un dispositif de financement élargi à la fois des objectifs financiers et de rentabilité mais aussi du secteur agricole et à la sécurité alimentaire dont les défis restent toujours à relever. En marge de cette cérémonie et pour joindre l'utile à l'agréable, la banque a octroyé le tout premier prêt d'un montant de 50 millions FCFA à la coopérative maraîchère de koutoukale dans le département de kollo, fonds destiné au financement des activités rizicoles de ladite association.

Annexe 12 : Schéma de flux physiques de la viande de volaille et des œufs de consommation volaille



Source : Adapté Akound'ha Expertises/, Cosinus Conseils 2018

Annexe 13 : Appréciation du niveau de gouvernance des OP

Une étude antérieure a tenté d'estimer en terme chiffré l'indice de gouvernance qui est l'indicateur classique souvent utilisé pour apprécier le niveau de gouvernance des OP sur la base des critères d'organisation et de fonctionnalité dans les régions de Dosso et de Tahoua. La synthèse de cette estimation est présentée dans le tableau

Tableau : Mesure de l'indice de gouvernance dans les régions de Dosso et Tahoua (étude de cas)

N°	Critères	Notes/50					
		0	1	2	3	4	5
Critères d'organisation							
1	Connaissance de la mission de l'OP par les membres (5)				3		
2	Connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'OP par les membres (5)		1				
3	Existence d'organe de contrôle (5)		1				
4	Existence de siège (5)	0					
5	Existence des documents administratifs :						
	Registre des membres (2)	0					
	Registre des délibérations de l'AG (1)	0					
	Registre des délibérations du CA (1)	0					
	Registre des délibérations du CC (1)	0					
	Total note organisation		2		3		
	Note organisation/25	5					
Critères de fonctionnalité							
1	Tenue des réunions statutaires :						
	Tenue des réunions statutaires (AG) (2,5)		1				
	Tenue des réunions statutaires (CA) (2,5)	0					
2	Renouvellement des organes de l'OP (5)				3		
3	Opérationnalité du comité de contrôle (CC) (5)			2			
4	Application des décisions :						
	Application des décisions de l'AG (2,5)		1				
	Application des décisions du CA (2,5)	0					
5	Maîtrise des attributions par les membres du bureau (CA) (5)	0					
	Total note fonctionnalité		2	2	3		
	Note fonctionnalité/25	7					
	Indice de gouvernance	0,24					

Source : Cosinus Conseils, 2018

(Avicultures traditionnelle et moderne).

Tableau : Principaux acteurs du niveau micro de la filière avicole

Catégories d'acteurs	Principaux acteurs	Observations
Fourniture vétérinaires et Zootechniques d'intrants et	Fournisseurs d'œufs fécondés de volaille locale	Présents dans toutes les régions
	Accouveurs	Existence de petits accouveurs dans certaines régions
	Importateurs de poussins d'un jour à partir de la France, Belgique et Hollande (GAP-CUN, Ferme Bellevue, Station Avicole de Goudel), autres particuliers à partir de la sous-région	Concentrés à Niamey
	Importateurs d'aliments complet et/ou concentré à partir du Nigeria (Distributeurs de Animal Care [®] et de Vital feed [®])	Concentrés à Niamey
	Fabricants locaux d'aliment complet (Ferme Belle Vue, UAB Niamey, UAB Zinder, Ferme NUSEB, Ferme AVI-Niger)	Concentrés à Niamey
	Centrales d'approvisionnement en produits vétérinaires et matériel d'élevage (CENTRAVET, VETOMAX, SODIVET, LABIOZOVET, CORAL, CENPROMAVET, DGSV/MAGEL), Prestataires privés vétérinaires	Concentrés à Niamey
Production	Eleveurs traditionnels	Dans toutes les régions
	Eleveurs modernes	Dans toutes les régions avec une forte concentration à Niamey
Commercialisation	Collecteurs/ramasseurs Marchands grossistes Marchands détaillants Importateurs des viandes et abats de volailles congelés	Dans toutes les régions
Transformation	Plumeurs Grilleurs/Rôtisseurs/Kiosques	Concentrés dans les centres urbains
Consommation	Restaurant Supermarché/Superette Association des consommateurs	Dans toutes les régions avec une forte concentration à Niamey

Source : Cosinus Conseils, 2020

Annexe 14 : Analyse FFOM de la filière avicole

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un fournisseur agréé (SOPRODA) et le GAP-CUN/E ✓ Disponibilité des acteurs dotés d'expérience avérée dans l'approvisionnement en œufs de pintade ✓ Existence d'initiatives privées de relation d'affaires ✓ Existence de SVPP comme dispositif d'appui conseils rapproché en santé animale ✓ Rusticité des races locales, ✓ Fonds de démarrage de l'élevage traditionnel à la portée des petits producteurs, ✓ Très bonnes qualités nutritives et organoleptiques des produits (principale protéine noble servie lors des grandes cérémonies), ✓ Existence des races locales performantes ✓ Existence d'un circuit dynamique de commercialisation des produits avicoles ; ✓ Emergence des jeunes entrepreneurs dans les métiers avicoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'approvisionnement des poussins d'un jour dans des circuits informels à haut risque ; ✓ Non-respect des délais de livraison des poussins d'un jour importés; ✓ Coût de revient élevé des intrants ; ✓ Faible maîtrise des itinéraires techniques ; ✓ Prix élevé et ruptures fréquentes des stocks de produits vétérinaires ✓ Faible organisation des acteurs, ✓ Faiblesse de l'encadrement technique ; ✓ Faible performance de la plupart des races locales ; ✓ Habitat et alimentation sommaires ; ✓ Fort taux de mortalités des poussins ✓ Réticence des aviculteurs à solliciter les services vétérinaires ; ✓ Faible taille des exploitations ; ✓ Faible capacité financière ; ✓ Equipements de collecte et de transport des volailles non adaptés ✓ Absence d'infrastructures et d'équipements de commercialisation adaptés ; ✓ Difficulté d'accès au financement ✓ Non implication des mairies dans la gestion des espaces de vente de la volaille locale hormis la taxe de marché journalière imposée à chaque acteur rencontré ✓ Conditions d'abattage et d'apprêtement peu hygiéniques ; ✓ Absence d'emballage approprié pour les produits préparés ; ✓ Méconnaissance des mesures de biosécurité. ✓ Equipements et matériels de transformation rudimentaires, ✓ Conditions sommaires d'entreposage, de préparation, d'emballage et de distribution des produits transformés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un programme d'amélioration génétique des races locales ✓ Demande croissante en poussins ✓ Existence du marché notamment pour les œufs de pintade ✓ Les besoins existent et sont en croissance exponentielle ✓ Création de nouveaux pôles de consommation avec l'extraction minière et pétrolière. ✓ Demande de produits avicoles très élevée ✓ Activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes ruraux ; ✓ Existence d'un marché frontalier énorme de plus de 200 millions d'habitants : le Nigeria 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fluctuation du taux de change ✓ Introduction et propagation des maladies aviaires ✓ Importation frauduleuse à partir du Nigeria sans autorisation du Ministère en charge de l'Elevage ✓ Commerce florissant de faux médicaments ✓ Importation des volailles congelées et autres découpes de volailles ; ✓ Apparition de maladies aviaires émergentes ou ré émergentes